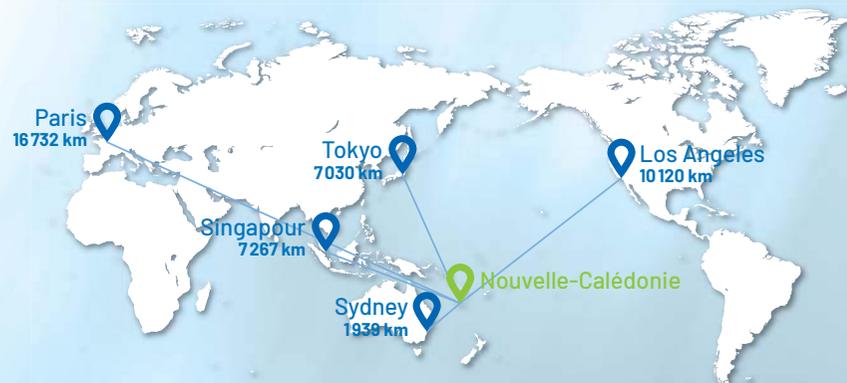


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

PORTRAITS

Sommaire

PROFIL DE LA BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT	3	LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022	30	LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	56
LA BCI, PREMIER RÉSEAU BANCAIRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE	4	LE BILAN ET L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2022	36	LE RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	68
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5	LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ	42	LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2022	70
ÉDITO DE THIERRY CORNAILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6	INFORMATION AUX ACTIONNAIRES	46	L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023	74
LE MOT DE FRÉDÉRIC REYNAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL	8	LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE	50	LES ANNEXES	78
ENTRETIEN AVEC OLIVIER KLEIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRED	10	NOS PARTENAIRES FINANCIERS	52	LES CONTACTS	110
PORTRAITS	12	LA FONDATION D'ENTREPRISE BCI POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES	54		
INTRODUCING NEW CALEDONIA AND BCI	16				
LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN	20				
LES FAITS ET CHIFFRES MARQUANTS	28				



Pour mémoire, la parité franc CFP / euro est fixe :
1000 F CFP = 8,38 euros.

Profil

En 1956, naissait « le Crédit de Nouvelle-Calédonie » de la volonté de l'État d'accompagner le développement du Territoire. L'objet de cette société était double, d'une part l'octroi de crédits d'équipement, de crédits à court terme, de prêts à la construction et à l'amélioration de l'habitat, et d'autre part, la construction de logements de type économique en vue de la location-vente.

Devenue Société Immobilière et de Crédit de la Nouvelle-Calédonie en 1963, la société poursuit son activité de crédit et accompagne le boom du nickel en lançant de grands programmes de construction de logements requis par l'afflux de main d'œuvre.

Contrainte par la loi bancaire de 1984, qui interdit à un établissement de crédit d'exercer de manière significative et concomitante une autre activité, la SICNC se scinde en 1988 et donne naissance à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) qui poursuivra l'activité immobilière et à la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) qui sera agréée en tant qu'établissement de crédit cette même année.

Fortement attachée à son Territoire – sa raison d'être – la BCI devient une banque de plein exercice en 1992, en ouvrant les premiers comptes de dépôts à sa clientèle et en lui attribuant des moyens de paiement.

De taille modeste à l'origine, comparée aux établissements déjà installés, elle est devenue en moins de 25 ans la première banque de Nouvelle-Calédonie, tant par la taille de son réseau d'agences, que par ses parts de marché de crédits et de dépôts, ou encore par son niveau de résultat.

Elle emploie aujourd'hui environ 450 personnes, et compte quelques 94 000 clients pour un territoire de 270 000 habitants.

Elle a la singularité d'avoir été créée sous forme de société anonyme d'économie mixte et de conserver encore cette forme aujourd'hui. Son capital est détenu à hauteur de 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie, à 49,9 % par le Groupe BRED Banque Populaire et à 0,1 % par l'Agence française de développement (co-actionnaire historique avec la Nouvelle-Calédonie), lui donnant la spécificité d'être à la fois une banque commerciale agissant en milieu concurrentiel et un établissement financier au service du développement de son territoire.

La BCI est devenue en moins de 25 ans la première banque de Nouvelle-Calédonie, tant par la taille de son réseau d'agences, que par ses parts de marché de crédits ou de dépôts, ou encore par son niveau de résultat.

Présentation générale

Dénomination sociale

Banque Calédonienne d'Investissement

Forme juridique

Société Anonyme d'Économie Mixte constituée dans le cadre de la Loi n° 46-860 du 30 avril 1946, agréée en qualité de banque par décision du Comité des Établissements de Crédit du 17 novembre 1988.

Agréments

La BCI est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'Établissement de Crédit, Banque et Prestataire de Services d'Investissement.

Immatriculations

Registre du Commerce et des Sociétés :
RCS NOUMÉA 15479

Répertoire d'Identification des Entreprises et des Établissements : RIDET 015479.001 - Code NAF : 6419 Z

Registre des agents financiers : 14527

Code banque (CIB) : 17499

BANK IDENTIFIER CODE (BIC) : BCADNCNN

Legal Entity Identifier (LEI) : 549300IHXQVKBQBET197

Registre des Intermédiaires d'Assurance : NC 170007

Capital social

Quinze milliards de francs CFP
(15 000 000 000 F CFP, soit 125 700 000 euros)

Actionnaires

Nouvelle-Calédonie	50,0 %
Compagnie Financière de la BRED	49,9 %
Agence Française de Développement	0,1 %

Membres du Conseil d'administration

Nommés par la Nouvelle-Calédonie :

M. Thierry Cornaille président du conseil d'administration
M. Philippe Blaise
M. Yohann Lecourieux
M. Alain Pidjot

Nommés par la Compagnie Financière de la BRED :

M. Olivier Klein
BRED BANQUE POPULAIRE SA représentée par
M. Stéphane Mangiavacca
BRED GESTION SA représentée par
M. Darryl Constantin

Nommée par l'Agence Française de Développement :
Mme Julie DOITEAUX

Dirigeants effectifs

Directeur général : M. Frédéric Reynaud
Directeur général délégué : M. Éric Wiard

Coordonnées

Siège social :
54, avenue de la Victoire
BP K5
98849 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone : (+687) 25 65 65
E-Mail : bci@bci.nc - Internet : <https://www.bci.nc>

PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Iékaué (1989 - 1992)

Vacance du poste 1992 - 1996

Pierre Breitegnier (1996 - 1997)

François Burck (1997 - 1998)

Daniel Laborde (1999 - 2004)

Didier Leroux (2004 - 2014)

Thierry Cornaille (2014 -)

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Olivier Beugnot (1988 - 1989)

Jean Vernaudon (1989 - 1995)

Henri-Philippe De Clercq (1995 - 1998)

François Cappelle (1998 - 2000)

Alain Celeste (2000 - 2008)

Philippe Bauduin (2008 - 2009)

Jean-Pierre Gianotti (2009 - 2014)

Éric Wiard (2014 - 2014)

Thierry Charras-Gillot (2014 - 2018)

Frédéric Reynaud (2018 -)

Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution

La Banque est couverte par Le Fonds de Garantie des dépôts et de Résolution au titre :

- de la Garantie des Dépôts,
- de la Garantie des Titres et
- de la Garantie des Cautions.



Édito de Thierry Cornaille,

Président du Conseil d'Administration

L'épidémie de Covid-19 a marqué les années 2020 et 2021 au travers d'une crise sanitaire devenue crise économique, entraînant des turbulences sur tous les marchés financiers avec une volatilité accrue. En 2022, la guerre en Ukraine, les incertitudes institutionnelles locales n'ont pas permis à l'économie calédonienne de retrouver un niveau soutenu, même si elle a plutôt bien résisté, grâce notamment aux aides de l'État. La hausse des matières premières, du fret, de l'alimentation, de l'énergie, l'augmentation sensible des taux d'intérêts décidée par les banques centrales pour tenter de juguler l'inflation, ont constitué de nouveaux obstacles à une reprise de l'activité économique du territoire atone depuis 5 ans...

La poursuite de notre plan stratégique CAP 2025 basé sur la Confiance, l'Agilité et la Proximité garde tout son sens.

Dans ce contexte la BCI a, une nouvelle fois, tiré son épingle du jeu et soutenu sans réserve l'économie calédonienne pourtant chahutée. En 2022, les résultats de la banque sont remarquables et permettent de renforcer ses fonds propres pour respecter une réglementation bancaire de plus en plus contraignante, et soutenir ses 60 000 clients actifs dans leurs projets, particuliers et entreprises (plus de 70 milliards F CFP de crédits octroyés en 2022).

Toutefois, l'augmentation constatée du coût du risque et de l'encours des crédits douteux doit nous alerter. Nous devons rester vigilants et pérenniser la performance de notre modèle de banque responsable. La poursuite de notre plan stratégique CAP 2025 basé sur la Confiance, l'Agilité et la Proximité garde tout son sens.

Tout le personnel de la BCI, grâce à une organisation fluide et efficace, est mobilisé pour répondre aux défis sociaux et environnementaux de ces prochaines années. La formation des agents, la modernisation du système d'information, l'amélioration des conditions de travail, sont indispensables pour atteindre nos objectifs.

L'ambition de la BCI est également de devenir un acteur incontournable dans



son environnement régional avec la BRED partenaire et actionnaire de référence depuis presque 20 ans. Nous avons pour objectif de participer au développement des échanges avec les territoires et pays de la zone Océanie au bénéfice de leurs populations.

2023 sera une année qui risque d'être difficile et il faudra la mobilisation de tous les agents de la BCI, comme ils l'ont toujours fait, pour répondre collectivement aux attentes de nos clients et partenaires.

Thierry Cornaille

Le mot de Frédéric REYNAUD, Directeur Général

L'année 2022 marque la sortie de crise Covid mais également l'entrée dans une nouvelle ère au niveau de l'économie mondiale. La guerre en Ukraine et les impacts économiques qui ont suivi nous ont obligés, en tant que banque, à une agilité encore plus grande. Les économies insulaires ont été d'autant plus sensibles à ces grands mouvements qu'elles sont principalement importatrices et donc subissent de plein fouet les impacts induits : coût de l'énergie, coût du transport, inflation, etc.

Le resserrement des politiques monétaires dans le monde a entraîné la remontée généralisée des taux. Le Territoire de Nouvelle-Calédonie n'a pas fait exception car l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) a décidé de normaliser sa politique monétaire pour tenir compte à la fois de la progression de l'inflation observée en zone franc Pacifique et des décisions de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Les discussions sur l'avenir institutionnel de la Calédonie ont repris après la fin de la période référendaire. Les travaux en cours, début 2023, permettront certainement de clarifier les futures orientations stratégiques pour le Territoire.

Dans ce contexte, la BCI a encore une fois démontré sa solidité, à la fois financière et humaine. La banque a supporté les acteurs économiques pendant cette période et ainsi

conforté sa place de première banque du Territoire. Les performances sont de nouveau au rendez-vous aussi bien en matière de financement et de soutien à l'économie que de développement du fonds de commerce. Tout cela se traduit également par des ratios solides, dont notamment un coefficient d'exploitation de 46,2 % et un ratio de solvabilité à 17,65 %.

Le coût du risque reste à un niveau élevé en 2022. Il traduit le contexte économique difficile du Territoire mais aussi, notre gestion prudentielle de la BCI.

2022 a marqué également la fin du plan stratégique CAP22, qui s'appuie sur la confiance, l'agilité et la proximité, valeurs fondamentales qui prévalent tant dans les relations avec la clientèle qu'au sein de la banque. De nombreux projets ont vu le jour grâce à ce plan et ils ont contribué aux bons résultats de la BCI : signature électronique, application dédiée à la clientèle jeune, développement d'un outil de gestion de la relation client, etc.

Le nouveau plan CAP25 se veut totalement adapté au nouvel environnement mondial et local. Il vise à conforter notre position d'employeur de choix afin de pérenniser la performance de notre modèle de banque responsable. Il est ainsi centré sur l'humain,



Le nouveau plan CAP25 se veut
totalement adapté au nouvel
environnement mondial et local.



Les membres du comité de direction (de gauche à droite)

Stéphane OUILICHINI, directeur des systèmes d'information - Frédéric TERRAT, directeur des entreprises - Cyril CARLES, directeur des ressources humaines - Thierry Cornaille, président du Conseil d'Administration - Virginie RAMBAUD, directrice des risques et de la conformité - Yann MARTY, directeur administratif et financier - Régis MAINOT, directeur des opérations clientèle - Frédéric REYNAUD, directeur général - Emmanuelle RECY, directrice des engagements - Éric WIARD, directeur général délégué - Jean-René COULSON, directeur de l'exploitation commerciale - Boris PETRON, directeur du réseau des particuliers et des professionnels - Benoît Bass, directeur général adjoint.

c'est-à-dire nos collaborateurs au service de nos clients, en somme, l'essentiel de ce qu'est une banque. La BCI continue également de s'appuyer sur les équipes du Groupe BRED pour proposer toujours plus de valeur ajoutée dans les conseils apportés aux clients.

Enfin, la BCI poursuit ses actions autour de la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise. Plus que jamais, la BCI est et sera engagée sur ces sujets et continuera de

jouer pleinement son rôle de banque solidaire au service de ses clients et de la Nouvelle-Calédonie. Sur ce thème, la Fondation d'entreprise BCI pour l'égalité des chances supporte désormais financièrement huit étudiants calédoniens dans leurs études supérieures d'excellence.

L'année 2023 s'annonce toujours pleine de défis dans le secteur bancaire. La BCI est prête à les relever !

Entretien avec Olivier KLEIN,

Directeur général de la Bred Banque populaire



Les résultats de 2022 viennent couronner la trajectoire de la BRED depuis plusieurs années.

Quels étaient les grands enjeux de l'année 2022 ?

Abstraction faite des graves événements géopolitiques, le fait marquant de l'exercice écoulé a été sans conteste, pour tous les établissements bancaires, la hausse des taux d'intérêt orchestrée par les banques centrales pour juguler l'inflation. Défavorable transitoirement au taux de marge nette d'intérêt bancaire, cette hausse n'est pas terminée.

La fin de l'année 2022 a également été marquée par une légère augmentation du coût du risque. Pendant plusieurs années, ce coût est resté inférieur à sa moyenne historique pour deux raisons : d'une part, les taux d'intérêt longs très bas par rapport au taux de croissance ; de l'autre, les soutiens légitimes de l'État aux entreprises pendant la période de pandémie. Cette situation a permis à certaines entreprises de survivre alors qu'elles auraient disparu si les taux d'intérêt avaient été « normaux » ou s'il n'y avait pas eu de pandémie. Le coût du risque reviendra progressivement à sa moyenne historique.

Au-delà de la situation des banques, le contexte géopolitique est tendu et mouvant, avec la guerre en Ukraine et son évolution difficilement prévisible. Les prix de l'énergie – dont les hausses se feront encore sentir en

2023 – demeurent un sujet sensible pour toutes les entreprises, ainsi que pour les particuliers. Enfin, l'inflation, dont le niveau, après avoir été stable et très bas – donc aisément prévisible – est aujourd'hui élevé, induit des négociations de prix et de salaires plus complexes.

Dans ce contexte, quels ont été les résultats de la BRED en 2022 ?

La BRED a connu une année 2022 remarquable, poursuivant l'excellente trajectoire des dix dernières années. Avec un Produit net bancaire (PNB) et un résultat net en croissance continue, respectivement de + 12,4 % et de + 23 %, nous réalisons, cette année encore, de très belles performances. Nous pouvons également souligner le très bon niveau du coefficient d'exploitation à 54,1 %, ainsi que la progression des capitaux propres de 7,3 % à 6,2 Md€.

Comment expliquez-vous ces résultats historiques ?

Cette croissance continue est le résultat de notre stratégie de Banque sans distance, avec ses agences 100 % conseil, portée par tous les métiers, en France et à l'international. Nous l'ajustons en continu pour l'adapter aux évolutions économiques et sociétales.

Nous n'avons eu de cesse de la renforcer en investissant dans le digital, mais aussi dans l'humain, seul à même d'assurer durablement la relation de confiance et d'apporter la qualité d'écoute et d'expertise attendue de nos clients, qu'ils soient particuliers ou entreprises de toute taille. Je suis convaincu que cette stratégie participera à la bonne tenue de la BRED en 2023 sur tous nos marchés.

La salle des marchés a également très bien progressé. Et nos banques à l'international ont connu une croissance remarquable.

Comment la BRED aborde-t-elle 2023 ?

Face à ce changement de paradigme économique et financier, la BRED va poursuivre le cap d'une stratégie qui lui a si bien réussi jusqu'à présent, tout en ajustant ses pratiques aux remous de ce nouvel environnement. Sa solidité lui permet de continuer à contribuer au développement économique de ses régions d'implantation, en finançant les projets de vie et d'entreprise de ses clients.

J'ajoute que la BRED, outre ses excellents chiffres, a reçu en 2022, le prix de la meilleure banque de gestion privée en France, et le prix de la meilleure banque du marché monétaire européen, pour le placement des titres courts émis par les grandes entreprises européennes auprès des investisseurs financiers mondiaux. Enfin, et ce n'est pas le moins important, elle a reçu une très bonne note de Moody's pour son action dans le domaine de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : A1.

Quel regard portez-vous sur l'évolution de la BRED au cours de cette dernière décennie ?

La BRED sort de cette décennie largement renforcée. Elle a vu croître son PNB de plus de 80 %, son résultat net a été multiplié par 2,8 et ses capitaux propres par 2,7. Sur chacun de ses marchés en métropole, en outre-mer, hors de France, la BRED a conforté ses positions.

Avec sa banque commerciale France, la BRED s'est imposée en France comme la banque de proximité relationnelle forte et reconnue pour la qualité de ses services et de ses conseils. Une banque experte et agile. La BRED a maintenu son réseau d'agences et l'a modernisé pour répondre aux nouveaux usages des clients. Nos agences 100 % conseil sont un vrai succès.

Par ailleurs, son développement hors de France porte de beaux fruits.

Ce succès reflète l'engagement de tous nos collaborateurs, sur tous nos métiers, des particuliers aux grandes entreprises, dans la mise en œuvre de notre stratégie de Banque sans distance. Nous n'avons cessé de faire émerger les talents en favorisant l'égalité des chances. À l'étranger comme en France, au sein de la communauté BRED, chacun est conscient de la volonté et de la capacité de notre banque à marier éthique et efficacité envers nos clients, comme envers nos collaborateurs. L'une ne peut fonctionner sans l'autre, et réciproquement. C'est un enjeu crucial pour toute entreprise qui se veut pertinente et juste.

La BRED dispose
de tous les atouts pour
poursuivre sereinement
son développement
au service de l'économie
de ses territoires.

PORTRAITS



La BCI, un employeur de choix

Ce qui rend la BCI unique, c'est son environnement de travail dynamique et stimulant, qui valorise chaque individu. Nous considérons nos collaborateurs comme une force vive et investissons dans leur développement professionnel et personnel. Nous souhaitons que chaque salarié trouve des opportunités de croissance et d'épanouissement, car nous croyons que leur réussite et celle de la banque sont intimement liées.

Dans les portraits suivants, vous découvrirez les parcours inspirants de collaborateurs nous ayant récemment rejoints, leurs expériences au sein de la BCI, ainsi que leur vision de l'entreprise.

La richesse de la BCI est fondée sur les capacités, les compétences et l'investissement de ses collaborateurs.

PORTTRAITS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

PORTRAITS



Claudine LE PIRONNEC

Conseillère d'accueil

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Claudine LE PIRONNEC, j'ai 23 ans, diplômée d'un BTS Négociation relation client effectué au sein de la CCI en alternance dans une banque confrère, j'ai ensuite effectué plusieurs contrats dans différents domaines.

Comment avez-vous connu la BCI ?

J'ai connu la BCI par le biais du bouche à oreille.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Les valeurs de la BCI qui m'inspirent sont la proximité et l'agilité.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

J'ai choisi la BCI car elle se classe comme la meilleure banque de Calédonie et parce qu'elle m'inspirait confiance.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur de choix est un employeur avec une qualité humaine et juste.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Lors de mon arrivée, tout s'est bien passé. L'équipe, qui m'a accueillie, m'a beaucoup aidée à m'intégrer.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Les axes d'amélioration seraient les suivants : approfondir la formation « école des guichets » lors de l'arrivée des nouveaux entrants et réaliser la formation sur les produits BCI, plus rapidement après leur entrée en fonction.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Je suis actuellement conseillère d'accueil. Cela consiste à orienter et conseiller les clients dans leurs démarches et traiter leurs opérations du quotidien. Je suis également responsable de la caisse principale lorsque mon collègue s'absente.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

La différence se trouve dans le fonctionnement et dans les valeurs que la BCI met en avant pour ses collaborateurs qui se sentent rassurés et entendus. De plus, elle propose des applications innovantes pour les jeunes avec de très bons partenariats.



Clément TESSIER

Conseiller de clientèle professionnelle

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Clément TESSIER, j'ai 28 ans. Avant d'arriver à la BCI en novembre 2022, j'ai travaillé pendant plus de 6 ans à la SGCB. J'ai commencé en tant que conseiller d'accueil volant polyvalent sur toute la Nouvelle-Calédonie en alternant avec le centre d'appel. J'ai ensuite effectué 4 années en tant que conseiller clientèle des particuliers à l'agence de Ducos et sur ma dernière année, en tant que conseiller patrimonial, à l'agence de l'Anse Vata.

Comment avez-vous connu la BCI ?

Depuis toujours, à travers les valeurs qu'elle véhicule et sa présence sur toute la Nouvelle-Calédonie et les îles.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Les valeurs de la BCI qui m'inspirent sont la proximité et l'agilité, notamment en ayant le souhait de rester proche de ses clients dans une ère où la digitalisation est omniprésente dans notre quotidien et celui des clients. Mais aussi l'innovation, en proposant un

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Mon intégration s'est très bien déroulée. Le parcours mis en place permet aux nouveaux collaborateurs de connaître précisément le fonctionnement interne des différents services et de mieux appréhender les logiciels informatiques avant la prise de poste. J'ai été agréablement surpris

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Conseiller de clientèle des professionnels. Nous accompagnons et aidons les clients professionnels (professions libérales, commerçants, artisans...) dans le développement de leurs activités ainsi que dans leurs projets de vie à titre particulier.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Pour moi, un employeur de choix est un employeur qui fait confiance à ses équipes, qui reste à l'écoute de ses collaborateurs et n'hésite pas à les monter en compétence pour favoriser les promotions internes.

service de banque à distance de qualité, simple d'utilisation, de loin le meilleur de ceux proposés sur la place.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

Grâce à une opportunité professionnelle. J'ai aussi rencontré, lors de mon cursus en bachelor conseiller PRO, plusieurs collaborateurs de la BCI comme Vanessa WACAPO et Jason WRIGHT, avec qui j'ai pu échanger sur les process et le fonctionnement interne (logiciels, ambiance entre les collaborateurs etc.). Ce qui m'a convaincu de franchir le pas en rejoignant la BCI.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

C'est une entreprise qui jouit d'une excellente réputation tournée vers la satisfaction de la clientèle et qui tient compte de l'avis de son personnel. Elle est en constante recherche d'innovation et de solutions techniques visant à l'amélioration du cadre de vie pour son personnel, notamment avec la nouvelle orientation stratégique ciblée sur le bien-être de ses collaborateurs. C'est une fierté de travailler pour la première banque de la Nouvelle-Calédonie.

par l'accueil et le sourire des collaborateurs dans les différents services visités. C'est très agréable ! C'est important de le garder.

PORTTRAITS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Introducing New Caledonia

Main indicators

- Population (2019 census): **271 407**
- Area: **18 576 km²**
- Exclusive Economic Zone: **1.4 million km²**
- Currency: **Franc CFP (XPF) / Fixed Exchange Rate with Euro since 1946: 1000 XFP = 8.38 EUR**
- Gross Domestic Product (2021 estimates): **1016 billion XPF (8.5 billion EUR)**
- Economic growth (2021 estimate): **- 2.1% (Covid related)**
- GDP per capita: **3.76 MM XPF (31510 EUR)**
- Main and capital city: **Nouméa**



New Caledonia is a French overseas territory with its own Government and Parliament. Caledonians are French and European citizens. France is represented by a High Commissioner.

New Caledonia is divided into three provinces with the northern and southern provinces located on the mainland, whereas the Loyalty Islands province, which includes four islands, are situated on the east of the mainland.

New Caledonia has been a member of the South Pacific Community (SPC) since 1983 with Noumea as the organization's regional headquarters.

Located in the centre of the South Pacific Ocean, New Caledonia has a strategic position with strong links with its closest neighbours.

Australia and New Zealand are the local economic powerhouses compared with other archipelagos of the region. However, New Caledonia can be considered an exception due to its substantial mineral resources, which has allowed the country to develop a very dynamic metallurgical industry. In fact, New Caledonian soil is very rich in nickel ore making it one of the largest nickel producers. In fact in 2020, it was ranked number 5 in the world, assisting the economy to an international level and reinforcing its standing in the South Pacific.

In December 2021, New Caledonians voted for a third time in four years and chose once again to keep the territory as part of France. New Caledonia has now to further strengthen its foundation for the future with all stakeholders and institutions within the French Republic's framework.

Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)

Banque Calédonienne d'Investissement (Caledonian Investment Bank) is deeply committed to its territory and its region, the South Pacific. These are its "raison d'être".

The Bank is the result of the transformation of a company, which started in 1956 to contribute to the development of New Caledonia. As a matter of fact, since its creation, the Bank carries a strong social and regional responsibility. After obtaining the status of a "credit institution" in 1988, the Bank became a full scope commercial bank in 1992. Initially small, compared to the competitors in the market already operating, it has become in less than 25 years, the first bank of New Caledonia, both by the size of its branch network, as well as its loans and deposit market share. It now employs around 450 people and has over 94,000 clients for a population of 270,000.

The status of the Bank is quite atypical as it is a mix between the public and private sector. Indeed, its capital is 50.0% owned by the territory of New Caledonia, 49.9% by BRED Banque Populaire Group (COFIBRED) and 0.1% by the Agence française de développement - AFD (the initial co-shareholder with New Caledonia when the Bank started and until 2005).

BRED Banque Populaire

BRED Banque Populaire is a cooperative bank, member of the BPCE Group (2nd largest group in France with 1531 billions EUR total assets). Both have A+/A1 long-term rating from 3 major rating agencies. BRED BP has 200,000 cooperative members, €6.2 billion of equity capital and 5,800 employees,

Key indicators

30 % of whom are located outside of France or in the French overseas territories. Its core business focuses on commercial banking activities in France. It also carries out its commercial banking business in Southeast Asia, in the South Pacific (Vanuatu, Fiji, Salomon, French Polynesia and New Caledonia) and in the Horn of Africa

2022, an eventful year!

2022 should have been the year of gradual exit from Covid and the year of the resumption of a more normalized global activity, but history will remember that it was that of the outbreak of the war in Ukraine by Russia, Major geopolitical and economic changes, soaring energy prices and a return to inflation. The most striking point of the economic year was the resurgence of a lasting and widespread price rise, which led to a quasi-general tightening of monetary policies in the world. 2022 thus closes an exceptional period of eight years of negative interest rate policies. It also closes the post-Covid rebound phase.

Of course, New Caledonia was also impacted. The country has also to build new institutions after the Caledonians decided to stay French for the third time in December 2021. In this context that may have led to some tensions and divisions, BCI kept on growing, thanks to its agility and its values of solidarity. Once again, BCI remains financially strong and commercially efficient. The strength of our collective actions made the bank successful again in 2022, consolidating our efforts fundamentals, and allowing us to look into the future challenges with serenity and confidence.

Thousand EUR	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Net Interest Income	57 761	56 040	56 119	59 700	66 671	+11,7%
Net Fees	28 850	30 474	30 393	31 198	34 737	+11,3%
Others incomes	6 433	6 988	4 782	4 890	4 940	+1,0%
Gross Income	93 043	93 502	91 295	95 789	106 347	+11,0%
Operating Expenses	-43 243	-45 672	-46 591	-47 874	-50 861	+6,2%
Operating Result	49 801	47 830	44 704	47 915	55 486	+15,8%
Cost of risk	-5 152	609	-12 553	-9 213	-10 324	+12,1%
Operating Result after cost of Risk	44 649	48 439	32 150	38 702	45 162	+16,7%
Profits and lost on fixed assets	263	75	-546	-74	-26	-64,5%
Extraordinary result	-2 016	678	326	348	557	+60,0%
Result before tax	42 896	49 192	31 930	38 976	45 693	+17,2%
Net Result	23 840	23 914	15 724	21 163	25 329	+19,7%
Cost to income ratio	44,8%	47,2%	49,5%	48,4%	46,2%	-2,2 pt
Solvency ratio	14,0%	15,0%	16,7%	18,2%	17,7%	-0,5 pt

Thousand EUR	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Credit exposure	2 364 767	2 423 529	2 586 005	2 777 201	2 942 180	+5,9%
including :						
Total Long term Credits	2 225 761	2 286 625	2 466 167	2 647 837	2 795 244	+5,6%
Total non amortissables	133 598	129 818	113 415	117 851	138 321	+17,4%
Thousand EUR	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Deposits	1 713 998	1 775 809	1 985 667	2 162 083	2 266 552	+4,8%
Current accounts	843 580	949 149	1 138 643	1 310 385	1 292 951	-1,3%
Saving accounts	227 520	227 077	231 762	236 857	248 866	+5,1%
Term Deposits	642 897	599 584	615 262	614 840	724 736	+17,9%

PORTRAITS



Fanny STEVENIN

Auditrice interne

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Fanny, j'ai 26 ans. Je suis auditrice interne à la BCI depuis presque un an. À la suite de mon Master 2 en Audit Financier à l'IAE de Lyon, j'ai intégré le cabinet de commissariat aux comptes PWC à Lyon pendant deux ans. J'ai par la suite demandé un transfert dans le cabinet de Nouméa où j'ai occupé le poste de chef de mission audit pendant un an.

Comment avez-vous connu la BCI ?

Quelques minutes après mon arrivée sur le territoire, le premier panneau publicitaire que j'ai croisé était celui de la BCI à la sortie de l'aéroport de la Tontouta.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Sous l'impulsion de ma prédécesseure, j'ai pu rencontrer l'équipe que j'allais intégrer quelques jours avant ma prise de fonction, hors du cadre de travail, ce qui a facilité mon arrivée dans le service et m'a permis de m'intégrer plus rapidement.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Pour moi, la BCI est un modèle du vivre ensemble. Sous son banyan, elle réunit la majorité des calédoniens !

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

J'ai choisi de rejoindre la BCI pour son statut de premier réseau bancaire de Nouvelle-Calédonie, mais surtout pour sa volonté de mettre l'humain au cœur de sa stratégie.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Je suis auditrice interne et veille à ce que l'ensemble des activités de la BCI soient faites en adéquation avec la réglementation bancaire.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur de choix, c'est un employeur à l'écoute, dans l'accompagnement au quotidien et qui offre des perspectives d'évolution.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

La dimension humaine est prépondérante à la BCI, elle offre un cadre de vie professionnel agréable et équilibré.





Milan VELASCO

Rédacteur au centre d'affaires

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Milan, j'ai 25 ans. Après un Bachelor EGC en alternance, j'ai poursuivi mes études en Métropole au sein de l'INSEEC sur un Master International Business Management (IBM programme anglais uniquement).

Comment avez-vous connu la BCI ?

D'une façon générale, c'est la banque que j'ai choisie pour ouvrir mon premier compte bancaire quand j'étais plus jeune (15 ans de mémoire). À mon sens, c'était la banque la plus « visible » et correspondant le plus au pays. Au niveau professionnel, plusieurs connaissances personnelles travaillaient au sein de la BCI.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Je dirais surtout le contact client, la proximité. Également la confiance, dans le sens où il s'agit d'une banque historique, toujours en place et très solide.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Mon intégration a été plutôt rapide et « facile », car je connaissais un collaborateur qui m'a présenté aux collègues du service. La Direction des Entreprises, et plus particulièrement le pôle PME/PMI, m'a réservé un bon accueil, toujours disponible en cas de besoin, tant au niveau des collaborateurs que des managers.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

J'ai choisi d'intégrer la BCI suite aux différents échos entendus de la part de nombreux collaborateurs, la qualifiant de « grande famille » évoluant dans une ambiance de travail dynamique. Le poste proposé étant en adéquation avec mes ambitions professionnelles, il m'a paru évident d'intégrer la BCI après mon stage de fin d'études.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Actuellement rédacteur au centre d'affaires, mon rôle est de soutenir au maximum les entreprises, autant au travers des dossiers de financements, qu'en appui sur la visualisation des comptes via BCINET. Le soutien aux gérances des entreprises se décompose en multiples facettes que nous devons connaître pour pouvoir les aider au mieux. La clientèle apprécie de disposer d'un interlocuteur direct quand son chargé de clientèle n'est pas disponible. Cela permet de traiter le problème directement sans augmenter le délai d'attente des gérants, qui n'ont parfois pas le temps.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur de choix se doit, selon moi, de mettre l'humain au cœur de ses décisions, ainsi que d'appliquer une forte politique RSE au sein de son entreprise. Il pourra ainsi se démarquer en employeur de choix.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Étant rentré au sein de la BCI en tant que stagiaire, je n'ai pas eu de réel parcours d'intégration. Par contre, le stage de 6 mois m'a permis de faire connaissance avec les différents pôles et services.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

Ayant déjà effectué un parcours en alternance, ainsi qu'une année de césure après l'obtention de mon baccalauréat, j'ai eu l'occasion de travailler dans différentes entreprises. Selon moi, la BCI se démarque par la belle dynamique de ses collaborateurs dont l'objectif principal est la résolution des différentes problématiques rencontrées, ainsi que l'entraide entre les différents services.

Les différentes strates hiérarchiques sont respectées, mais les responsables arrivent toujours à se placer au niveau de leurs interlocuteurs pour évaluer au mieux les différents besoins. Cela permet aux collaborateurs de se sentir compris et écoutés et contribue au bien-être des employés.

PORTTRAITS

Le contexte mondial et calédonien

2022 aurait dû être l'année de sortie progressive du Covid et celle de la reprise d'une activité mondiale plus normée, mais l'Histoire retiendra qu'elle a été celle du déclenchement de la guerre en Ukraine par la Russie, engendrant d'importants changements géopolitiques et économiques, la flambée du prix de l'énergie et le retour de l'inflation.

Point le plus marquant de l'année économique, la résurgence d'une hausse durable et généralisée des prix a conduit à un resserrement quasi-général des politiques monétaires dans le Monde. L'année 2022 clôt ainsi une période exceptionnelle de huit ans de politiques de taux négatifs. Elle clôt aussi la phase de rebond post-Covid.

2022 a également été l'année de grandes catastrophes naturelles et humanitaires : immenses feux de forêts, canicules, sécheresse, famine, pouvant porter inquiétudes sur le devenir de la planète.

Pour de nombreux pays, 2022 a quand même été l'année de sortie de la crise sanitaire, à des vitesses diverses, selon la manière dont ils avaient appréhendé celle-ci. Elle a notamment permis le retour de l'activité touristique dans les pays qui en dépendent fortement. Pour d'autres, telle la Chine, l'usine du Monde, la sortie s'est avérée plus complexe, mettant à mal sa capacité de production, les attentes des pays importateurs et générant de fortes tensions intérieures.

En Nouvelle-Calédonie, le premier semestre 2022 a permis de lever progressivement les mesures anti-Covid et les possibilités de déplacement internationaux ont repris au fur et à mesure de la réouverture des pays voisins, apportant un nouveau souffle à la population. Cette embellie a desserré un peu l'étreinte qui pesait sur une économie en

ralentissement depuis plusieurs années. La poussée inflationniste et la hausse des taux qu'elle engendre pour la contrecarrer n'épargnent pas cependant le Territoire.

D'un point de vue monétaire, l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) a décidé de normaliser sa politique monétaire le 28 juillet 2022 pour tenir compte à la fois de la progression de l'inflation observée en zone franc Pacifique et des décisions de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette nouvelle stratégie conduit notamment à aligner le taux de la Facilité de Dépôt (FD) de l'IEOM avec celui de la BCE et à appliquer aux banques des taux de refinancement supérieurs à celui de la facilité de dépôt. Cette stratégie marque ainsi le point de départ d'une remontée des taux de crédit en Nouvelle-Calédonie.

Sur le plan financier, la Nouvelle-Calédonie qui a participé à sa mesure, au côté de l'État, au soutien des entreprises et des ménages, s'est lourdement endettée. Elle se trouve aujourd'hui dans une situation difficile, avec des recettes fiscales en baisse et un taux d'endettement très élevé (255 % juillet 2022). De grands équilibres financiers touchant notamment à la santé et aux retraites, sont aussi sujets à préoccupation. Un plan de réformes fiscales est en cours de mise en œuvre.

Sur le plan institutionnel, des travaux se sont mis en place visant à préparer l'avenir du Territoire.

Néanmoins, le planning initialement prévu avec les différents acteurs est décalé sine die.

S'agissant de l'activité nickel, les trois usines métallurgiques, confrontées à des difficultés diverses (techniques, sociales, intempéries) n'ont profité que partiellement de la forte hausse de la demande et des cours du métal vert. La SLN enregistre notamment son onzième déficit d'affilée, affichant une perte de 29,8 milliards F CFP en 2022. Les usines du Nord et du Sud ont également eu besoin de soutiens financiers.

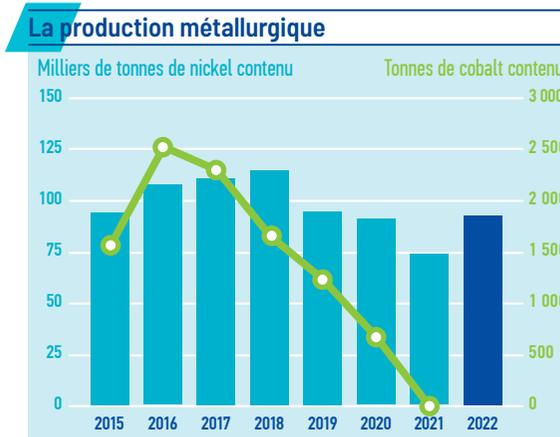
Plus en détail, les principaux indicateurs économiques à disposition, reflétant l'état de santé de l'économie calédonienne ont évolué comme suit :

L'extraction minière a connu une belle reprise en 2022. Les extractions de minerai humide progressent



de 12,5 % pour atteindre 16,7 millions de tonnes sur l'année, leur plus haut niveau. Simultanément, le tonnage de nickel contenu ne progresse que de 7,3 %, du fait d'une moindre richesse du minerai. Il s'élève pour l'année à 200,0 milliers de tonnes. L'accroissement des extractions est la base de l'augmentation de la production métallurgique et des exportations minières.

La production métallurgique de nickel se porte à 92,4 milliers de tonnes de nickel contenu. Elle est en hausse de 19,0 milliers de tonnes par rapport à 2021, mais reste encore éloignée du niveau de production de 2018 (114,6 milliers de tonnes).



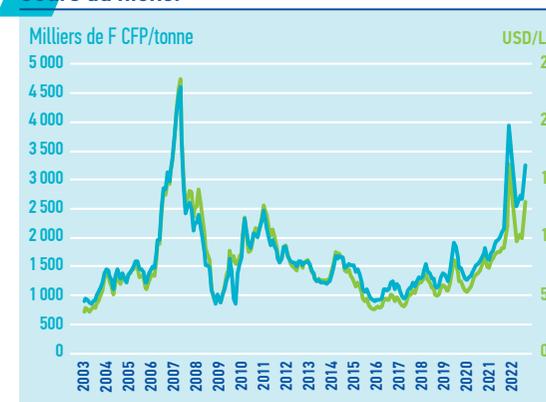
Notons que la production de cobalt qui s'ajoutait à celle de produits à base de nickel depuis 2012 et

constituait une production à forte valeur ajoutée, est arrêtée depuis juin 2020 suite à une réorientation de la production de l'usine qui en était à l'origine.

SUR LE PLAN DES EXPORTATIONS

Le cours du nickel a poursuivi le redressement entamé fin 2020. Son cours moyen sur l'année a progressé de 41,0 % et s'est établi 11,80 USD/lb contre 8,37 USD/lb en 2021 et 7,63 USD/lb en 2020.

Cours du nickel



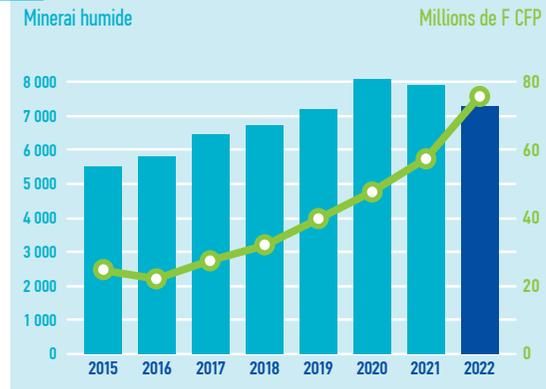
L'évolution en francs CFP a été plus favorable encore, compte tenu de l'évolution de la parité euro/dollar, et a atteint 57,9 %.

Les exportations de minerai de nickel baissent de 636,3 milliers de tonnes (-8,0 %) en volume mais

Le contexte mondial et calédonien

Les exportations minières

en milliers de tonnes



croissent de 31,9 % en valeurs (+18,3 milliards F CFP) du fait de la forte progression des cours.

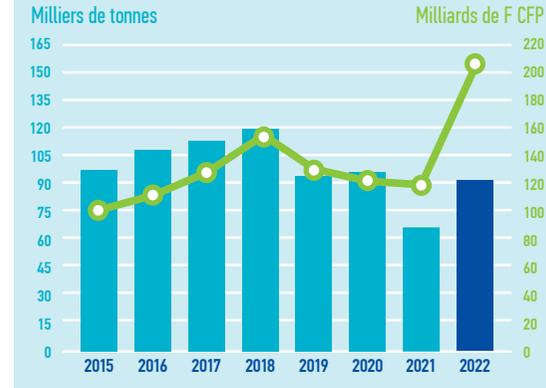
Elles se font vers la Chine, la Corée et le Japon.

Les exportations métallurgiques (nickel et cobalt cumulés) sont reparties à la hausse après avoir connu en 2021 leur plus bas niveau en volume, depuis que les trois usines sont en production. Les exportations atteignent 91,0 milliers de tonnes en 2022, se rapprochant des niveaux de 2019 et 2020, tout en restant encore éloignées du plus haut niveau de 2018 (118,7 milliers de tonnes).

En valeur, il en est tout autrement, la forte évolution des cours a porté ces exportations à leur plus haut niveau soit 203,8 milliards F CFP.

S'agissant du commerce extérieur, **les exportations** de la Nouvelle-Calédonie vers le reste

Les exportations métallurgiques



du monde ont atteint en 2022 287,0 milliards F CFP (chiffre provisoire) contre 190,7 milliards F CFP en 2021 (+49,4 %). Elles sont extrêmement dépendantes de l'activité minière et métallurgique. La forte hausse en valeur observée en 2022 résulte de l'augmentation de 103,7 milliards F CFP (+59,4 %) des exportations des produits de l'activité du nickel bien qu'elles aient diminué de 5,8 % en volume.

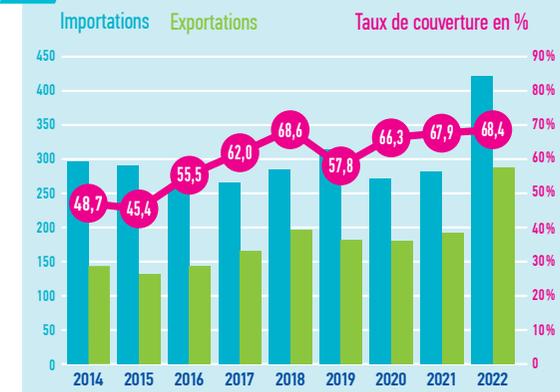
Au total, ces produits contribuent en valeur à 96,6 % des exportations calédoniennes, chiffre en hausse par rapport à 2021 (93,8 %) et aux années précédentes.

Les importations se sont élevées quant à elles, à 419,8 milliards F CFP (chiffre provisoire), soit une hausse de 49,4 % (+138,8 milliards F CFP). Les

principaux composants de cette hausse sont les carburants et combustibles. Leurs importations ont

La balance commerciale

en millions de F CFP



été multipliées par 3 en valeur (+102,4 milliards F CFP) tout en ne progressant que de 20,0 % en quantité. Les autres composants de la hausse en valeurs sont principalement les machines et le matériel de transports (+11,6 milliards F CFP), les produits manufacturés de base (+8,5 milliards F CFP) et les autres matières brutes non comestibles (+7,6 milliards F CFP).

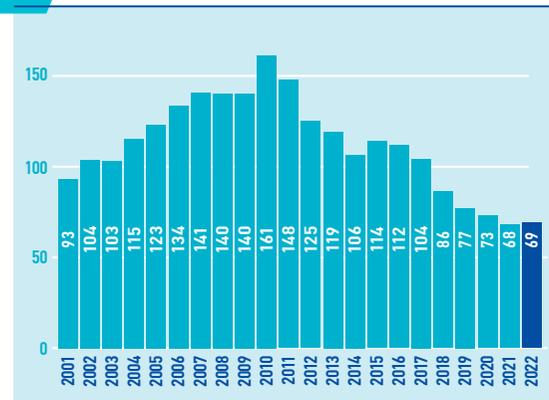
Au final, compte tenu des éléments ci-dessus, **le déficit commercial** de la Nouvelle-Calédonie s'établit pour l'année à 132,5 milliards F CFP et le taux de couverture des importations par les exportations à 68,4 %.

L'endettement de la Nouvelle-Calédonie a de nouveau progressé en 2022. Le taux de cet endettement, qui était resté stable de 2017 à 2019 autour du seuil prudentiel de 90 % défini par l'Agence Française de Développement a atteint 225 % (estimation juillet 2022), plaçant la Nouvelle-Calédonie dans de fortes contraintes budgétaires.

Le secteur du **Bâtiment et des Travaux Publics** demeure très affaibli. Une légère inflexion semble toutefois s'amorcer.

Le secteur a regagné 237 emplois (sur la base des chiffres des 3^e trimestres de chaque année), pour atteindre 6 286 emplois. Il comptait, pour mémoire, 9 489 salariés à son point culminant en 2011. En 10 ans le secteur a perdu plus du tiers de ses effectifs.

La consommation de ciment en milliers de tonnes



Autre indicateur phare de la santé du BTP, la consommation de ciment s'établit à 69 051 tonnes et marque, elle aussi, un léger rebond (+1,6 %). Elle était pour mémoire de 67 997 tonnes en 2021, son plus bas niveau des ces 28 dernières années. Pour comparaison, la consommation n'avait jamais été inférieure à 100 milliers de tonnes entre 2002 et 2017.

La fréquentation touristique a repris des couleurs en 2022 avec 78 848 visiteurs. Elle avait atteint son plus haut niveau en 2019 avec quelques 130 458 visiteurs, avant de brutalement se tarir en mars 2020 du fait du Covid et de tomber à 12 446 visiteurs en 2021. 2022 a retrouvé environ 60 % du niveau d'avant crise sanitaire et ce chiffre s'élève à près de 85 % si l'on ne considère que le dernier trimestre de l'année. Seuls les visiteurs japonais peinent encore à revenir.

Le trafic passagers à l'aéroport international de la Tontouta qui était tombé en 2021 à 9,5 % du trafic d'avant crise (2019) a repris progressivement en 2022 pour atteindre en fin d'année environ 75 % du trafic réalisé en 2019.

Le tourisme de croisière a repris au dernier trimestre 2022 après avoir été totalement à l'arrêt pendant 2 ans et demi. Le niveau est évidemment en retrait par rapport à la période avant crise mais la progression enregistrée depuis le redémarrage en octobre est soutenue. Pour mémoire, 149 paquebots transportant 343 962 croisiéristes ont réalisé

342 escales en Nouvelle-Calédonie en 2019. L'année 2022, constituée du seul dernier trimestre, a accueilli 23 paquebots transportant 60 371 croisiéristes et réalisant 28 escales.

L'inflation marque une hausse significative. Les prix hors tabac (base décembre) ont augmenté de 4,7 % sur un an. Ils sont notamment tirés vers le haut par les prix de l'énergie (+11,3 %) et de l'alimentation (+10,9 %). Les services enregistrent pour leur part une moindre hausse (+2,4 %) et les produits manufacturés sont stables.

Simultanément l'inflation en France métropolitaine s'élève hors tabac à 6,1 %. Tout comme en Nouvelle-Calédonie, elle est tirée vers le haut par les prix de l'énergie (+15,1 %) et de l'alimentation (+12,1 %).

Indice des prix à la consommation en %



Les chiffres de l'emploi confirment l'amélioration qui se dessinait l'an dernier, tout du moins dans le secteur privé (les chiffres du secteur public ne sont plus publiés). Au 3^e trimestre 2022 (dernière période disponible) le nombre d'emplois dans le secteur privé augmente de 3,8 % (+2 463 emplois) par rapport au 3^e trimestre 2021 et atteint 68 128, soit le plus haut niveau jamais enregistré en Nouvelle-Calédonie.

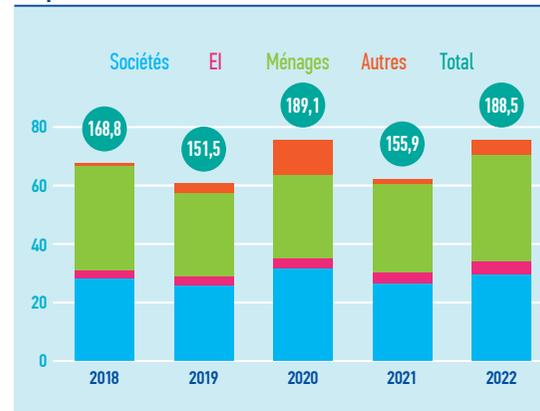
La hausse est assez générale. Seuls les secteurs de l'agriculture, de l'administration publique et de l'enseignement enregistrent des baisses. Pour le reste, les hausses les plus importantes sont : l'industrie manufacturière +611 emplois, les activités de services administratifs et de soutien +508 emplois, l'hébergement et la restauration +329 emplois et la construction +237 emplois.

Dans le domaine bancaire, **la demande de crédits amortissables** s'est élevée à 188,5 milliards F CFP, retrouvant, après une année 2021 en repli (155,9 milliards F CFP), un niveau comparable à celui de 2020 (189,1 milliards F CFP) mais qui comprenait alors 22,0 milliards F CFP de PGE.

Rappelons que ces chiffres constituent, les montants des « engagements donnés » par les établissements bancaires de la place. Ils ne présagent pas des déblocages qui en découleront ; chaque client, qui a parfois sollicité plusieurs établissements, ayant la liberté d'accepter, ou non l'offre de crédit qui

Octrois de crédits amortissables de place

en milliards de F CFP



lui a été faite, et la réalisation de son projet étant elle-même parfois soumise à conditions.

Rappelons également que ces chiffres n'incluent pas les crédits qui pourraient être octroyés par la CASDEN, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, ou tout établissement situé hors de Nouvelle-Calédonie.

Dans le détail, la demande de crédits des ménages a progressé de 19,8 %, passant de 75,3 milliards F CFP en 2021 à 90,2 milliards F CFP en 2022. Celle des sociétés non financières progresse de 7,2 milliards F CFP (+9,8 %) pour atteindre 73,2 milliards F CFP. Elle retrouve un niveau proche de celui de 2020 (78,8 milliards F CFP) mais qui incluait alors la grande

majorité des PGE octroyés cette année-là, évoqués plus haut. Dans le même temps, la demande de crédits des entreprises individuelles progresse de 17,2 % pour s'élever à 11,6 milliards F CFP. Enfin, les financements des autres acteurs économiques comprenant notamment les administrations publiques s'élèvent à 13,5 milliards F CFP contre 8,5 milliards F CFP en 2021.

S'agissant de la CASDEN, ses octrois de crédits qui ne sont pas agrégés dans les chiffres ci-dessus, ont légèrement progressé par rapport à 2021, tout du moins pour ceux octroyés par l'intermédiaire de la BCI, et dont nous supposons qu'ils suivent la même tendance que ceux consentis par l'autre représentant CASDEN sur la place. Ils restent néanmoins à un niveau très bas.

Les encours de crédits à la clientèle non financière des établissements de la place (hors CASDEN) enregistrent une hausse de 19,7 milliards F CFP en 2022 pour atteindre 903,7 milliards F CFP soit une hausse de 3,8 %. Les crédits immobiliers en hausse de 19,5 milliards F CFP et les crédits d'équipement en hausse de 14,8 milliards F CFP concourent à cette progression des encours tandis que les crédits de trésorerie enregistrent une baisse de 10,6 milliards F CFP.

Les créances douteuses croissent quant à elle de 7,1 milliards F CFP (+19,9 %) après avoir crû de 20,8 % en 2021. Elles atteignent fin 2022 la somme de

44,7 milliards F CFP et représentent 4,8 % des encours bruts (+0,6 point). Leur évolution, plus rapide que celle des encours bruts, résulte de la dégradation de la situation économique, mais elle porte encore pour partie les effets de l'évolution de la réglementation qui contraint à maintenir les encours douteux beaucoup plus longtemps pour un client, alors même qu'il a régularisé sa situation.

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 3,6 % (+24,9 milliards F CFP) au cours de l'exercice, pour atteindre 712,4 milliards F CFP. Cela fait suite à une hausse de 31,7 milliards F CFP en 2021. Ces deux hausses successives résultent pour une partie importante du transfert de sa trésorerie vers la Nouvelle-Calédonie d'un acteur important de la place.

À fin 2022, **le taux de couverture du financement des crédits** accordés à la clientèle non financière par les dépôts de cette même clientèle enregistre une très légère baisse de 0,2 point. Cette impasse, si elle est à peu près constante en taux (75,9 % fin 2022), s'est néanmoins aggravée de 41,4 milliards F CFP au cours des 5 dernières années pour s'établir à 225,7 milliards F CFP. Encore faut-il noter que ces chiffres prennent en compte la collecte réalisée par l'OPT alors que celle-ci ne peut servir au refinancement de l'économie, et qu'ils comprennent également les collectes de Livret A et des déposants CASDEN qui sont pour partie centralisées hors de Nouvelle-Calédonie.

Dans ce contexte, et malgré le refinancement injecté sur la place par l'IEOM, à savoir 175 milliards F CFP pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises du Pacifique, dont environ 125 milliards F CFP pour la Nouvelle-Calédonie, les établissements doivent réaliser d'importants efforts pour trouver

des ressources hors territoire afin de poursuivre le financement de l'économie locale. La BCI contribue pour sa part à cet effort en émettant des Titres de Créances Négociables et en recherchant de nouveaux dépôts auprès de non-résidents.

Les encours de crédits à la clientèle non financière des établissements de la place (hors CASDEN) enregistrent une hausse de 19,7 milliards F CFP en 2022 pour atteindre 903,7 milliards F CFP soit une hausse de 3,8 %.

PORTRAITS



Antoine GEIHAZE

Conseiller clientèle

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Bonjour, je m'appelle Antoine GEIHAZE. J'étais employé par une banque confrère en Nouvelle-Calédonie depuis presque 20 ans. Titulaire d'un BTS Force de vente option banque et assurance, j'ai été guichetier, conseiller de clientèle et responsable d'agence.

Comment avez-vous connu la BCI ?

Grâce à des employés BCI.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Sa proximité avec ses clients grâce à un vrai réseau d'agences sur tout le territoire, et cette image de banque locale qui a fait sa place et qui continue de grandir.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

Pour retourner chez moi dans les Iles et participer, autant que possible, à défendre activement ses valeurs.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Je suis conseiller de clientèle avec, si tout va bien, une évolution en tant que responsable.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

C'est un employeur qui place l'humain au centre de sa culture d'entreprise (formations, suivis, plan de carrière, etc.) et qui saura faire ce qu'il faut afin de relever les défis de demain.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Rien à dire, agréablement surpris; après il faut aller vers l'autre, faire sa petite place mais les conditions sont là.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Peut-être passer plus de temps en doublon, ou faire du compagnonnage avec un vrai tuteur qui accepte de transmettre le métier et l'outil de saisie.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

Postez-vous le matin et le soir à la fermeture de l'agence Victoire, il y a bien une différence! Les employés sont généralement toujours souriants... J'ai vu cela des années au Quartier Latin, cela veut tout dire.
Merci!



Audrey DELRIEU

Comptable

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

J'ai commencé dans la vie active avec un Bac Pro Comptabilité et Gestion. J'ai travaillé en tant qu'aide comptable dans plusieurs sociétés (cabinets comptables et entreprises). En 2017, j'ai commencé une formation pour obtenir un BTS Comptabilité Gestion, avec la plateforme « Comptalia ». J'ai travaillé à l'obtention de ce diplôme sur mon temps libre (soir, week-ends...).

Comment avez-vous connu la BCI ?

Je la connaissais en tant que banque de la place.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Son dévouement pour ses clients, le nombre de partenariats et la communication en relation avec les jeunes afin de pouvoir les accompagner dans la vie active (La fondation, la plateforme MOUV').

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

Car je me sens très bien avec mes collègues et nous avons un bon cadre de travail.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Je suis en charge de la comptabilisation des pertes, profits, extournes, régularisation de comptes internes. Je participe à la saisie des factures des fournisseurs et à la comptabilité des filiales de la BCI.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur à l'écoute de ses employés.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Plutôt bien, la formation et la passation se sont bien déroulées avec ma prédécesseure, je connaissais déjà mon équipe, ayant déjà travaillé en CDD pendant un an de mars 2021 à 2022.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Une présentation générale de l'organigramme. Cela a été fait pour moi et je peux confirmer que ça aide bien, surtout pour qu'on sache où on se situe et vers qui rechercher l'information.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

Je trouve, qu'en règle générale, la façon de travailler dans ce domaine est la même (cellule fournisseur), le plan comptable change, nous devons connaître toutes les règles, les habilitations, suivre les procédures.

PORTTRAITS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Les faits et chiffres marquants de la BCI

La BCI a conforté cette année encore sa place de leader en Nouvelle-Calédonie. Elle est le premier établissement par le volume des crédits accordés à la clientèle et par le total des fonds déposés par cette dernière.

Elle dispose également du plus important réseau d'agences du Territoire. Celui-ci compte 27 agences, 4 bureaux périodiques, une agence patrimoniale et un bureau de change. Il maille l'ensemble de la Grande Terre, et la Banque est la seule présente sur les 3 principales îles Loyauté et à l'Île des Pins. Ce réseau et bureaux représentent près de la moitié

des guichets permanents des établissements de crédits de Nouvelle-Calédonie. Cette présence géographique et humaine marque l'engagement de la Banque à participer au développement économique du Territoire et son attachement à être proche de ses clients.

Pour compléter son réseau d'agences, la BCI gère également le plus important parc d'automates du territoire. Celui-ci comporte 101 Guichets Automatiques de Banque offrant bien sûr, la possibilité de retirer de l'argent mais aussi de consulter ses comptes, d'effectuer des virements, etc. 40 de ces GAB sont situés hors agences et complètent le maillage du Territoire. La Banque met également à la disposition de sa clientèle 27 automates de remises de chèques et 24 automates de dépôts d'espèces.

Outre son réseau d'agences, la BCI s'attache à être présente lors de tous les grands événements, foires et salons, du Territoire. Elle apporte son assistance aux organisateurs en déployant son agence mobile, permettant aux organisateurs et exposants de bénéficier d'un service de caisse et aux visiteurs de disposer d'un distributeur automatique de billets.

Sur le plan régional, elle a acquis en 2021, au côté de la BRED, 10 % du capital de BRED BANK FIJI, s'ouvrant ainsi sur le Pacifique, et renforçant ses liens avec les filiales du Groupe BRED dans la région.

Cette année, la Banque a poursuivi son plan stratégique CAP 22 initié en 2019, qui s'appuie

sur la confiance, l'agilité et la proximité, valeurs fondamentales qui prévalent tant dans les relations avec la clientèle qu'au sein de la banque. Pour mémoire, les trois grands axes sont le client, l'humain et l'informatique et les process, auxquels s'ajoute un axe transverse : l'engagement de la banque en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Dans le cadre de ce plan, la BCI a en 2022, initié la signature électronique des documents et contrats. Elle a déployé son application « Club Mouv' » à destination des 16-25 ans. Elle a apporté de nouveaux services à sa banque en ligne. Elle a continué à développer son système de suivi et de connaissance de sa clientèle. Elle a poursuivi l'effort de formation de son personnel et continue à œuvrer pour être encore plus à l'écoute de sa clientèle.

Toujours dans un souci d'offrir un meilleur service à sa clientèle, la Banque a, en 2022, procédé à la rénovation et au réaménagement complet de ses agences de Koumac et de la Baie des Citrons. Elle a réaménagé les accueils de ses agences de Victoire et de Boulouparis. Elle poursuit également le réaménagement des locaux de son siège.

Enfin, elle a procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses agences de Boulouparis, La Foa, Bourail et Poindimé. D'autres suivront prochainement pour réduire encore l'impact énergétique de la banque et contribuer à la réalisation de ses engagements en matière de Responsabilité Environnementale et Sociale.

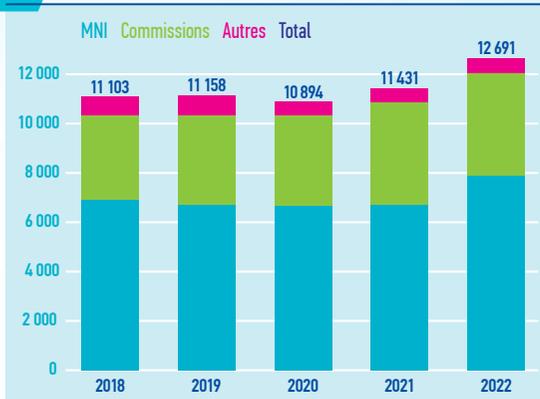
Répondre de la manière la plus adaptée avec des conseils à valeur ajoutée et anticiper les attentes des clients, et plus largement des Calédoniens dans leur ensemble, sont autant de gages de pérennité pour la BCI et de développement pour la Nouvelle-Calédonie.



Les chiffres clés au 31 décembre 2022

Le Produit Net Bancaire

en millions de F CFP



Le coût du risque

en millions de F CFP



Les résultats

en millions de F CFP

	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Marge Nette d'Intérêts	6 893	6 687	6 697	7 124	7 956	+11,7%
Commissions nettes	3 443	3 637	3 627	3 723	4 145	+11,3%
Autres éléments du PNB	768	834	571	584	589	+1,0%
PNB	11 103	11 158	10 894	11 431	12 691	+11,0%
Charges de fonctionnement	-5 160	-5 450	-5 560	-5 713	-6 069	+6,2%
Résultat Brut d'Exploitation	5 943	5 708	5 335	5 718	6 621	+15,8%
Coût du Risque	-615	73	-1 498	-1 099	-1 232	+12,1%
Résultat d'Exploitation	5 328	5 780	3 837	4 618	5 389	+16,7%
Gains et pertes sur immo.	31	9	-65	-9	-3	-64,5%
Résultat exceptionnel	-241	81	39	42	67	+60,0%
Résultat courant avant impôts et FRBG	5 119	5 870	3 810	4 651	5 453	+17,2%
Résultat Net	2 845	2 854	1 876	2 525	3 023	+19,7%
Coefficient d'exploitation	44,8%	47,2%	49,5%	48,4%	46,2%	-2,2 pts

Le résultat net

en millions de F CFP



Le coefficient d'exploitation

en %



L'activité

en millions de FCFP

OCTROIS DE CRÉDITS	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Immobilier	26 962	21 812	23 726	25 740	33 237	+29,1%
Secteur productif	17 466	15 146	17 911	19 888	22 714	+14,2%
Équipement des ménages	6 100	6 008	8 253	7 812	7 933	+1,5%
Trésorerie	3 906	3 629	13 902	9 624	5 069	-47,3%
Collectivités publiques	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Total crédits amortissables	54 435	46 594	63 792	63 064	68 952	+9,3%
Escompte	2 790	2 189	2 197	1 646	1 985	+20,6%
Dailly/OC/DPDA	10 279	7 954	7 194	6 382	7 052	+10,5%
Promoteurs	3 415	1 583	673	1 922	2 192	+14,1%
Cautions bancaires	3 915	3 024	2 924	2 456	3 905	+59,0%
Crédits relais	2 063	1 051	13	1 720	1 827	+6,3%
Total autres crédits	22 461	15 801	13 000	14 125	16 963	+20,1%
Total des octrois	76 896	62 395	76 792	77 189	85 915	+11,3%

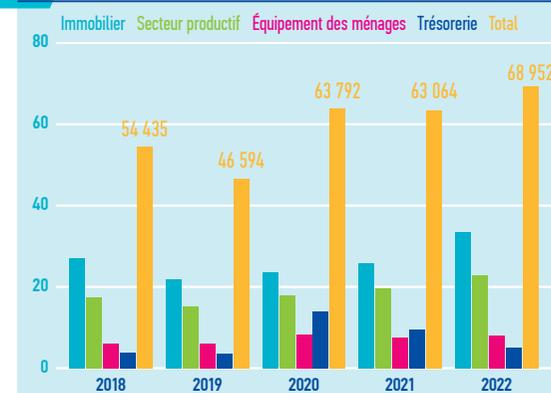
ENCOURS BCI	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Encours brut total	282 192	289 204	308 592	331 408	351 095	+5,9%
Encours sain	271 686	277 521	296 909	316 033	331 330	+4,8%
Encours douteux	10 506	11 683	11 683	15 375	19 765	+28,6%
Dépréciation des douteux	6 582	6 149	6 440	7 217	8 833	+22,4%
Taux de douteux	3,7%	4,0%	3,8%	4,6%	5,6%	+1,0 pt
Couverture des douteux	62,7%	52,6%	55,1%	46,9%	44,7%	-2,2 pts

PRODUCTION CASDEN	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Crédits immobilier	1 951	3 604	4 642	2 021	2 520	+24,7%
Crédits consommation	2 045	2 319	1 350	913	1 033	+13,2%
Total production CASDEN	3 996	5 923	5 992	2 934	3 553	+21,1%

ENCOURS CASDEN	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Encours immobilier	29 098	28 633	30 687	29 469	28 685	-2,7%
Encours consommation	4 678	5 151	4 627	3 794	3 335	-12,1%
Total des encours CASDEN	33 776	33 784	35 314	33 262	32 021	-3,7%

Octrois de crédits amortissables

en millions de FCFP



Les encours de crédits

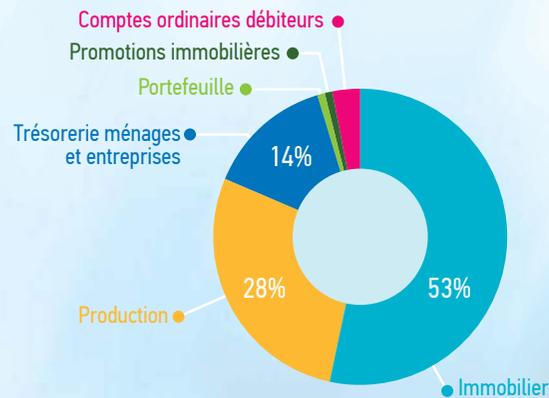
en millions de FCFP



Les chiffres clés au 31 décembre 2022

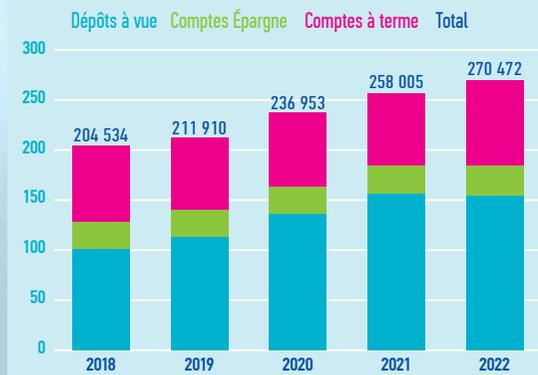
Répartition des encours de crédit

en %



Les dépôts de la clientèle

en millions de F.C.F.P.



L'activité

en millions de F.C.F.P.

ENCOURS DE CRÉDIT	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Total Crédits amortissables	265 604	272 867	294 292	315 971	333 561	+5,6%
Immobilier	151 846	159 782	166 020	175 670	187 441	+6,7%
Production	86 056	84 506	86 004	91 605	97 711	+6,7%
Collectivités publiques	327	251	192	116	39	-66,0%
Trésorerie ménages et entreprises	27 376	28 328	42 075	48 580	48 370	-0,4%
Total non amortissables	15 942	15 491	13 534	14 063	16 506	+17,4%
Portefeuille	2 872	2 981	3 225	3 207	3 019	-5,9%
Promotions immobilières	3 532	2 921	2 434	2 456	3 278	+33,5%
Comptes ordinaires débiteurs	9 539	9 589	7 876	8 400	10 210	+21,5%
Divers	645	846	766	1 374	1 028	-25,2%
Créances rattachées	467	450	570	440	474	+7,6%
Valeurs non imputées	179	396	197	934	554	-40,6%
Total général	282 192	289 204	308 592	331 408	351 095	+5,9%

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Dépôts à vue	100 666	113 264	135 876	156 371	154 290	-1,3%
Comptes épargne	27 150	27 097	27 657	28 265	29 698	+5,1%
Comptes à terme	76 718	71 549	73 420	73 370	86 484	+17,9%
Total de la collecte	204 534	211 910	236 953	258 005	270 472	+4,8%
Parts de marché	32,8%	33,4%	35,3%	37,4%	37,7%	+0,3 pt

Nombre de comptes à vue



Nombre de clients actifs

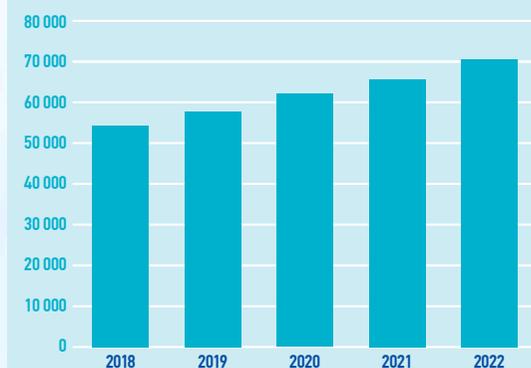


L'activité

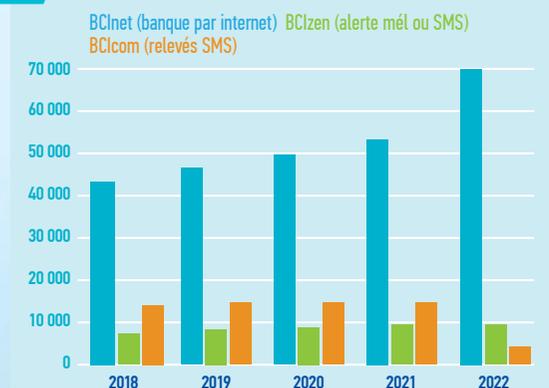
en unités

PRODUITS ET SERVICES	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1
Nombre de comptes à vue	77 731	79 845	82 050	83 708	88 431	+5,6%
Nombre de clients actifs	49 621	51 034	51 967	52 802	56 703	+7,4%
Offres de services groupés	53 507	57 526	61 370	65 159	70 465	+8,1%
BCInet (banque à distance)	43 215	46 111	49 301	53 056	69 632	+31,2%
BCIcom (relevés SMS)	13 666	14 279	14 433	14 302	4 144	-71,0%
BCIzen (alerte mél ou SMS)	6 929	8 002	8 668	9 391	9 410	+0,2%
Cartes bancaires internationales	48 043	55 487	61 294	65 745	70 965	+7,9%
Cartes bancaires Jade	38 699	36 473	34 211	32 900	30 317	-7,9%
<i>en milliers d'opérations</i>						
Paiements chez commerçants BCI	9 977	10 863	12 745	15 480	18 353	+18,6%
Retraits sur automates BCI	3 654	3 652	3 360	3 218	3 607	+12,1%
<i>en millions FCFP</i>						
Paiements chez commerçants BCI	66 698	69 354	80 208	94 237	103 848	+10,2%
Retraits sur automates BCI	37 974	37 497	34 188	32 673	36 703	+12,3%

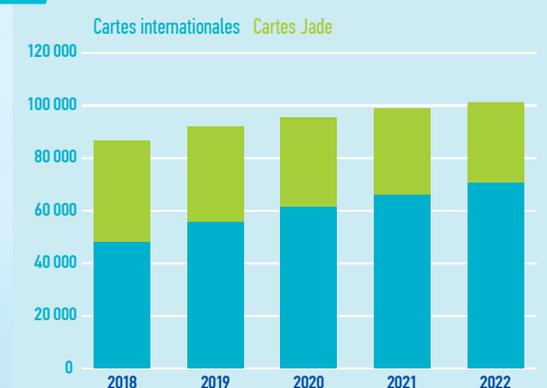
Offres de services groupés



Banque à distance



Nombre de cartes bancaires



Opérations par cartes

en milliards de FCFP



PORTRAITS



Claudine BOGAERT

Directrice des Ressources Humaines adjointe

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Claudine BOGAERT, j'ai 2 filles de 26 et 24 ans et un fils de 19 ans. J'adore voyager et découvrir de nouveaux endroits, et de nouvelles cultures. J'ai vécu 8 ans au Mexique durant mon enfance et jusqu'il y a peu dans le Nord de la France, puis je suis arrivée à Nouméa fin 2022. Après un Bac C, une prépa Maths Sup / Maths Spé et un diplôme d'ingénieur technico-commercial en poche, j'ai rejoint le groupe Cap Gemini en tant qu'ingénieur commercial, je suis devenue responsable commerciale, puis manager de plusieurs centres de profits successifs. C'est à cette période, il y a environ 18 ans, que je suis arrivée aux Ressources Humaines, par opportunité toujours, chez Cap Gemini. Comme j'avais fait beaucoup de recrutements et de suivi des consultants et que j'en avais l'appétence, c'était finalement une suite assez logique. J'ai ensuite rejoint

Open, une entreprise où tout était à construire en matière de RH, d'abord dans des fonctions de Responsable RH, puis de DRH, sur un périmètre géographique Nord, puis Est et Bénélux, puis Paris. Et enfin, j'ai rejoint la société Pictime Groupe début 2019 pour y construire la Direction des Ressources Humaines.

Comment avez-vous connu la BCI ?

J'ai découvert la BCI quand j'ai commencé à chercher un poste de DRH en Nouvelle-Calédonie pour y rejoindre mon conjoint. Mon CV a alors circulé au sein de plusieurs entreprises du territoire et j'ai été contactée par Frédéric Reynaud.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

La confiance : pour travailler efficacement, et donner le meilleur de moi-même, j'ai besoin d'un climat de confiance. L'agilité : une entreprise agile qui s'adapte au marché, aux situations, aux personnes, a, selon moi, davantage d'atouts pour être performante. La proximité : avec ses collègues, avec ses collaborateurs, avec sa hiérarchie, avec ses clients et avec son environnement économique. Pour mieux se connaître, mieux se comprendre et interagir efficacement, intelligemment et agréablement.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

Pour commencer, j'ai eu un très bon contact avec la Direction Générale, je me suis retrouvée dans les valeurs de la BCI et dans sa volonté de mettre l'humain au cœur de ses préoccupations. Quand on travaille dans les Ressources Humaines, il est beaucoup plus intéressant et motivant de faire partie d'une entreprise dans laquelle les RH sont stratégiques, ce qui est le cas au sein de la BCI ! Ensuite, après 25 ans dans le secteur des technologies de l'information, je m'étais promis que, si je changeais d'entreprise, ce serait pour découvrir un nouveau secteur d'activité, et le secteur bancaire avec ses nombreux métiers m'a tout de suite plu. Enfin, rejoindre la BCI, c'était rejoindre la banque N°1 sur le territoire calédonien !

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Je suis Directrice des Ressources Humaines adjointe, mon rôle est de seconder le DRH sur son périmètre de responsabilité, avec un focus particulier sur le Développement RH et les projets CAP25.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur de choix est une entreprise qui propose une expérience candidat et une expérience collaborateur uniques, personnalisées. Pour être attractif et donner envie à ses collaborateurs de vivre une longue carrière au sein de l'entreprise, il faut tenir sa promesse employeur, dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit. Proposer un *on boarding* de qualité, des parcours d'évolution professionnelle, favoriser la cohésion d'équipe et le bien-être au travail dans un bon climat social, me semblent indispensables.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

J'ai été très bien accueillie par l'équipe RH et par la Direction de l'entreprise, j'ai ensuite commencé un parcours de découverte de son organisation et de ses collaborateurs, je vais bientôt commencer à rendre visite aux agences.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Le projet est en cours, il est dans mon périmètre de responsabilités : développer l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs est un des projets du plan stratégique CAP25.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

Je découvre une entreprise à la culture familiale, avec des collaborateurs qui, pour un certain nombre, ont une forte ancienneté, parfois de plus de 30 ans ; je n'avais jamais vécu cela avant car le secteur de l'IT (technologies de l'information), que je connaissais jusqu'ici, est plus jeune et plus volatile, il est donc encore assez rare qu'un collaborateur fête ses 20 ans d'ancienneté ! La BCI a aussi une vraie politique de Gestion des Compétences, et favorise la mobilité interne et l'accompagnement en formation. L'humain est vraiment au cœur des préoccupations de la BCI.



PORTRAITS

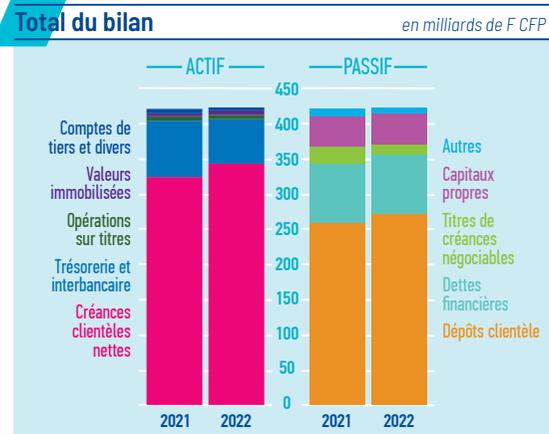
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Bilan et activité de l'exercice 2022

La BCI n'a d'autre raison d'être que le territoire sur lequel elle est implantée. En 2022 elle a, cette année encore, accompagné les entreprises et les ménages dans la réalisation de leurs projets. L'octroi de quelques 69,0 milliards F CFP de crédits amortissables et les chiffres qui suivent en témoignent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Banque s'élève à 423,0 milliards F CFP. Il progresse de 2,3 milliards F CFP (+0,6 %).

À l'actif, cette augmentation résulte de la croissance de 18,1 milliards F CFP des Crédits à la clientèle et de la croissance des opérations sur titres pour 1,8 milliard F CFP, absorbées par la baisse de 17,7 milliards F CFP des opérations inter-bancaires.



Au passif, elle provient de la croissance de 12,5 milliards F CFP des dépôts de la clientèle et de celle de 2,3 milliards F CFP des capitaux propres, atténuées par la baisse de 11,4 milliards F CFP des Titres de Créances Négociables.

Dans le détail, les principaux postes du bilan de la Banque ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

CRÉDITS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE

Au cours de l'exercice, la BCI a accordé à la clientèle 85,9 milliards F CFP de crédits tous types de crédits confondus (amortissables ou non) contre 77,2 milliards F CFP en 2021.

Les Prêts Garantis par l'État qui comptaient pour 3,6 milliards F CFP en 2021, sont tombés à 238 millions F CFP en 2022 avec la fin du dispositif. Hormis ces prêts spécifiques, les octrois de crédits ont progressé de 12,1 milliards F CFP (+16,4 %) par rapport à 2021.

S'agissant des crédits amortissables, la BCI a accordé 6 040 prêts en 2022 pour un total de 69,0 milliards F CFP, contre 5 709 prêts en 2021, pour un montant total de 59,5 milliards F CFP. Sur la base de ces chiffres qui incluent les PGE, la part de marché de la Banque sur les octrois de crédits amortissables s'élève à 37,2 %, revenant à un niveau plus normé après une année 2021 exceptionnelle (40,5 %) et une année 2020 déjà de bon niveau (34,7 %).

Porté par ces octrois et les crédits non amortissables, l'encours brut de crédits à la clientèle enregistre une augmentation de 19,7 milliards F CFP (+6,0 %) pour atteindre 351,1 milliards F CFP au 31 décembre 2022. Cette évolution résulte principalement de la croissance de 10,0 milliards F CFP des crédits à l'immobilier, de celle des autres crédits pour 5,7 milliards F CFP, tandis que les crédits d'équipement ne progressent que légèrement et que les crédits de trésorerie diminuent de 2,6 milliards F CFP.

Au 31 décembre 2022, la part de marché globale de la Banque sur les encours de crédits (amortissables ou non) atteint 37,4 %. Elle progresse de 0,7 point.

Dans le détail :

Les crédits à l'immobilier, crédits promoteurs inclus, progressent de 7,1 % sur un an et leurs encours atteignent 190,7 milliards F CFP au 31 décembre 2022. Ils représentent à cette date 54,3 % des encours bruts de crédits de la BCI contre 53,7 % fin 2021 et 54,6 % fin 2020.

La Banque a accordé en 2022 33,2 milliards F CFP de crédits immobiliers amortissables, poursuivant la reprise observée depuis 2020 après avoir connu un niveau bas en 2019 (21,8 milliards F CFP). Simultanément, l'ensemble des établissements de crédit de la place ont octroyé 83,1 milliards F CFP

La BCI est depuis plusieurs années le premier partenaire de crédit des entreprises et des ménages en Nouvelle-Calédonie.

contre 67,9 milliards F CFP en 2021. La part de marché de la Banque atteint 40,8 % contre 38,1 % en 2021 et 39,0 % en 2020.

Parmi les prêts immobiliers, La Banque a accordé en 2022, 94 Prêts à Taux Zéro pour un montant global de 890 millions F CFP, en dépit du durcissement ces dernières années des conditions d'accès à ce dispositif. La BCI est à l'origine sur l'année de 69 % des PTZ accordés par les établissements bancaires de la place, marque de son implication dans le financement des primo-accédants à la propriété.

Soulignons également qu'en terre coutumière la BCI est quasiment le seul établissement de la place à s'engager pour le financement de l'immobilier.

Enfin, la BCI a également contribué, en tant que représentante de la CASDEN sur le Territoire, à l'octroi par cette dernière de 2,5 milliards F CFP de crédits à l'habitat, à nos clients communs. Ce chiffre en légère hausse par rapport à 2021 n'en n'est pas moins faible au regard des chiffres qui ont pu dépasser 7 milliards F CFP au cours de ces 15 dernières années. Ce repli

résulte de conditions d'octrois plus stricts de la part de la CASDEN et de taux se détachant des conditions de la place.

Les octrois de **crédits à la consommation** s'élèvent à 7,9 milliards F CFP. Ils progressent de 1,6 % tandis que la place progresse simultanément de 6,5 % pour atteindre un volume de 18,8 milliards F CFP. La part de marché de la BCI n'en reste pas moins d'un très bon niveau avec 42,2 % contre 44,3 % en 2021.

Pour ce même type de crédits, la BCI est également à l'origine en 2022 de 475 prêts à la consommation pour un total de 1 033 millions F CFP accordés sur ressources CASDEN, contre 490 dossiers pour 913 millions F CFP en 2021. Même s'il est en hausse, le niveau de 2022 pour ce type de dossier CASDEN est l'un des plus faibles sur ces 15 dernières années.

Dans l'ensemble, au 31 décembre 2022, l'encours total des crédits sains consentis par la BCI aux particuliers (comptes ordinaires débiteurs inclus) s'élève à 165,7 milliards F CFP contre 157,8 milliards F CFP fin 2021. Il est en augmentation de 5,0 % et la part de marché de la Banque sur ce segment passe simultanément de 36,8 % à 37,1 %, asseyant la place de la BCI comme premier partenaire financier des particuliers.

S'agissant des **professionnels et entreprises**, la BCI leur a octroyé en 2022 28,2 milliards F CFP

de crédits amortissables (hors immobilier) contre 29,5 milliards F CFP en 2021 qui incluaient 3,6 milliards F CFP de PGE. Hors PGE, la hausse des octrois pour ces prêts serait de 8,9 % (+2,3 milliards F CFP). A l'échelle de la place, les octrois de crédits amortissables aux professionnels et entreprises hors immobilier et hors PGE enregistrent une hausse de 11,0 %. La part de marché de la Banque revient à un niveau plus normé à 39,8 % après avoir atteint 46,2 % en 2021.

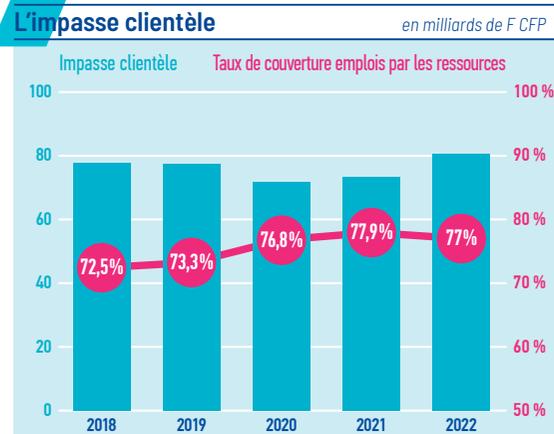
Les dépôts de la clientèle non financière s'élèvent, autres sommes dues et dettes rattachées incluses, à 270,5 milliards F CFP contre 258,0 milliards F CFP fin 2021. Ils sont en progression de 12,5 milliards F CFP (+4,8 %). Ils incluent les dépôts d'institutionnels et de grandes entreprises hors Territoire à la recherche de rentabilité pour leur trésorerie. À fin 2022, le total des ressources issues de ces déposants s'élève à 16,9 milliards F CFP contre 16,8 milliards F CFP, un an plus tôt.

À l'échelle de la place, Office des Postes et Télécommunications inclus, la hausse des dépôts de la clientèle non financière est de 24,9 milliards F CFP (+3,6 %). La part de la BCI dans cette évolution démontre si besoin était, l'effort constant de la Banque dans la recherche de dépôts, tout en apportant une attention soutenue aux taux de rémunération. Sa réussite provient notamment de son souci constant d'apporter à ses clients une qualité du service dans le traitement de leurs flux.

Bilan et activité de l'exercice 2022

Dans le détail, s'agissant de la BCI, les dépôts des sociétés et entreprises individuelles sont en hausse de 5,5 milliards F CFP (incluant un gros apport de liquidité par un institutionnel pour la réalisation d'importants investissements) les dépôts des particuliers progressent de 4,8 milliards F CFP et ceux des autres déposants de 0,7 milliard F CFP. Le solde est constitué de la variation des autres sommes dues.

Le déficit emplois/ressources sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2021 à 80,6 milliards F CFP contre 73,4 milliards F CFP fin 2021. Il augmente en valeur absolue de 7,2 milliards F CFP et le taux de couverture des crédits par les dépôts baisse simultanément de 0,9 point pour s'établir à 77,0 %.



Pour mémoire, à l'échelle calédonienne, le déficit emplois/ressources augmente de 9,5 milliards F CFP pour se porter à 225,7 milliards F CFP comparé à 216,2 milliards F CFP un an plus tôt. Ce déficit, dont il conviendrait d'exclure les éléments qui ne concourent pas au refinancement, a progressé de 41,4 milliards F CFP en 5 ans.

Pour compléter ses ressources et faire face notamment au déficit de ressources clientèle, la BCI émet depuis 2011 des **Titres de Créances Négociables** (TCN). Ces émissions de titres sont déclinées en quatre programmes agréés annuellement par la Banque de France. Ils sont placés par la BRED Banque Populaire auprès de sa clientèle d'institutionnels, de grands comptes ou d'établissements financiers. À ce jour, la BRED a souscrit elle-même, dans le cadre du refinancement BCI, les TCN émis avec des créances en garanties.

Ces émissions participent au comblement du déficit de collecte de la place calédonienne et évitent ainsi une surenchère sur les dépôts locaux.

Au 31 décembre 2022, l'encours des Titres de Créances Négociables émis par la BCI s'élève à 14,1 milliards F CFP contre 25,5 milliards F CFP fin 2021. Il a subi en 2021 un certain attentisme de la part des souscripteurs de ce type de titres, dans l'attente

À fin 2021, la part de marché de la BCI sur les dépôts de la clientèle non financière s'élève 37,7 %. Elle progresse de 0,3 point en un an, confortant ainsi la position de la Banque comme premier établissement de la place.

d'une visibilité sur les évolutions institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie et en 2022, la BCI a réduit ces émissions concomitamment à la mise en place des lignes de refinancement par l'IEOM.

À l'actif, les **Opérations sur titres** s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7,6 milliards F CFP. Ce poste est composé d'obligations ayant, pour l'essentiel, la qualification de titres hautement liquides sur les marchés financiers. Ils constituent, avec la trésorerie, la réserve de liquidité de la Banque requise par les autorités pour satisfaire aux obligations du ratio de liquidité LCR (*Liquidity Coverage Ratio*). Ils peuvent notamment être donnés en pension. L'encours de ces titres a augmenté de 1,8 milliards F CFP au cours de l'exercice après acquisition de nouveaux titres.

Le ratio de liquidité LCR vise pour mémoire, à contrôler que les banques sont en mesure de résister à une crise de liquidité aiguë (systémique et/ou spécifique à une banque) sur une durée d'un mois. Son principe est le suivant : les réserves de liquidité (cash, titres hautement liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte

des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent survenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Au 31 décembre 2022, le LCR de la BCI s'élève à 151 % pour un seuil minimum fixé à 100 %.

Les passifs interbancaires sont globalement stables par rapport à 2021. Ils s'élèvent à 85,4 milliards F CFP contre 84,3 milliards F CFP fin 2021. Ils augmentent de 26,4 milliards F CFP. Durant l'année, la BCI a tiré 14,9 milliards F CFP d'emprunts, 4,3 milliards F CFP auprès de la BEI et 10,6 milliards F CFP auprès de l'IEOM. Dans le même temps, elle a remboursé 11,3 milliards F CFP d'échéances.

Au 31 décembre 2022, la dette financière dont la durée initiale était supérieure ou égale à un an s'élève à 68,6 milliards F CFP contre 65,0 milliards F CFP fin 2021. Sa maturité moyenne est de 2,7 ans contre 3,0 ans fin 2021 et elle s'amortira de 20,2 milliards F CFP en 2023. Le reste de la ressource interbancaire est constitué des dépôts à vue ou à terme d'autres établissements financiers pour un total de 16,8 milliards F CFP.

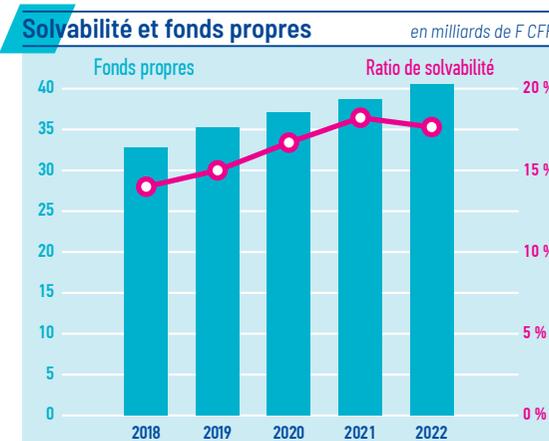
Les actifs interbancaires s'élèvent à 62,0 milliards F CFP au 31 décembre 2022 contre 79,7 milliards F CFP à fin 2021.

Cette évolution est la résultante de la variation des autres postes du bilan. Elle est le fruit pour l'essentiel de la croissance de 18,0 milliards F CFP des créances à la clientèle non financière, de l'augmentation de 12,5 milliards F CFP des dépôts de la clientèle non financière, de la diminution de 11,4 milliards F CFP des Titres de Créances Négociables, et de la croissance de 2,3 milliards F CFP des capitaux propres.

Les fonds propres de la Banque, constitués des capitaux propres et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux, atteignent au 31 décembre 2022 la somme de 40,9 milliards F CFP (hors résultat). Leur croissance résulte de la part du résultat 2021 affectée en « autres réserves ».

Les fonds propres « réglementaires » s'élèvent pour leur part, à fin 2022, à 40,4 milliards F CFP contre 38,8 milliards F CFP au 31 décembre 2021. Calculés et définis en application du règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 à partir des capitaux propres, ils sont destinés à garantir la continuité de l'activité de l'établissement, sa solvabilité et à protéger l'épargne des déposants. L'adéquation des fonds propres aux risques pris par la Banque est notamment suivie au travers du ratio de solvabilité.

Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI atteint au 31 décembre 2022 17,7 % pour un minimum réglementaire à cette date, de 10,5 %. Il s'élevait au 31 décembre 2021 à 18,2 %. Sa légère baisse provient



d'une augmentation plus rapide des encours de crédit que n'ont progressé les fonds propres.

Un coussin supplémentaire de fonds propres dit « contracyclique » destiné à renforcer la solidité des banques et à réguler leur activité de crédits peut être fixé par le régulateur. Alors qu'il était fixé à 0 % suite à la crise du Covid-19, il sera porté à 0,50 % à partir d'avril 2023, portant le minimum réglementaire pour la BCI à 11,0 %. Il pourra être revu à la hausse ultérieurement si le régulateur bancaire le jugeait nécessaire. Ces perspectives d'évolution nécessitent que la BCI anticipe et renforce ses fonds propres.

PORTRAITS



Étienne AIROLA

Développeur informatique

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel?

Après avoir fait des études en biologie de l'évolution et des organismes tropicaux aquatiques, je me suis réorienté dans la programmation informatique et en particulier le *back-end* (langage Cobol). J'ai pu travailler au Crédit Mutuel à Brest, puis au Crédit Agricole de Vannes, sur de la programmation *back-end* et *middle-end* (java). Étant attiré par les environnements insulaires tropicaux, j'ai cherché un poste qui me permettait d'améliorer mes compétences en programmation tout en comblant mes souhaits de mobilité. C'est chose faite!

Quel est votre rôle au sein de la BCI?

Je développe, maintiens et corrige les programmes du *Core-banking*, c'est-à-dire les programmes qui génèrent toutes les mises à jour des clients (en automatique, comme l'imputation des virements, les autorisations de cartes bancaires, la gestion des mensualités de prêt, les découverts, etc.). Je m'occupe également des incidents ou bugs survenant lors des passages de chaînes de programmes du soir.

Comment avez-vous connu la BCI?

Par hasard, en cherchant un emploi depuis la métropole.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent?

La considération pour les employés, le management adapté, l'amélioration continue.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI?

C'est un pur hasard, ce que je peux considérer comme heureux après 6 mois dans l'entreprise.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous?

Un employeur flexible et à l'écoute des besoins de ses salariés avec une politique managériale juste et discrète.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle?

Très bien. La Direction des Systèmes d'Information est un pôle où les relations sont professionnelles et également amicales. Chaque équipe est à l'écoute des besoins des autres et fait au mieux pour travailler ensemble dans les meilleures conditions.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration?

Un transfert de connaissances un peu plus poussé (présentation formelle, temps spécifique alloué, documentation plus générale pour comprendre la documentation technique, souvent très spécifique).

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi?

Entreprise jeune, dynamique, laissant une certaine autonomie aux équipes. Moins de vacances et de télétravail qu'en métropole, mais je ne peux comparer avec ce qui se fait en Nouvelle-Calédonie.



Heilani HAMBLIN

Chargée de dossier

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Heilani HAMBLIN, je suis diplômée d'une licence en Contrôle de gestion, obtenue en 2022 à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Au cours de celle-ci j'ai eu l'occasion de réaliser un stage au sein de la Société Le Nickel à Nouméa.

En juin 2022, après l'obtention de mon diplôme, je suis entrée à la BCI.

Comment avez-vous connu la BCI ?

Une ancienne camarade, employée à la BCI, m'a convaincue de répondre à une offre d'emploi.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

L'esprit d'équipe et le dévouement de ses collaborateurs auprès de sa clientèle.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

Je suis cliente BCI depuis très longtemps et je suis très satisfaite du service et de l'image qu'elle véhicule par rapport à celle de nos confrères.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Je suis chargée de dossiers au sein du service crédit Professionnels et Entreprises.

Nous devons assurer la gestion administrative et la contractualisation des financements et autres engagements octroyés pour la clientèle des entreprises, professionnels, collectivités et institutionnels.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur qui prend en considération les besoins de ses employés.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Mon intégration s'est très bien passée. Chaque collaborateur a su me mettre à l'aise.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Pour moi, je ne vois pas d'axe d'amélioration.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

C'est pour moi une première expérience dans le monde du travail, cependant, grâce à mon année d'alternance au sein de la Société le Nickel, je peux conclure que la BCI, malgré ses nombreux collaborateurs, a su garder ce côté humain en mettant en avant les besoins de ses salariés. Cela permet d'avoir des employés motivés, ce qui est une valeur ajoutée pour l'entreprise. C'est l'une des raisons pour lesquelles la BCI reste leader sur le marché.



Les résultats de l'activité

Au cours de l'exercice, le nombre de **clients actifs** (clients répondant à un certain volume d'opérations) a **augmenté de 7,4 %** pour atteindre **56 703 clients**. À titre indicatif, la croissance nette est de 7 082 clients actifs sur 5 ans.

Le nombre de comptes à vue a progressé de 5,6 %. **10 341 comptes à vue** ont été ouverts au cours de l'année. Déduction faite des clôtures, leur nombre est en hausse de 4 723 unités pour atteindre 88 431 comptes à la fin de l'exercice.

Le nombre d'**abonnements au service BCInet** est passé de 56 056 à **69 632**, pour partie suite à la fermeture progressive du service des relevés par SMS.

101 282 cartes bancaires internationales ou locales sont en service au 31 décembre 2022. Leur nombre a progressé de 2 637 en 1 an (+2,7 %).

La BCI est attachée à ne procéder à aucune sélection de clientèle. Elle agit pour proposer à chacun les services bancaires les mieux adaptés.

18,4 millions d'opérations de paiements par cartes (+18,6 %) ont été réalisées auprès des clients commerçants de la Banque pour un total de 103,8 milliards F CFP au cours de l'année contre 94,2 milliards F CFP en 2021 (+10,2 %). En 5 ans, le nombre d'opérations a progressé de 55,7 % et leur volume de 37,2 milliards F CFP.

En revanche, les **retraits aux Guichets Automatiques** de la Banque marquent le pas avec quelques 36,7 milliards F CFP. Ils sont bien sûr en hausse par rapport à la période Covid mais ils sont en deçà de 2018 ou 2019. L'usage des espèces semble marquer le pas, très certainement en raison du développement du paiement sans contact.

70 465 conventions de relation (+8,1 %) sont actives au 31 décembre 2022 contre 65 159 un an plus tôt. Elles permettent aux clients de la Banque de bénéficier de formules de services adaptées à leurs besoins à des conditions tarifaires avantageuses.

9 755 contrats d'assurance vie PREPAR sont ouverts au 31 décembre 2022 (+2,3 %) et leurs encours ont crû de 2,9 milliards F CFP (+8,7 %) pour atteindre 35,9 milliards F CFP. La part de marché de la Banque progresse d'année en année et atteint 21,5 % fin 2022 (+1,6 point).

La Banque propose également une gamme diversifiée de **produits d'assurance** (emprunts,

habitation, automobile, accidents de la vie, moyens de paiement, etc.).

L'ensemble des éléments ci-dessus et l'implication des équipes de la Banque contribuent à l'évolution de son résultat.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire atteint son plus haut niveau depuis la création de la Banque, à savoir 12,7 milliards F CFP. Il est en hausse de 11,0 %.

La Marge Nette d'Intérêts

Première composante du PNB, la Marge Nette d'Intérêts progresse de 11,7 % sur un an et atteint 7 956 millions F CFP. C'est également son plus haut niveau.

Évolution marge nette d'intérêts en millions de F CFP



Ses composantes ont évolué comme suit :

- **Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires** atteignent 187 millions F CFP contre 11 millions F CFP fin 2021. Ces opérations retrouvent une rémunération positive avec la forte hausse des taux interbancaires alors que, jusqu'à début 2022, une partie de ces opérations était rémunérée à taux négatifs.

- **Les produits sur opérations avec la clientèle** croissent de 372 millions F CFP (+4,2 %) pour atteindre à 8 512 millions F CFP. L'accroissement de 22,6 milliards F CFP du volume moyen des créances produit une augmentation de la MNI qui est absorbée partiellement par la baisse du taux moyen de leur rendement.

Notons que si globalement sur l'année le taux de rendement des crédits a poursuivi la baisse observée depuis plusieurs années, une inflexion à la hausse consécutive à la remontée des taux est enregistrée depuis le 4^e trimestre 2022.

- **Les charges d'intérêts relatives aux opérations avec les établissements de crédit** progressent de 40 millions F CFP pour atteindre 549 millions F CFP contre 509 millions F CFP en 2021.

Cette évolution résulte principalement de la croissance des ressources financières, alors que le taux moyen du coût de ces ressources est resté quasiment stable. Elle est atténuée par la baisse du coût de la couverture de taux, stable quant à son volume.

- **Les charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle** diminuent de 189 millions F CFP. Cette baisse résulte pour l'essentiel d'une diminution du taux moyen des ressources collectées auprès de la clientèle, produisant une diminution des charges tandis que leur volume moyen a progressé entraînant une hausse des charges.

- **Les charges d'intérêts sur dettes représentées par des titres** baissent de 153 millions F CFP sous l'effet d'une diminution de leur volume moyen alors que leur taux d'intérêts moyen progresse.

■ Les commissions nettes

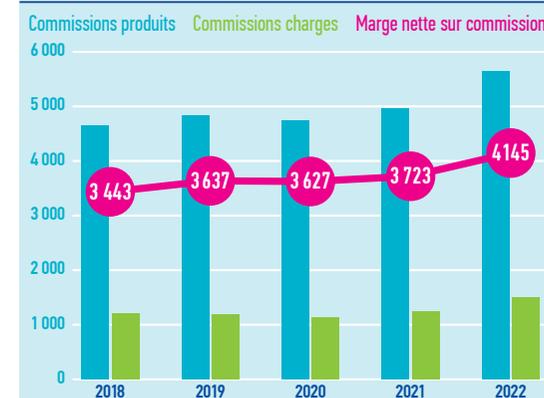
Autre composante du produit net bancaire, la marge nette sur commissions de services s'élève en 2022 à 4 145 millions F CFP contre 3 723 millions F CFP en 2021 (+11,3 %).

Les commissions brutes progressent de 678 millions F CFP (+13,7 %) pour atteindre 5 649 millions F CFP. Leur évolution concerne tant les opérations avec la clientèle que les moyens de paiement ou les prestations de services financiers. Seuls l'activité avec la CASDEN et les produits liés aux avenants et renégociations de prêts sont en recul.

Les commissions versées augmentent de 20,6 % (+256 millions F CFP). Contrepartie de l'activité sur les moyens de paiement et du traitement des valeurs, elles incluent principalement les coûts de fabrication

Évolution marge nette sur commissions de services

en millions de F CFP



et de traitement des moyens de paiement, monétiques notamment, les coûts de transport et de traitement des espèces. Elles subissent cette année encore des coûts supplémentaires liés au changement de la gamme de pièces décidé par l'IEOM.

■ Derniers éléments constitutifs du produit net bancaire :

- **Les revenus des titres à revenu variable ou fixe** (75 millions F CFP) enregistrent une baisse de 9,0 % et retrouvent leur niveau de 2020 du fait principalement, de la diminution des dividendes perçus.

- **Les gains sur opérations financières**, qui comprennent les profits de change et la réévaluation, repartent à la hausse avec une progression de 29,1 % pour atteindre 442 millions F CFP. Ils restent toutefois très en deçà du niveau atteint en 2019 (612 millions F CFP), avant la crise sanitaire.

Les résultats de l'activité

- **Les autres produits d'exploitation bancaire** (153 millions F CFP) baissent de 62 millions F CFP. Ils sont sans reprise de provision sur litige avec la clientèle alors que celles-ci s'élevaient à 73 millions F CFP en 2021.

- **Les autres charges d'exploitation bancaire** (87 millions F CFP) augmentent de 31 millions F CFP. Elles enregistrent pour le même montant une croissance des gestes commerciaux consentis par la banque aux particuliers et entreprises.

Les pertes liées à la fraude monétique restent pour leur part d'un niveau faible grâce aux dispositifs mis en place, aux choix de sécurité effectués par la BCI et à la vigilance de ses équipes.

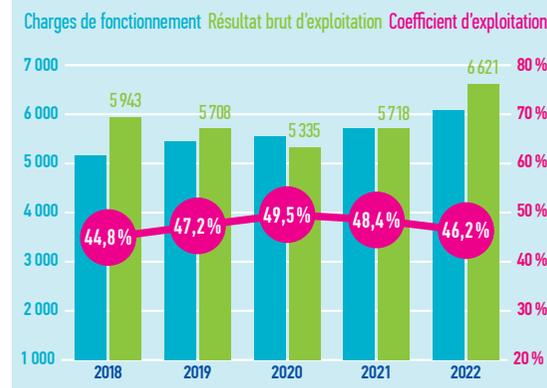
LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'exploitation atteint 6 621 millions F CFP, son plus haut niveau depuis la création de la Banque. Il progresse de 15,8 % par rapport à 2021.

Dans le détail :

- **Les charges de personnel** atteignent 3 952 millions F CFP contre 3 771 millions F CFP en 2021. Elles progressent de 4,8 % (intéressement inclus) dans une évolution moindre que les résultats, et marquent notamment l'investissement réalisé tant sur le plan de la formation, que sur celui du recrutement.

Évolution charges / résultat brut en millions de F CFP



- **Les autres frais administratifs** s'élèvent à 1 681 millions F CFP. Ils progressent de 7,7 % en vue de renforcer le développement de la banque dans ses projets stratégiques et notamment le développement du digital et de la connaissance client.

- **Les impôts et taxes** (hors impôts sur les sociétés) s'élèvent à 28 millions F CFP et sont en recul de 27,4 % principalement du fait de la baisse des intérêts des titres et des impôts qu'ils génèrent.

- **Les charges d'amortissement** progressent de 67 millions F CFP (+19,4 %), en raison principalement des investissements en matière informatique et de la rénovation des agences et locaux.

- **Le coefficient d'exploitation** (hors intéressement) qui mesure le rapport entre les charges de fonctionnement et le PNB, s'élève à 46,2 %. Il s'améliore de 2,2 points.

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Résultat d'Exploitation enregistre une progression de 16,7 % pour atteindre 5 389 millions F CFP. Sa variation est le fruit de l'évolution du Produit Net Bancaire, associée à des charges de fonctionnement maîtrisées et un coût du risque dont l'évolution est mesurée malgré un contexte économique dégradé.

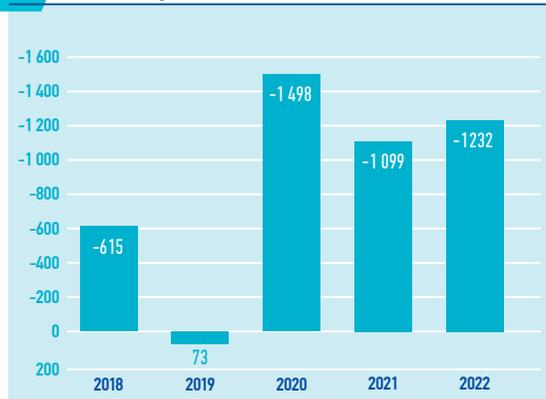
Le coût du risque

Le coût du risque s'élève pour l'exercice à 1 232 millions F CFP contre 1 099 millions F CFP en 2021, après avoir atteint 1 498 millions F CFP en 2020 au démarrage de la crise du Covid. Il était, pour mémoire, négatif en 2019 et ressortait donc en produit (+73 millions F CFP) suite à l'actualisation du modèle de dépréciation des créances de la banque et en raison d'un volume de créances nouvellement déclassées plus important que par le passé qui, par essence, sont moins provisionnées compte tenu de meilleures perspectives de recouvrement.

Pour 2022, le coût du risque « standard », calculé selon le modèle historique de la BCI qui ne tient pas compte pour le calcul de la dépréciation, des spécificités liées à la situation économique dégradée que connaît actuellement la Nouvelle-Calédonie s'élève à 1 099 millions F CFP contre 763 millions F CFP en 2021.

Le coût du risque

en millions de F CFP



À ce coût du risque « standard », s'ajoute la prise en compte des effets de la situation économique actuelle au travers d'une dotation nette complémentaire de 786 millions F CFP sur les encours douteux. Elle appréhende ainsi une plus grande difficulté de recouvrement de ces encours déjà déclassés, compte tenu de la situation aggravée des clients concernés. Cette dotation complète la dotation de 628 millions F CFP déjà enregistrée en 2021 pour la porter à 1 414 millions F CFP.

Enfin, le coût du risque comprend la reprise totale, pour un montant de 652 millions F CFP, de la provision constituée sur les clients sains appartenant à des secteurs dont il avait été estimé qu'ils pourraient être fortement affectés par la crise sanitaire et qui, au final, s'est avérée sans objet.

Au 31 décembre 2022, les créances douteuses

s'élèvent à 19,8 milliards F CFP. Elles ont augmenté de 4,4 milliards F CFP en un an et représentent 5,63 % de l'encours brut total des créances à la clientèle contre 4,64 % au 31 décembre 2021.

Le volume des déclassements opérés au cours de l'année et non régularisés au terme s'élève à 8,5 milliards F CFP en 2022 contre 5,9 milliards F CFP en 2021. Cette croissance est l'un des marqueurs de la dégradation de la situation économique.

Au 31 décembre 2022, le taux moyen de dépréciation des créances douteuses est de 44,7 %. Il était de 46,9 % un an plus tôt. Cette baisse résulte du volume important des créances nouvellement déclassées dont le taux de provision est relativement faible au regard de plus grandes espérances de recouvrement.

Les engagements donnés, classés en hors-bilan, n'ont, quant à eux, donné lieu à aucune dotation ou reprise de provision au cours de l'exercice.

LE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET FRBG

Le résultat avant impôts sur les sociétés et charges assimilées, et avant dotations ou reprises au Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 5 453 millions F CFP contre 4 651 millions F CFP en 2021. Il progresse de 17,2 %.

LE RÉSULTAT NET

Le résultat net de l'exercice s'élève à 3 023 millions F CFP contre un résultat de 2 525 millions F CFP en 2021. Il atteint à son plus haut niveau historique, porté par la progression de la Marge Nette d'Intermédiation et du produit Net Bancaire.

Ce résultat net intègre en 2022,

- 2 500 millions F CFP d'Impôt sur les Sociétés et charges assimilées ;
- et
- un produit net de 70 millions F CFP lié aux opérations de défiscalisation auxquelles la BCI participe.

Information aux actionnaires

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

L'information relative à la mesure et à la surveillance des risques a fait l'objet de communications formelles par le Comité des Risques au Conseil d'Administration. Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR, la Banque Calédonienne d'Investissement a poursuivi en 2022 le renforcement de son dispositif de contrôle des risques.

ACTIVITÉ DES FILIALES

L'activité des filiales de la BCI demeure très contenue par comparaison au niveau d'activité de la Banque elle-même. La BCI détient quatre filiales.

- La **SOCADIR**: SARL créée en 1993, a pour objet principal l'acquisition, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, et la réalisation de toute construction. Dans ce cadre, elle acquiert, en vue d'assurer leur gestion et leur revente, les biens immobiliers et mobiliers saisis par la BCI et qui n'ont pas trouvé d'adjudicataire lors des ventes aux enchères. Elle est également propriétaire de locaux qu'elle donne en location à la BCI et dans lesquels la Banque a installé son agence de Bourail. L'exercice 2021 se solde par une perte de 5 519 492 F CFP du fait de moins-value sur biens acquis par adjudication.

- La **SOCALPAR**: SARL créée en 2006, a pour objet principal la prise de participations dans toutes personnes morales et notamment dans toutes sociétés ayant leur siège social en Nouvelle-Calédonie, existantes ou à créer, notamment par voie d'achat de titres, souscription au capital ou toute autre forme ainsi que la gestion des dites participations.

L'exercice 2021 se solde par un résultat nul après un abandon de créance de la BCI de 184 621 F CFP.

La BCI est également propriétaire de deux SCI, la SCI DE L'AVENIR, propriétaire du siège social de la Banque qu'elle donne en location à celle-ci, et la SCI LE BANIAN propriétaire de 114 places de parking louées principalement au personnel de la Banque. L'activité et les résultats de ces sociétés utiles au fonctionnement quotidien de l'établissement n'appellent pas de commentaire particulier.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Nous n'avons connaissance d'aucun événement porté à notre attention postérieurement à la clôture de l'exercice et dont l'incidence aurait pu donner lieu à ajustement dans les comptes annuels, ni d'événements ayant un caractère significatif sur l'activité de ce début d'année 2023 ou sur la situation financière de l'établissement.

CAPITAL ET DIVIDENDES

Le capital de la BCI est détenu, à hauteur de :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence Française de Développement.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, réunie en séance le 21 avril 2022, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de distribuer 750 millions F CFP sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces dividendes ont été mis en paiement fin juin 2022.

PROJET DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires la décision de distribuer 900 millions F CFP de dividende au titre du résultat 2022 et d'affecter le solde du résultat soit 2 123 millions F CFP en « autres réserves ».

Cette proposition répond à deux objectifs qui sont, le premier de rémunérer à un niveau acceptable l'investissement des actionnaires, et le deuxième de renforcer les fonds propres de l'établissement pour conforter sa solidité et préserver ses capacités d'octroi de crédit tout en maintenant une marge de sécurité par rapport au seuil réglementaire du ratio de solvabilité ou à toute nouvelle exigence qui pourrait être mise en place par le régulateur.

PERSPECTIVES

Si leurs estimations diffèrent quant au niveau qui sera atteint, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International s'accordent à dire que la croissance mondiale connaîtra un ralentissement en 2023, pour atteindre l'un de ses niveaux les plus bas de ces 30 dernières années, du fait des mesures prises par les banques centrales pour juguler l'inflation et de la poursuite de la guerre en Ukraine par la Russie.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, quelques indicateurs donnent de timides signaux d'une amélioration de la situation économique. Les yeux resteront bien sûr braqués sur le secteur du nickel qui porte une grosse partie de l'activité économique du Territoire. Les équilibres budgétaires seront également à suivre attentivement.

La BCI, portera également une attention particulière à l'évolution des taux et à ses conséquences, tout en maintenant son objectif d'accompagnement de ses clients.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, quelques indicateurs donnent de timides signaux d'une amélioration de la situation économique. Les yeux resteront bien sûr braqués sur le secteur du nickel qui porte une grosse partie de l'activité économique du Territoire. Les équilibres budgétaires seront également à suivre attentivement.

PORTRAITS



Laurine BUTSCHER

Conseillère d'accueil

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Laurine BUTSCHER, j'ai 25 ans. Je réside à Bourail et je suis entrée à la BCI en mai 2022 dans l'agence de ma commune. Titulaire d'un BTS Négociation Relation Client, mon premier emploi fut « Assistante de Gestion » dans un Collège Public.

Comment avez-vous connu la BCI ?

J'étais moi-même cliente BCI.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

La proximité avec la clientèle.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

Travailler dans le secteur bancaire était pour moi un rêve de carrière. J'ai choisi la BCI pour la bienveillance du personnel, l'image de la banque sur le territoire et ma propre satisfaction clientèle.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

En tant que « Conseillère d'Accueil », mon rôle est de réaliser les opérations de guichet des clients, conseiller et répondre à leurs questions, les accompagner dans l'utilisation des différents outils mis à leur disposition (tels que les automates, la banque en ligne, etc.), puis leur proposer des produits adaptés à leurs besoins.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Pour moi, un employeur de choix, c'est une entreprise pérenne et performante, présente sur l'ensemble du territoire, reconnaissante et à l'écoute de ses employés, accessible aux formations, et où les conditions de travail sont confortables.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Dès mon arrivée, j'ai aussitôt été intégrée à l'équipe. Accompagnée et soutenue par tous les collaborateurs, je me suis sentie à ma place.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Je n'ai rien à suggérer.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

J'ai été remarquablement surprise par le soutien et l'entraide de chaque collaborateur, mais également par tous les outils mis à disposition en cas de besoin. Il n'est pas exagéré, pour moi, de dire aujourd'hui que la BCI est une grande famille, dont je suis fière de faire partie. Effectivement, dans mes précédents emplois, j'ai souvent fait face à la solitude et au manque de considération.



Leïla VUDINAT

**Gestionnaire paie
et administration**

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel?

Je m'appelle Leïla VUDINAT, 29 ans d'origine calédonienne, je suis entrée à la BCI en septembre 2022 au Pôle Rémunération et Administration du Personnel de la Direction des Ressources Humaines. Après l'obtention d'un Bachelor en Ressources Humaines à la CCI, j'ai passé 5 ans dans un cabinet d'expertise en tant que Gestionnaire Paie et Conseil en Droit Social.

Comment avez-vous connu la BCI?

Cliente à la BCI depuis 2020 suite à un projet immobilier.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent?

La BCI est un acteur du développement du pays.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI?

Suite à mon expérience en cabinet, je souhaitais intégrer une entreprise locale qui impacte positivement notre pays. La BCI m'a également attirée, pour sa forte culture d'entreprise.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle?

Très bien, l'équipe de la DRH a été très accueillante. Quant à la prise de poste, celle-ci a été facilitée par les procédures existantes au sein de notre pôle.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous?

La considération des collaborateurs.

Quel est votre rôle au sein de la BCI?

Je suis gestionnaire paie et administration du personnel. Notre pôle assure, d'une part, le traitement de la paie, notamment la gestion des absences, la collecte des variables, le traitement des données, les déclarations sociales réglementaires, les analyses, les contrôles, etc., et, d'autre part, les formalités administratives du personnel:

rédaction des contrats, rédactions des actes administratifs ou juridiques, élections des représentants du personnel, etc. Notre mission principale est de nous assurer que la réglementation soit correctement appliquée dans ces deux aspects de notre métier. Nous sommes également en charge de la gestion de la Fondation BCI pour l'Égalité des Chances: nous effectuons un suivi régulier des lauréats dans leurs études et chaque année nous organisons une nouvelle campagne de sélection de nouveaux lauréats.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi?

En terme de gestion du personnel, la BCI est très différente de ce que j'ai pu connaître dans une petite entreprise où la rentabilité du collaborateur était plus importante que l'être humain. La BCI met l'humain au centre de ses valeurs et cherche à fidéliser ses collaborateurs.

PORTTRAITS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

La responsabilité sociétale et environnementale

Inscrite dans notre plan stratégique CAP25, la politique RSE s'articule autour de trois axes sociétaux qui se déclinent à travers 12 engagements :

La Responsabilité Sociétale et Environnementale est inscrite au cœur de la stratégie de la BCI. La Banque poursuit son développement dans une approche responsable, menant de multiples actions de développement durable, aussi bien au niveau économique que social et environnemental.

Axe 1

Être un acteur économique responsable

La BCI a pour objectif la satisfaction client, en soutenant l'innovation et le développement économique du territoire et en entretenant des relations durables et responsables avec ses parties prenantes.

Axe 2

Réduire notre empreinte environnementale

La Banque veille à s'engager dans un mode de croissance le moins impactant possible pour l'environnement.

Axe 3

Être un employeur de choix

Elle déploie une culture d'entreprise inclusive, équitable, attractive, permettant le développement et l'épanouissement de l'ensemble de ses collaborateurs.

Un rapport RSE détaillé est disponible sur le site de la Banque : www.bci.nc

POLITIQUE RSE 2023/2025

3 axes

12 engagements



Axe 1

Être un acteur économique responsable



> **ENGAGEMENT 1**
Accompagner le développement du tissu économique calédonien



> **ENGAGEMENT 2**
S'impliquer dans la vie du Territoire



> **ENGAGEMENT 3**
Promouvoir l'inclusion et l'accessibilité aux **services financiers**



> **ENGAGEMENT 4**
Accompagner et protéger nos clients et faire preuve de transparence

Axe 2

Réduire notre empreinte environnementale



> **ENGAGEMENT 5**
Évaluer l'empreinte ESG des projets de nos clients entrepreneurs



> **ENGAGEMENT 6**
Épauler la transition énergétique et écologique du Territoire



> **ENGAGEMENT 7**
Intégrer les critères ESG dans les produits d'investissement



> **ENGAGEMENT 8**
Réduire notre impact direct sur l'environnement

Axe 3

Être un employeur de choix



> **ENGAGEMENT 9**
Attirer et fidéliser les talents



> **ENGAGEMENT 10**
Développer l'employabilité des chances et de traitement



> **ENGAGEMENT 11**
Favoriser la diversité, l'égalité des chances et de traitement



> **ENGAGEMENT 12**
Offrir la meilleure qualité de vie au travail

Nos partenaires financiers



**Banque européenne
d'investissement**

La Banque européenne d'investissement (BEI) est la banque de l'Union européenne. Plus grande institution financière multilatérale au monde, elle est aussi l'un des principaux bailleurs de fonds de l'action en faveur du climat.

Depuis sa création en 1958, la BEI a investi plus de mille milliards d'euros dans des projets en Europe et dans des pays du monde entier. L'action pour le climat est au cœur de toutes les activités de la BEI, qui ciblent les domaines prioritaires suivants : climat et environnement, développement, innovation et compétences, petites et moyennes entreprises, infrastructures et cohésion.

Le Fonds européen d'investissement, qui fait partie du Groupe BEI, est spécialisé pour sa part dans le soutien aux PME par le financement de nouvelles entreprises, de la croissance, de l'innovation, de la recherche-développement, de l'emploi et du développement régional.

La BEI collabore avec d'autres institutions de l'Union européenne pour favoriser l'intégration européenne, promouvoir le développement dans l'UE et soutenir les politiques de celle-ci. Ces activités

ne se limitent toutefois pas à l'Europe : la BEI intervient dans plus de 160 pays et améliore la vie de millions de personnes chaque année, tant dans l'Union européenne que dans le reste du monde.

L'interconnexion est au cœur de l'action de la Banque depuis sa création. Dans toute l'Europe, les investissements de la BEI rapprochent les pays. Par l'intermédiaire de sa branche BEI Monde, qui a été créée en 2022 pour accroître l'impact de ses financements en faveur du développement, elle aide à relever les défis mondiaux, à favoriser la croissance et à multiplier les perspectives sur tous les continents.

En ces temps où la valeur du multilatéralisme est remise en question, l'action de la BEI vient constamment nous rappeler que l'union des Européens fait leur force.

Les financements de la BEI se sont montés à 65,15 milliards d'euros en 2022, dont 10,82 milliards d'euros correspondant à l'activité de BEI Monde.

www.eib.org

Co-Actionnaire historique de la BCI, l'AFD reste présente au Conseil d'Administration de la BCI et continue d'être un partenaire essentiel pour la Banque notamment sur le plan financier.

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation; de sa filiale Proparco, dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé; et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient.

C'est avec et pour les populations que l'AFD construit, en lien avec ses partenaires, des solutions partagées dans plus de 150 pays, ainsi que dans 11 départements et territoires ultramarins français. Son objectif? Concilier développement économique et préservation des biens communs: le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Ses équipes sont engagées dans plus de 4 800 projets sur le terrain, contribuant ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

NOUVELLES AMBITIONS, NOUVELLE LOI

Pour accompagner, guider et encadrer l'action de ce Groupe augmenté dans un cadre stratégique renouvelé, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a été promulguée le 4 août 2021.

Le texte renforce l'objectif donné au groupe AFD de lutter avec tous ses partenaires contre les causes profondes des crises, en accompagnant les pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, vers des modèles de croissance plus résilients, plus inclusifs et plus durables.

Il s'agit également d'inscrire pleinement la politique de développement dans le cadre multilatéral que s'est fixée la communauté internationale en 2015 avec l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies, l'Accord de Paris sur le climat et le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, cadre indispensable pour répondre collectivement aux enjeux globaux contemporains. Sans oublier le dispositif de restitution des biens mal acquis, déjà concrétisé avec la restitution début novembre 2021 des œuvres dérobées par le colonel Dodds au palais d'Abomey, au Bénin. La nouvelle loi impose également une exigence forte en termes de transparence, d'évaluation et de suivi des actes, des actions et des résultats du groupe AFD sur le terrain.

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DANS LE PACIFIQUE

Acteur historique en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna, l'AFD soutient, au sein de ces territoires, de nombreux projets structurants dans divers secteurs. Grâce à ses financements, son expertise et sa production de connaissances, elle appuie le secteur public local (collectivités locales, établissements publics et sociétés d'économie mixte), finance les entreprises et associations et accompagne le développement économique de ces géographies ultramarines.

Depuis 2018, une direction régionale a été créée, en charge des activités du Groupe AFD en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française ainsi qu'au Timor Leste, au Vanuatu et dans les 13 autres États insulaires du Pacifique.

Le Groupe AFD s'est par ailleurs doté d'une « stratégie régionale Océan Pacifique 2019-2023 » mettant en lumière les enjeux régionaux qui seront au centre de l'action du Groupe dans les cinq prochaines années: un « Océan résilient » afin d'accompagner la région dans sa lutte contre les effets du changement climatique, un « Océan solidaire » qui permettra de faciliter l'accès aux services de bases pour tous et notamment les populations les plus démunies, un « Océan d'avenir » dans l'accompagnement des secteurs de l'économie bleue, de l'économie verte ou encore du numérique et un « Océan en Commun » afin de favoriser l'intégration régionale des territoires français du Pacifique.

La Fondation d'entreprise BCI pour l'Égalité des chances

La Fondation d'entreprise BCI pour l'égalité des chances, créée en 2020, a pour objet d'offrir aux jeunes les plus méritants et présentant un fort potentiel, la possibilité de suivre un cursus d'excellence en Métropole, pour ensuite revenir et aider à la construction de la Nouvelle-Calédonie de demain. Elle a également pour mission d'aider les lycéens à s'orienter et à trouver le métier porteur qui leur correspond, en se détachant des stéréotypes de réussite.



DIVERSITÉ

La Diversité, c'est celle d'un pays riche d'une pluralité culturelle que la BCI souhaite mettre en valeur au travers de sa Fondation. Elle a à cœur de créer une véritable égalité des chances, en offrant l'opportunité à chacun des jeunes calédoniens d'intégrer un programme tourné vers l'avenir, et reposant sur l'une des principales valeurs du pays.

EXCELLENCE

L'excellence, c'est ce que la Fondation veut permettre d'atteindre à de jeunes talents calédoniens en leur offrant la possibilité de se former dans leur domaine de prédilection. Nous le savons, la valeur n'attend pas le nombre des années.

DÉVELOPPEMENT

En alliant diversité et excellence, la BCI a le dessein d'offrir de nouvelles perspectives de projets et d'avenir aux étudiants qui souhaitent s'investir dans la vie et le développement de la Nouvelle-Calédonie.

La Fondation a pour vocation d'aider les talents calédoniens à se former, afin qu'ils puissent apporter leur expertise, leur expérience et leurs compétences au pays.



Le message de l'une de nos lauréates, Nicole BOUREBARE que la Fondation accompagne dans ses études en école de commerce.



« Diversité, Excellence
et Développement »
est la devise
de la Fondation.



Nicole BOUREBARE

Bonjour,

Je vous écris ce mail afin de remercier la fondation BCI pour m'avoir donné les moyens de faire mon stage au Cambodge.

Cela fait plus d'un mois que j'ai terminé mon stage et que je suis rentrée en France. J'ai pensé plus d'une fois à vous écrire ce mail de remerciement mais, à chaque fois, je le remettais à plus tard. Alors, aujourd'hui, je me suis motivée et j'ai enfin décidé de l'écrire.

MERCI BEAUCOUP DU FOND DU CŒUR !

Je n'aurais jamais pu faire ce stage sans vous. Non seulement c'est grâce au réseau de la BCI que j'ai décroché mon stage (en particulier grâce à mon parrain Cyril Carles) mais vous avez également financé mon billet d'avion. Quand j'y repense, je me dis que j'ai vraiment une chance incroyable de vous avoir !

Ce stage était ma première véritable expérience professionnelle et je n'aurais pas pu rêver mieux. Il m'a appris tellement de choses et à changer ma façon de voir le monde. J'ai rencontré des personnes formidables, j'ai voyagé dans tout le pays, j'ai appris leur culture, je me suis nouée d'amitié avec mes collègues... Ces 4 mois au Cambodge ont été tellement enrichissants sur le plan professionnel comme personnel. MERCI BEAUCOUP !

Grâce à votre Fondation j'ai pu partir découvrir un autre pays, travailler avec des personnes d'une autre nationalité, développer mes compétences interculturelles... Vous m'avez donné les moyens que je n'avais pas pour me permettre de partir loin et de vivre cette expérience qui va rayonner sur mon CV.

La moindre des choses pour moi était de vous écrire ce mail, de vous dire merci, de vous montrer que je suis consciente de la chance que j'ai d'être lauréate de votre Fondation.

MERCI !

Le contrôle interne et la gestion des risques

Le contexte dans lequel évoluent les établissements financiers les conduit à maîtriser un nombre toujours plus élevé de dispositifs réglementaires, à mettre en œuvre une politique de gestion des risques toujours plus aboutie, à sécuriser toujours plus le traitement des opérations et des flux et à adapter en permanence leur organisation à ces contraintes. Les services de contrôle de la banque veillent à ce que tous les risques soient correctement appréhendés et qu'ils restent compatibles tant avec les capacités financières de l'établissement qu'avec ses fonds propres.

1. ORGANISATION DU CONTRÔLE

1.1 CADRE D'EXERCICE

L'enjeu principal du dispositif de contrôle interne mis en place par la BCI est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que la Banque s'est fixés à ce titre soient bien respectés.

Le système de contrôle interne de la BCI s'inscrit dans le cadre :

- Des dispositions du Code monétaire et financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- De l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle

interne, des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (modifié par l'arrêté du 25 février 2021) ainsi que l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif aux dispositifs et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,

- Des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ci-après EBA) en matière de gouvernance interne (EBA/GL/2017/05),
- Des dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF),

La protection de la clientèle, la lutte contre la corruption, ainsi que la protection des données personnelles sont pleinement prises en compte dans le dispositif mis en place.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne de la BCI consistent à :

- Entretenir et développer une culture du risque et des contrôles parmi les collaborateurs de la Banque, notamment afin de prévenir le risque de fraude ;
- Renforcer de manière continue l'efficacité et la qualité du fonctionnement de l'établissement ;
- Garantir la fiabilité de l'information notamment en matière comptable et financière ;
- Assurer la sécurité des opérations conformément aux lois, aux règlements et aux instructions de la Direction Générale.

1.2 ORGANISATION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation bancaire, le dispositif de contrôle interne de la BCI repose sur le contrôle de premier niveau assuré par la hiérarchie opérationnelle, le contrôle permanent de deuxième niveau pris en charge par des collaborateurs dédiés – qui n'ont pas d'activité opérationnelle au sens réglementaire – et par l'audit interne.

Les responsables des fonctions de contrôle interne sont positionnés à un niveau hiérarchique adéquat conférant aux responsables de la fonction de contrôle l'autorité et le statut appropriés nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Au niveau de la BCI, le rattachement de la Direction des Risques et de la Conformité et de l'Audit Interne s'effectue au niveau du Directeur Général.

1.3 CONTRÔLES DE PREMIER NIVEAU

Toutes les directions opérationnelles de la banque sont en charge du premier niveau de contrôle, qui constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la banque, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles

et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations. Des contrôles de premier niveau sont réalisés par les responsables hiérarchiques afin de s'assurer de la qualité des travaux de leurs collaborateurs.

1.4 CONTRÔLES DE SECOND NIVEAU

Les principales missions des fonctions en charge des risques, de la conformité et des contrôles permanents sont :

- De concourir à la bonne gouvernance en matière de gestion des risques, notamment en contribuant à l'élaboration des politiques et de l'appétit aux risques ainsi qu'en assurant un bon niveau d'information de l'organe de surveillance, des dirigeants effectifs, des autorités de contrôles et de l'ensemble des collaborateurs (prévention);
- D'assurer l'évaluation des risques (outils et indicateurs);
- D'assurer le bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques à travers :
 - La surveillance permanente des risques (analyses, suivi des indicateurs et des limites);
 - Les contrôles permanents.

Le périmètre couvert par la Direction des Risques et de la Conformité concerne :

- Les risques notamment risques de crédits, risques financiers et risques opérationnels;
- La conformité, notamment conformité bancaire et

assurance, conformité des services d'investissement, sécurité financière (Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme) et la lutte contre la corruption. Le Responsable du Pôle Conformité - Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme est le responsable de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

- Le Plan d'urgence et de Poursuite d'activité;
- La Sécurité des Systèmes d'Information;
- La Lutte contre la fraude externe.

Hiérarchiquement rattaché à la Direction Administration et Finances, le **Contrôle Financier** anime et promeut au travers du dispositif de contrôle interne, une production de l'information comptable et financière fiable et de qualité.

De même la fonction Sécurité des Personnes et des Biens est animée par le Directeur Administration et Finances.

Les acteurs du contrôle permanent de deuxième niveau exercent une mission de prévention et de contrôle des risques, notamment en s'assurant que des contrôles de premier niveau pertinents sont effectués au sein des directions opérationnelles.

À l'issue de leurs travaux de contrôle, les acteurs du contrôle permanent de deuxième niveau indiquent les éventuelles actions correctrices

nécessaires aux hiérarchies compétentes dès lors que celles-ci n'ont pas déjà défini des plans d'action adéquats.

Les préconisations du contrôle permanent de 2^e niveau, comme les recommandations émises par l'audit interne, doivent faire l'objet d'une mise en œuvre sous un délai raisonnable. Dans ce cadre, les fonctions de contrôle permanent de deuxième niveau sont responsables de la mise à jour du dispositif général de maîtrise des risques.

Il est rendu compte régulièrement, tant à la Direction Générale qu'au Comité des Risques du Conseil d'Administration et au Conseil d'Administration, de l'état du dispositif de contrôle permanent et de l'état des risques de la BCI.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, le Conseil d'Administration approuve les limites futures de risque fixées par les dirigeants effectifs, lors de la séance au cours de laquelle les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion sont examinés, en même temps qu'il prend connaissance de la position de la banque pour l'exercice écoulé par rapport aux plafonds qu'il avait approuvés. Une information sur le suivi intermédiaire des limites est donnée aux administrateurs dans le cours du deuxième semestre, lors de la présentation du rapport intermédiaire sur le contrôle interne.

2. LES PRINCIPAUX RISQUES

L'activité de la banque se concentrant pour l'essentiel sur l'octroi de prêts et de crédits, et la collecte de ressources, la BCI est principalement exposée aux risques de crédits, de taux et de liquidité. Comme tout établissement, elle est également exposée aux risques opérationnels y compris au risque de non-conformité, et au risque juridique, ainsi qu'au risque portant sur la sécurité des systèmes d'informations et la continuité des activités.

Le risque de crédit et de contrepartie est encadré par les politiques de crédit dédiées à chaque marché, des limites par contrepartie et par secteur, et un système délégué adéquat complété par un dispositif de surveillance.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement rigoureux au sein de la Politique des Risques Financiers. Il repose notamment sur des indicateurs et la BCI veille au respect des ratios réglementaires applicables, y compris en anticipant les conséquences des évolutions réglementaires annoncées.

Le risque de taux est lié à l'activité d'intermédiation et de transformation. Il est encadré, tout comme le risque de liquidité, par la Politique des Risques Financiers et fait l'objet de limites spécifiques.

Le risque de change, est encadré par des

limites strictes. La parité franc CFP / euro n'est pas considérée comme présentant un risque. Elle ne fait l'objet d'aucune couverture compte tenu qu'elle est fixée par arrêté, et inchangée depuis 1949.

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraudes interne et externe.

Le risque juridique résulte du risque de litige avec une contrepartie, provenant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptibles d'être imputables à la banque au titre de ses opérations.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naîtrait du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières.

Enfin, le dispositif de **sécurité des systèmes d'information** vise à protéger la BCI à l'égard des intrusions et des vols d'informations. Il fait l'objet de campagnes de tests, d'audits et de mesures préventives.

2.1 LE RISQUE DE CRÉDIT SUR LA CLIENTÈLE

Ce risque se matérialise lorsque certains clients ne sont plus en mesure de faire face à leurs obligations à l'égard de la banque. La maîtrise de ce risque découle de la capacité de la banque à analyser de façon pertinente la situation financière des emprunteurs et la viabilité de leurs projets, et, bien entendu, de l'évolution de l'environnement économique.

Conformément aux Politiques de Crédit de la BCI, l'acceptabilité du risque repose, en premier lieu, sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements. La prise de garanties est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de l'emprunteur mais ne peut pas constituer la seule justification de la prise de risque.

2.1.1 ORGANISATION

> La Direction de l'Exploitation Commerciale

Le contrôle est assuré en premier niveau par les conseillers de clientèle qui procèdent à un suivi permanent des engagements de leurs clients afin d'appréhender toute évolution de nature à dégrader la qualité de leur portefeuille.

Ce suivi s'effectue à partir d'outils de détection avancée du risque basés sur des critères externes et internes, notamment le fonctionnement des comptes

(opérations soumises à autorisation, dépassements de limites, impayés, alertes juridiques). Ces indicateurs visent à permettre l'identification et la prise en charge d'un dossier potentiellement à risque, en amont de l'apparition d'impayés.

Ce premier niveau s'attache en outre à instruire les engagements nouveaux avec la prudence qui s'impose, dans le cadre d'un système de délégations unipersonnelles fondé sur des critères d'encours et de qualité de la contrepartie, mesurée par la notation interne.

> La Direction des Engagements

Le déclassement d'une contrepartie entraîne son transfert au Pôle Recouvrement Amiable selon les conditions et modalités fixées dans les procédures de la BCI. En cas d'échec ou de situation compromise, le dossier est transféré au service contentieux pour exécution des garanties ou prise de nouvelles garanties judiciaires.

Les encours douteux et les encours douteux compromis (i.e. contentieux) sont spécifiquement identifiés dans le système d'information de la banque et comptabilisés distinctement des encours sains.

> Le Service des Risques de Crédit

Le service des risques de crédit, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, émet un

avis indépendant, circonstancié et spécifique sur les demandes de financement faites par des emprunteurs et sortant des délégations accordées à la Direction de l'Exploitation.

Le service des risques de crédit procède également à des contrôles à posteriori sur des dossiers de prêts et de crédits afin de vérifier la bonne application des politiques de crédit et du schéma délégataire.

Le service des risques de crédit est, par ailleurs, chargé de produire mensuellement les états de surveillance et de contrôle des risques de crédit qui permettent de mesurer l'évolution de la qualité globale du portefeuille et de vérifier la bonne diversification de celui-ci par secteur économique mais aussi par filière ou par type de clientèle.

> Les Comités de suivi des risques de crédit

Le service des risques de crédit rend régulièrement compte de ses travaux lors de Comités dédiés aux risques réunissant, autour de la Direction Générale, la Direction de l'Exploitation, la Direction des Engagements, la Direction Administration Finance.

Le Comité des Comptes Ordinaires Débiteurs et des Retards Forts examine mensuellement, sur les encours jugés préoccupants, les déclassements en créances douteuses à opérer et décide des plans d'action et de la couverture des risques potentiels.

Le Comité trimestriel des provisions procède, à partir d'un certain seuil, à la revue des dossiers dépréciés, présentés par le responsable du service Risques de Crédit pour les créances relevant de la Direction de l'Exploitation et par la Direction des Engagements pour les créances relevant du Pôle Recouvrement Amiable ou du Service Contentieux. Le Comité valide le taux de dépréciation proposé.

Le Comité Watch List passe en revue la situation de contreparties déterminée à partir de critères de notation et d'engagements, pour lesquelles une surveillance renforcée est exercée.

Le Comité Trimestriel des Risques de Crédit examine l'évolution et la répartition détaillée de l'encours douteux, l'évolution du coût du risque, des encours groupes et de l'exposition de la BCI sur les filières sensibles et non sensibles. Une présentation est également effectuée sur les promotions immobilières: suivi des principaux dossiers et évolution statistique. La notion de périmètre de groupe de contrepartie constitue également l'un des axes de ses analyses, conformément aux principes de « grappage » de la réglementation.

> Les limites globales par filières

Le dispositif se caractérise par les éléments suivants:

- Définition d'un périmètre de filières sensibles

Le contrôle interne et la gestion des risques

Une filière est qualifiée de sensible dès lors que le taux de provision sur encours bruts moyen des trois derniers exercices est supérieur à 5 %, ou si les perspectives de conjoncture économique justifient son maintien ou son entrée dans cette catégorie selon le principe de précaution. Une surveillance complémentaire est effectuée sur l'évolution du taux de douteux entre deux exercices.

- Les filières qualifiées de sensibles sont suivies mensuellement et deux limites ont été fixées

- Limitation pour l'ensemble de ces filières à un plafond d'encours fixé à 30 % de l'ensemble des risques directs et de hors bilan portés par la banque.
- Limitation globale des nouveaux octrois de prêts amortissables et crédits promoteurs sur ces filières de façon à se conformer à une tolérance de pertes anticipées liées à ces dossiers, fixée pour l'exercice. Cette limite est déterminée en fonction des historiques de risque enregistrés par la banque sur ces secteurs et validée par le Conseil d'Administration.

Les filières économiques considérées comme non sensibles, en raison des critères mentionnés supra, font également l'objet d'un encadrement par des limites reposant sur l'encours global.

> Les limites par contreparties

La réglementation en vigueur définit par ailleurs des limites prudentielles sur les grands risques, c'est

à dire un montant au-delà duquel un établissement ne peut s'engager sur une contrepartie (clients ou groupe de clients ayant un lien juridique ou économique). Ce montant est fixé à 25 % des fonds propres de l'établissement. La BCI a pour sa part fait le choix de réduire et de se fixer des limites très en deçà de ce seuil.

Au 31 décembre 2022 aucune exposition sur un groupe de contreparties ne dépasse la limite interne de 14 %. La première exposition représente 11,76 % des fonds propres réglementaires de la banque.

2.1.2 L'ENCOURS DOUTEUX ET CONTENTIEUX À LA BCI

Au 31 décembre 2022, la BCI enregistre un ratio d'encours douteux sur encours total brut de 5,62 % contre 4,64 % en 2021. Cette croissance des encours douteux résulte de plusieurs facteurs : conséquences de la crise sanitaire 2020/2021, conjoncture économique moins favorable que durant les périodes antérieures, nouvelles normes de défaut. Le taux de couverture des créances douteuses et contentieuses est de 44,7 % à fin 2022 en légère contraction par rapport à la fin de l'exercice 2021 (46,9 %).

2.2 LES RISQUES DE GESTION DE BILAN

2.2.1 LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face, à tout moment, au remboursement de

passifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs. Le maintien d'une liquidité suffisante demeure donc une nécessité primordiale pour les banques.

La mesure de ce risque est effectuée en comparant l'écoulement (ou amortissement) des emplois et celui des ressources, ce qui permet de mettre en évidence les décalages de montant à différentes échéances, constitutifs d'éventuelles impasses.

La Direction Administration et Finance effectue un suivi quotidien de la trésorerie et de la liquidité avec la production du tableau de suivi de la trésorerie et en calculant chaque jour le ratio de liquidité à court terme (LCR) défini par la réglementation. Ces indicateurs sont transmis à la Direction Générale.

Ce ratio vise notamment à encadrer la gestion de la liquidité dans les banques, en faisant en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (*HQLA, high quality liquid assets*) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur pour couvrir ses besoins de liquidité, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. L'encours de HQLA non grevés doit au moins permettre à la banque de faire face jusqu'au 30^e jour du scénario de tensions, date à laquelle la direction de l'établissement et les responsables prudentiels auront dû décider des

actions correctives appropriées à moins que le problème de la banque n'ait déjà pu faire l'objet d'une résolution ordonnée.

Le seuil plancher de ce ratio est de 100 %. Au 31 décembre 2022, le LCR de la BCI s'élève à 151,7 %.

Le risque de liquidité à long terme est mesuré par le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*). L'objectif pour les établissements financiers est de maintenir un profil de financement stable afin de réduire la probabilité que des difficultés perturbent leurs sources de financement régulières, érodent leurs positions de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, d'engendrer des tensions susceptibles de s'étendre à tout le système.

Le NSFR correspond ainsi au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé.

Au 31 décembre 2022 le NSFR de la BCI s'élève à 108,1 % pour une limite réglementaire de 100 %.

2.2.2 LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque dit risque de taux d'intérêts. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Il est donc primordial pour la banque

de disposer des outils nécessaires à la mesure de ce risque afin d'engager les actions correctrices visant à en contrôler les effets.

Le risque de taux structurel de la BCI est mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation, à priori, des ressources aux emplois. L'échéancement des encours intègre le résultat des modélisations des comportements passés de la clientèle, complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains agrégats (principalement les dépôts à vue de la clientèle et les fonds propres).

Les impasses ainsi déterminées permettent de calculer la sensibilité de la position de la banque à la variation des taux. Cette mesure vise à assurer la capacité de la BCI à supporter un choc de taux, sans impact significatif sur sa marge d'intérêt, qui serait au-delà des limites validées par le Conseil d'Administration, ni remise en cause des prévisions d'activité initiales.

Les bilans ALM (*Assets and Liabilities Management / Gestion Actif Passif*) sont établis trimestriellement après que les comptes de la période ont été arrêtés. Les hypothèses formées sur les caractéristiques de la production de crédit et de la collecte nouvelle sont ajustées de manière glissante en considération

des faits observés sur la période et des orientations données par la Direction Générale.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré trimestriellement à la BCI, au moyen d'un outil de modélisation des écoulements des principaux postes de son bilan, sur la base des quatre scénarios :

- Choc à la baisse de faible amplitude : -25 bps sur les taux courts et les taux longs ;
- Choc à la hausse de faible amplitude : +50 bps sur les taux courts et les taux longs ;
- Pentification : -20 bps sur l'E3M et +10 bps sur CMS10, pivot sur CMS3 ;
- Aplatissement : +20 bps sur l'E3M et -10 bps sur CMS10, pivot sur CMS3.

2.3 LE RISQUE DE RÈGLEMENT, DE CHANGE ET LES RISQUES DE MARCHÉ

Bien que ces risques ne soient pas les principaux risques auxquels la BCI soit exposée compte tenu de son activité, un dispositif de surveillance et de limite est toutefois en vigueur.

2.3.1 LE RISQUE DE RÈGLEMENT

Un plafond interne, applicable à chacune des contreparties et aux groupes de contreparties bancaires auprès desquelles la BCI dispose d'avoirs, a été défini au regard d'un certain nombre de critères, notamment de taille et d'assise financière de l'entité analysée,

ainsi que, mais dans une moindre mesure, du niveau de nos relations avec ces entités.

Les utilisations sont suivies en permanence par les opérateurs et contrôlées quotidiennement par la Direction Financière ; les limites sont fixées et revues autant que nécessaire et au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

2.3.2 LE RISQUE DE CHANGE

La BCI est potentiellement exposée au risque de change au travers, d'une part, de son activité de change manuel (du fait du décalage entre commandes de devises et écoulement de celles-ci auprès de la clientèle) et, d'autre part, de la collecte de dépôts libellés en devises auprès de sa clientèle.

Le plafond de risque retenu, qui donne lieu à surveillance quotidienne par la Direction Administration et Finance, correspond à la valeur maximale d'exposition à partir de laquelle nous serions tenus d'allouer à ce risque des fonds propres réglementaires. Ce plafond représente 2 % des fonds propres réglementaires, hors acquisition de 10 % du capital de Bred Fidji pour laquelle le Conseil d'Administration d'août 2021 a validé de porter la limite globale à 5 % des fonds propres réglementaires.

À cette date, les positions nettes en devises de la banque sont longues, c'est à dire caractérisées par

un excédent des avoirs sur les dettes, dans toutes les devises. La limite globale, constituée de la somme des valeurs absolues des positions par devises s'inscrit dans la limite du plafond ci-dessus et y est demeurée tout au long de l'année.

2.3.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché naissent des fluctuations affectant les principaux paramètres de valorisation d'un portefeuille de négociation : taux d'intérêt, cours des devises, cotation des titres, etc. Les risques de marché sont en général le pendant négatif d'actions intentionnelles fondées sur l'anticipation d'une évolution profitable pour l'établissement de ces mêmes paramètres.

La BCI ne s'expose pas à des risques de cette nature, les métiers hautement spécialisés qui les sous-tendent ne correspondant ni à sa vocation ni à son savoir-faire. Lorsqu'elle agit dans un cadre commercial et pour le compte de ses clients dans des opérations présentant intrinsèquement des risques de marché, la BCI s'oblige à faire appel à la salle des marchés de la BRED BP, pour se couvrir, de sorte que la position nette qui en résulte pour elle soit exactement compensée. La banque se retrouve alors exclusivement face à un risque de contrepartie ou de crédit, qui naîtrait de la défaillance à l'échéance de son propre client quant à l'exécution du contrat.

2.4 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel, défini par l'article 10 j de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, est le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique.

Le mécanisme de prévention et de couverture des risques de la BCI repose sur l'élaboration et la revue annuelle de la cartographie des risques opérationnels. Cette cartographie est une analyse prospective permettant d'identifier les différentes situations de risques opérationnels susceptibles d'impacter les activités de l'établissement.

La connaissance des risques et de leurs impacts au travers de la cotation est le prérequis pour mettre en place des plans d'actions adaptés dont l'objectif est de piloter les principaux risques afin de réduire la charge pour l'établissement. L'objectif de la cotation est de favoriser une gestion des risques par priorisation par rapport à des risques récurrents et des risques majeurs.

Les contrôles de premier niveau et de deuxième niveau sont formalisés au sein d'un outil dédié qui permet d'enregistrer et de tracer les contrôles permanents et de piloter l'ensemble du dispositif (suivi, analyse des résultats, plans d'actions).

Lors des études de processus et des contrôles agences, les contrôles contradictoires réalisés en partie sur un échantillon contrôlé en premier niveau permettent de mesurer l'efficacité du dispositif de contrôle interne et le degré de maîtrise du risque.

À l'issue de ses missions de contrôles, le service des Risques Opérationnels formalise ses constats et préconisations dans un rapport remis aux responsables de l'entité concernée, à la Direction Générale et à l'Audit Interne.

Les résultats des travaux menés par ce service sont présentés trimestriellement dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels.

Dans la conduite de son activité, la BCI dispose d'un référentiel central de procédures, de notes de service et de chartes et politiques très complet. Toutes les activités de la banque ont été inventoriées et toutes font l'objet de procédures. La maille est très fine pour les activités qui constituent le cœur de notre métier : dépôts, crédits, guichet, risques, contrôles, reporting et sécurité opérationnelle (informatique, anti-intrusion, événements climatiques, etc.), gestion du personnel et habilitations.

L'actualisation de ce dispositif oblige à un effort permanent de mise à jour et de formalisation de nouvelles procédures.

2.5 LES RISQUES DE NON CONFORMITÉ ET DE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

Le pôle Conformité de la Direction des Risques et de la Conformité identifie, évalue et suit les risques de non-conformité encourus par l'établissement, conseille et rend compte à la Direction Générale ainsi qu'à la Direction des Risques et de la Conformité.

À cette fin, le pôle Conformité rend un avis de conformité avant le lancement d'un nouveau produit ou processus, assiste et conseille les collaborateurs de la banque sur des problématiques portant sur la conformité bancaire, effectue des contrôles portant sur la mise en œuvre par les opérationnels impactés des évolutions législatives et réglementaires. Un comité nouveau produit / nouveau processus a été instauré au 4^e trimestre 2019 afin de renforcer le dispositif existant et formaliser dans une fiche les avis des services supports et de contrôles concernés. Ce comité rassemble les membres du Comité de Direction et est présidé par le Directeur Général.

Le Pôle Conformité - Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (LCB-FT) veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle, au respect de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le Pôle a notamment pour missions :

- La formation : la sélection des supports de formation

LCB-FT, dispensée en e-learning et l'organisation de formations présentielle destinées notamment aux nouveaux entrants ;

- La surveillance, la détection, le renseignement des flux atypiques ainsi que la déclaration des transactions à TRACFIN ;
- Le contrôle du risque de non-conformité ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Le contrôle des opérations atypiques de la BCI se fait au travers d'un logiciel qui couvre l'ensemble du processus de détection préventive du blanchiment d'argent permettant ainsi de contrôler les relations clients selon une typologie de risques. Les opérations atypiques ainsi détectées sont remontées sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge de la relation commerciale. Le contrôle de premier niveau du traitement de ces alertes est effectué par des collaborateurs de la Direction de l'Exploitation Commerciale et par les responsables de secteur. Le pôle conformité LCB-FT effectue un contrôle de second niveau sur la qualité des réponses apportées ainsi que sur la complétude du traitement des alertes. Le pôle Conformité LCB-FT dispose d'un environnement qui lui est dédié dans lequel sont insérés certains scénarios de profilage.

Le comité Conformité, auquel siège la Direction générale, la Directrice des Risques et de la Conformité et les Représentants des Directions Opérationnelles, se tient trimestriellement.

2.6 PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE DES ACTIVITÉS ET SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le PUPA se définit comme: « L'Ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, **y compris face à des chocs extrêmes**, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un **mode dégradé**, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la **reprise planifiée** des activités et à limiter ses pertes ».

Les principaux objectifs du PUPA de la BCI sont de permettre une réaction efficace à tout événement susceptible de créer une situation de risque majeur pour la BCI, ses clients, ses partenaires ou ses collaborateurs. Ils doivent également répondre à toute indisponibilité majeure des ressources humaines, des actifs informatiques et / ou des locaux de la BCI nécessaires au bon fonctionnement des activités opérationnelles ou de support et de limiter les impacts (dont les impacts financiers et d'image) en cas de sinistre.

Le dispositif PUPA s'applique à l'ensemble des métiers de la BCI.

Le PUPA englobe l'ensemble des actions, processus et organisations permettant la continuité des activités critiques, dans le cas d'un ou plusieurs sinistres significatif(s).

Il couvre ainsi trois scénarios principaux :
Scénario 1 (S1) Indisponibilité des locaux ;
Scénario 2 (S2) Indisponibilité du Système d'Information ;
Scénario 3 (S3) Indisponibilité des personnes.

PROCÉDURES DE PUPA SPÉCIFIQUES

Dans le cadre de la gestion de certains grands risques des procédures spécifiques ont été mises en œuvre :

• PUPA Cyclone

Les épisodes cycloniques sont particulièrement récurrents en Nouvelle-Calédonie en particulier durant la période de novembre à avril. Pour faire face à ce risque, le gouvernement a mis en place une procédure d'alerte cyclonique. La procédure du PUPA Cyclone BCI s'appuie sur la procédure des autorités et détaille les mesures à mettre en œuvre durant les différentes phases d'un cyclone.

• PUPA Cyberattaque

Devant l'augmentation exponentielle des cyberattaques ces dernières années et suite à la parution d'une notice de l'ACPR le 7 juillet 2021, un PUPA Cyberattaque spécifique a été élaboré en 2022. Il vise à présenter différents scénarios pouvant survenir durant une cyberattaque avec une analyse de risques associée et comprend également une description des moyens à mettre en œuvre pour prévenir et contenir la cyberattaque, et également assurer une reprise des activités.

TESTS DE REPLI (PLAN DE REPLI UTILISATEURS)

Dans le but de valider les solutions PUPA retenues pour faire face à un sinistre dans le cadre des scénarios indisponibilité des personnes et des locaux (repli physique et repli distant des collaborateurs), chaque Direction critique doit valider au moins un test annuel pour vérifier l'efficacité des moyens mis en œuvre pour assurer la continuité d'activité de chaque métier. Chaque équipe exprimant lors de l'exercice BIA un besoin en position de repli à 24 heures ou moins, teste et valide le dispositif sur un site de repli. Pour chaque activité critique identifiée a minima un représentant par équipe doit être présent.

Pour organiser les tests de repli, un plan de test pluriannuel est élaboré. Il permet de recenser toutes les directions concernées par les tests de repli avec une indication des dates prévisionnelles des tests et les éventuels reports de tests actés.

À l'issue de chaque test le Responsable PUPA formalise le rapport d'exercice de repli utilisateurs qui constitue une synthèse du déroulement et du retour d'expérience de l'exercice de repli.

L'activation du dispositif PUPA lors d'incident ou de crise réelle permet de valider les solutions PUPA. Dans ce cas, les tests de repli annuels ne sont pas obligatoirement réalisés.

TESTS DE BASCULE INFORMATIQUE - PRA (PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ)

Un test de bascule des applications identifiées comme étant critiques dans le BIA et un test de restauration des données sont effectués trois fois par an. Ces tests sont coordonnés par la Direction des Systèmes d'Information.

CELLULE DE CRISE

Pour optimiser la gestion d'une crise au sein de la BCI une Cellule de Crise est mise en place réunissant des membres permanents, sélectionnés en amont, dont les membres du Comité de Direction (CODIR).

En cas de crise, la Cellule de Crise est convoquée par la Direction Générale sur proposition du RPUPA. Compte tenu du caractère unique et imprévu d'une crise, la Cellule de Crise est activable 24h/24 et 7j/7.

Elle a pour mission principale d'assurer le suivi et le pilotage de la gestion de crise et de prendre les décisions pour faire face au sinistre et permettre à la banque de poursuivre ses activités. Ainsi, elle se charge de :

- S'assurer que le personnel est en sécurité ;
- S'assurer de la sécurisation des locaux et du matériel ;
- Décider d'activer ou non le PUPA ;
- Définir la stratégie de reprise ;

- Procéder à tout arbitrage nécessaire jusqu'au retour à une situation normale.

En cas de crise, l'information remonte par voie hiérarchique et la Direction Générale convoque la cellule de crise qui décide alors d'activer ou non le PUPA. Suivant la nature de la crise, la cellule de crise se réunit *a minima* une fois par jour pour faire un point de situation et anticiper les actions à venir que ce soit en interne pour l'organisation de l'activité ou en externe (relation avec prestataire, communication).

S'agissant de l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, il n'existe pas, au 31 décembre 2022, de fait exceptionnel ni de litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats et la situation financière de la banque dont les conséquences, telles qu'estimées par la banque, n'auraient pas été prises en compte. Les actions en responsabilité engagées contre la banque sont identifiées et provisionnées à hauteur du risque estimé.



Mathilde NYIKEINE

Data Scientist

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je suis Mathilde NYIKEINE, âgée de 24 ans (mais j'en fais 17). J'ai acquis deux licences : en économie et gestion ainsi qu'en informatique avec une mention MIAGE,

et je suis actuellement en Master 2 Informatique, toujours en mention MIAGE. Concernant mon expérience professionnelle, j'ai effectué trois stages de 2 à 4 mois, ainsi qu'une alternance d'un an.

Comment avez-vous connu la BCI ?

J'ai connu la BCI en tant que cliente. Par la suite, j'ai eu l'opportunité de travailler en tant que stagiaire au Département Audit. Ce qui ne devait être qu'un stage s'est prolongé en CDD.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

- Toutes les valeurs de la BCI m'inspirent car elles m'aident à guider mes actions quotidiennes.
- L'agilité m'aide à faire face aux imprévus et m'adapter rapidement aux changements.
 - La confiance encourage l'honnêteté et la transparence dans mes interactions avec les autres membres de l'équipe et l'ensemble des collaborateurs.
 - La proximité favorise également un environnement de travail positif en

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Je suis actuellement alternante chez les *Data Scientist*. Mon rôle est de créer un modèle prédictif pour améliorer la prise de décision au sein de la banque.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur de choix offre un environnement de travail stimulant et convivial, met l'accent sur le développement personnel et professionnel de ses employés, et favorise l'équilibre vie professionnelle / personnelle. Il encourage l'inclusion et l'innovation, est engagé dans une démarche responsable et durable, et accorde une grande importance à la transparence, la communication et la collaboration entre les équipes.

encourageant la compréhension mutuelle, l'empathie et la résolution de problèmes collaboratifs.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

J'ai choisi cette entreprise pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la BCI a une longue histoire en Nouvelle-Calédonie et est un acteur majeur du développement économique et social de la région. Ensuite, j'ai été attirée par la culture d'entreprise de la BCI, qui se concentre sur l'engagement envers la communauté et la responsabilité environnementale et sociale. De plus, la BCI offre des opportunités de développement professionnel et personnel, ainsi que des formations pour améliorer mes compétences et mes connaissances. Enfin, j'ai été impressionnée par l'importance accordée à l'innovation et la modernisation des services bancaires offerts aux clients, ce qui montre l'engagement de la BCI à rester compétitive sur le marché bancaire.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Je pense que le parcours d'intégration est déjà très bien structuré et que j'ai reçu un bon accueil lors de mes premières semaines.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

J'ai remarqué une différence notable par rapport à d'autres entreprises que j'ai pu connaître. Tout d'abord, la BCI a une forte culture d'entreprise axée sur les valeurs d'agilité, de confiance et de proximité, qui sont bien ancrées dans les pratiques quotidiennes et les interactions avec les clients. De plus, la BCI est fortement engagée dans le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie, ce qui se reflète dans ses initiatives pour soutenir les projets locaux et sa proximité avec la communauté. Enfin, j'ai été agréablement surprise par la qualité des relations humaines entre les collaborateurs, où l'entraide, la collaboration et le respect sont des valeurs fondamentales.

L'intégration dans mon département s'est bien passée grâce à un accueil chaleureux de mon tuteur et des membres de l'équipe qui m'ont expliqué mes missions, les outils et les processus. J'ai été impliquée dans des réunions et événements internes, ce qui m'a permis de mieux comprendre le rôle des collaborateurs de la BCI. L'accompagnement que j'ai reçu m'a permis de contribuer rapidement à des projets importants pour l'entreprise.



Megane MARLOT

Chargée en recouvrement contentieux

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Mégane MARLOT, je suis titulaire d'une licence de Droit, mention droit privé, obtenue en 2014. J'ai intégré une banque confrère fin 2014 et j'ai suivi un parcours classique: guichet, conseillère d'accueil, j'ai fait partie du service contentieux de 2016 à 2022 puis j'ai démissionné pour intégrer la BCI sur un même poste.

Comment avez-vous connu la BCI ?

Par de très bonnes amies qui y sont employées depuis plusieurs années et qui m'ont vanté ses mérites.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Son côté humain, qui se ressent même dans un service tel que le contentieux et que j'ai plaisir à découvrir depuis mon arrivée.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Je le trouve déjà très satisfaisant, mais c'est vrai que chez mon employeur précédent, il y avait une journée d'intégration ou un membre de la DRH faisait visiter l'ensemble des différents services à un groupe de nouveaux entrants, ce qui permettait de les situer et de bien comprendre l'interaction entre chacun.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

Je voulais découvrir une autre façon d'exercer mon métier et l'occasion s'est présentée à la BCI, alors, j'ai tenté ma chance.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Chargée en recouvrement contentieux. Je suis donc en charge du recouvrement judiciaire des créances de la BCI devant les tribunaux, en collaboration avec différents prestataires, tels que les avocats, les huissiers, etc.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur à l'écoute, qui prend en considération les attentes de ses employés.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Très bien, bien qu'étant de nature discrète, mes collègues ont su me mettre à l'aise tout de suite. J'ai vraiment senti dès les premiers jours que j'étais un membre à part entière de cette nouvelle équipe.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

Si je m'en tiens à mon unique expérience de « La Banque », tant d'un point de vue employeur que client, ce que je retiens de la BCI est encore une fois son côté humain. J'ai constaté qu'elle a su écouter et donc se développer, s'adapter en conséquence. C'est d'ailleurs ce qui, à mon sens, a fait de la BCI ce qu'elle est aujourd'hui : elle est appréciée de ses salariés et plus largement de la population calédonienne, c'est donc un réel plaisir et une fierté de faire partie de ses effectifs.

PORTTRAITS

Rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Forum du Centre
30 route de la Baie-des-Dames
BP 73 - 98845 Nouméa Cedex

KPMG AUDIT

Immeuble Koneva - 3 rue Ernest-Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES, MEMBRES DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE NOUMÉA

Banque Calédonienne d'Investissement SAEM

Siège social : 54, avenue de la Victoire
98000 Nouméa
Capital social : 15 000 000 000 F CFP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Calédonienne d'Investissement SAEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 / OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 / JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Votre société constate une dépréciation complémentaire afin de couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités dans un contexte et selon les modalités décrites dans les notes en page 6 et 8 (§ 1.2) de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions spécifiques et avons procédé sur ces bases, ainsi que par sondages, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 / VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ont été mentionnées dans le rapport de gestion.

Nouméa, le 29 mars 2023

Les commissaires aux comptes

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE

Serge Benedetto
Associé

KPMG Audit
Jacques Le Maître
Associé

Les comptes annuels publiables au 31 décembre 2022

ACTIF		en milliers F CFP	
Notes		31/12/2022	31/12/2021
	Opérations de trésorerie et interbancaires	62 035 513	79 749 086
	Caisse, banques centrales, C.C.P	42 887 377	55 378 951
2.1	Créances sur les Établissements de Crédit	19 148 136	24 370 135
	- À vue	6 161 390	11 696 437
	- À terme	12 986 746	12 673 697
2.2	Créances sur la clientèle	342 261 950	324 190 898
	Créances commerciales	577 353	505 133
	Autres concours à la clientèle	333 051 724	316 754 297
	Comptes ordinaires débiteurs	8 632 872	6 931 468
	Opérations sur titres	7 640 939	5 803 420
2.3.1	Obligations et autres titres à revenu fixe	7 640 939	5 803 420
2.3.2	Actions et autres titres à revenu variable	-	-
	Valeurs immobilisées	5 061 323	4 861 136
2.4	Prêts participatifs		21 141
2.5	Participations et autres titres détenus à long terme	1 209 400	1 204 885
2.6	Parts dans les entreprises liées	299 702	247 892
2.7	Immobilisations incorporelles	343 049	292 697
2.8	Immobilisations corporelles	3 209 172	3 094 522
2.9	Créances douteuses	-	-
	Comptes de tiers et divers	5 987 657	6 076 676
2.9.1	Autres actifs	3 654 366	3 420 824
2.10.1	Comptes de régularisation	2 333 292	2 655 853
	ACTIF	422 987 382	420 681 216

PASSIF		en milliers F CFP	
Notes		31/12/2022	31/12/2021
	Opérations de trésorerie et interbancaires	85 362 741	84 289 742
2.1	Dettes envers les établissements de crédit	85 362 741	84 289 742
	- À vue	4 034 830	3 493 343
	- À terme	81 327 911	80 796 399
2.2	Comptes créditeurs de la clientèle	270 471 634	258 005 149
	Comptes d'épargne	29 697 600	28 264 585
	- À vue	29 697 600	28 264 585
	Autres dettes	240 774 034	229 740 564
	- À vue	154 290 067	156 370 583
	- À terme	86 483 967	73 369 981
2.3.3	Dettes représentées par un titre	14 141 334	25 503 428
	Titres de créances négociables	14 141 334	25 503 428
	Comptes de tiers et divers	7 687 888	9 033 008
2.9.2	Autres passifs	3 064 189	3 560 333
2.10.2	Comptes de régularisation	4 623 698	5 472 675
	Provisions et dettes subordonnées	6 942 941	7 741 544
2.11	Provisions pour risques et charges	1 422 234	2 220 837
2.12	Fonds pour risques bancaires généraux	5 520 707	5 520 707
2.13	Capitaux propres hors FRBG	38 380 845	36 108 344
	Capital souscrit versé	15 000 000	15 000 000
	Réserves	20 358 344	18 582 975
	Report à nouveau débiteur	-	-
	Résultat de l'exercice	3 022 501	2 525 369
	TOTAL PASSIF	422 987 382	420 681 216

Les comptes annuels publiables au 31 décembre 2022

ENGAGEMENTS REÇUS		<i>en milliers F CFP</i>	
Notes	31/12/2022	31/12/2021	
3.1.1 Engagements de financement	-	2 386 635	
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	2 386 635	
3.2.1 Engagements de garantie	2 230 160	2 230 721	
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 230 160	2 230 721	
3.3 Autres engagements reçus	10 963 980	12 324 582	
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	10 963 980	12 324 582	
Engagements reçus de la clientèle	-	-	
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	13 194 141	16 941 937	

ENGAGEMENTS DONNÉS		<i>en milliers F CFP</i>	
Notes	31/12/2022	31/12/2021	
Engagements de financement	32 765 199	30 910 638	
3.1.2 Engagements en faveur de la clientèle	32 765 199	30 910 638	
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-	
Engagements de garantie	13 364 743	10 112 398	
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 388 498	183 285	
3.2.2 Engagements d'ordre de la clientèle	11 732 084	9 753 883	
Engagements donnés sur clientèle douteuse	244 160	175 230	
3.3.2 Autres engagement donnés	127 221 834	119 433 518	
Créances données en garantie	127 221 834	119 433 518	
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	173 351 776	160 456 554	

COMPTE DE RÉSULTAT		en milliers F CFP	
Notes		31/12/2022	31/12/2021
4.1	Intérêts et produits assimilés	9 496 102	8 947 607
	Sur opérations avec les établissements de crédit	187 617	11 459
	Sur opérations avec la clientèle	9 308 485	8 936 148
4.2	Intérêts et charges assimilées	- 1 540 180	- 1 823 453
	Sur opérations avec les établissements de crédit	- 548 857	- 508 755
	Sur opérations avec la clientèle	- 721 250	- 909 930
	Sur dettes représentées par des titres	- 251 432	- 404 054
	Autres intérêts et charges assimilées	- 18 641	- 714
4.3	Revenus des titres à revenu variable	74 583	82 329
4.4	Commissions (Produits)	5 642 119	4 964 248
4.5	Commissions (Charges)	- 1 496 927	- 1 241 349
4.6	Gains sur opérations de portefeuille de négociation	442 296	342 517
	Solde (bénéfice) des opérations de change	442 296	342 517
4.7	Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés	6 921	-
	Solde (bénéfice) des opérations sur titres en portefeuille	6 921	-
4.8	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	65 640	158 732
4.8.1	Autres produits d'exploitation bancaire	152 795	215 057
4.8.2	Autres charges d'exploitation bancaire	- 87 154	- 56 325
	Produit Net Bancaire	12 690 555	11 430 631
4.9	Charges générales d'exploitation	- 5 660 701	- 5 370 772
4.9.1	Frais de personnel	- 3 952 241	- 3 771 611
4.9.2	Autres frais administratifs	- 1 680 607	- 1 560 803
4.9.3	Impôts et taxes	- 27 854	- 38 357
4.10	Dotations aux amortissements et dépréciations	- 408 590	- 342 067
	Résultat brut d'exploitation	6 621 264	5 717 792
4.11	Coût du Risque	- 1 232 031	- 1 099 395
	Résultat d'Exploitation	5 389 233	4 618 397
4.12	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 3 149	- 8 869
	Résultat courant avant impôts	5 386 085	4 609 528
4.13	Résultat exceptionnel	66 501	41 557
	Résultat avant FRBG et impôts	5 452 586	4 651 086
2.12	Dotations / Reprises de FRBG et provisions règlementées	-	-
4.14	Impôts sur les bénéfices	- 2 430 086	- 2 125 717
	RÉSULTAT NET	3 022 501	2 525 369

Assemblée Générale Ordinaire

du 17 avril 2023

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 17 avril 2023,

- Après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, qui lui ont été présentés par le Directeur Général,
- Après avoir entendu le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, OCEA NOUVELLE-CALEDONIE représenté par Monsieur Serge BENEDETTO et KPMG Audit représenté par Monsieur Jacques LE MAITRE,

1. Approuve les comptes qui lui ont été remis,
2. Fait siens tous actes et opérations effectués au cours de l'exercice et donne quitus à son Conseil d'Administration de sa gestion de l'exercice 2022.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 17 avril 2023, approuve, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2022 se soldent par un bénéfice net de 3 022 500 783 F CFP, la proposition du Conseil d'Administration de distribuer la somme de 900 000 000 F CFP et d'affecter le solde, soit la somme de 2 122 500 783 F CFP en « autres réserves ».

Le montant des dividendes ayant été arrêté à 900 000 000 F CFP, l'Assemblée constate que le dividende brut s'établit pour les trois actionnaires, ainsi qu'il suit :

- Pour la Nouvelle-Calédonie à 450 000 000 F CFP
- Pour la COFIBRED à 449 100 000 F CFP
- Pour l'Agence Française de Développement à 900 000 F CFP.

Ces dividendes seront pour leur montant net, soit après déduction de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières dû, du fait de cette distribution, mis en paiement à partir du 15 juin 2023 et au plus tard le 30 juin 2023.

AVIS CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2022 AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES VISÉES À L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 17 avril 2023, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L.225-115 4° du Code de Commerce, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 196 219 642 F CFP versées durant l'exercice 2022 aux personnes mentionnées à l'article L.225-115 4° du Code de Commerce.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 17 avril 2023, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visés aux articles L.225-38 et suivants de Code de Commerce et relève l'absence de conventions.

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent partout où besoin sera.

PORTRAITS



Stéphane DIACQUENOD

Responsable de la sécurité des systèmes d'information

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Stéphane DIACQUENOD, j'ai rejoint la BCI en février 2023 en qualité de Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information. J'ai travaillé dans les différents métiers des infrastructures informatiques et de la sécurité pour des clients industriels, publics ou encore des sociétés de services entre 2009 et aujourd'hui.

Comment avez-vous connu la BCI ?

Je ne connaissais pas particulièrement les entreprises locales, j'ai été mis en relation avec la BCI par un de vos prestataires avec qui je travaillais en Métropole.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Au sein de la Direction des Risques et de la Conformité, j'assure la gestion de l'ensemble des risques relatifs à la sécurité du système d'information, qu'ils soient accidentels (poursuite d'activité après un sinistre) ou malveillants (attaque informatique). Le Système d'Information d'une banque est particulièrement riche par rapport aux autres secteurs dans lesquels j'ai travaillé précédemment et les menaces informatiques sont toujours plus complexes. Mon activité consiste à m'assurer que nous avons les protections nécessaires pour éviter les incidents et à nous préparer à ceux qu'on ne pourra pas éviter. J'interviens donc beaucoup en partenariat ou en supervision des activités de la Direction des Systèmes d'Information et du Département Pilotage Projets et Organisation.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Paradoxalement, c'est son ancrage territorial qui me plaît le plus. J'y vois un moyen de participer au développement de tous les territoires français, en métropole comme à l'outre-mer.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

Les enjeux de sécurité du domaine bancaire sont très intéressants et je suis heureux de pouvoir m'inscrire dans une démarche existante, mais qui reste à optimiser.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur qui permet à ses salariés de se sentir utiles à l'entreprise et plus globalement à la vie collective.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

L'équipe a été très accueillante et m'a aidé à rapidement trouver mes marques.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Je pense qu'un processus d'accueil plus formel serait bénéfique : demi-journée de présentation de la BCI et des directions, revue avec le manager à 7 et 30 jours, plan des locaux (les premiers jours ont été très douloureux sur ce point).

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

Je pense que l'identité et le sentiment d'appartenance y sont particulièrement forts.



Vanina CEVAER

Conseillère d'accueil

Présentez-vous et décrivez-nous votre parcours professionnel ?

Je m'appelle Vanina CEVAER, je suis entrée à la BCI en mars 2019 au Centre de la Relation Clientèle après avoir effectué une licence en Australie et 6 mois en CDD au guichet d'une banque confrère. Après 2 ans au CRC, j'ai quitté le territoire pour des raisons personnelles. J'ai travaillé à Paris pendant 2 ans, dont 5 mois à la BRED en tant que chargée de comptes. J'ai ensuite eu une meilleure opportunité professionnelle dans un cabinet comptable. Je suis revenue sur le territoire en février 2022 et j'ai réintégré la BCI au poste d'attachée clientèle en mars 2022.

Comment avez-vous connu la BCI ?

C'est un employé de la BCI qui m'a convaincue de postuler. Ayant toujours été cliente BCI, je n'ai pas hésité.

Quelles sont les valeurs de la BCI qui vous inspirent ?

Sa dévotion pour ses clients.

Pourquoi avez-vous choisi la BCI ?

On m'en a toujours dit beaucoup de bien, surtout au niveau de la gestion du personnel, qui est plus humaine que chez nos confrères.

Quel est votre rôle au sein de la BCI ?

Mon rôle à la BCI est d'accompagner les clients au quotidien dans leurs demandes diverses et variées. J'ai bien sûr un rôle de conseil auprès d'eux. J'ai également des tâches en lien avec la maîtrise des risques. Enfin, il y a la participation à la vie de l'agence.

Qu'est-ce qu'un employeur de choix pour vous ?

Un employeur qui prend en considération ses employés.

Lors de vos premières semaines à la BCI, comment s'est déroulée votre intégration dans votre département / pôle ?

Je connaissais déjà du monde, c'était comme être de retour à la maison.

Quels axes d'amélioration pourriez-vous proposer afin d'améliorer notre parcours d'intégration ?

Je le trouve satisfaisant.

Outre le fait qu'elle soit une banque, la BCI est-elle différente d'autres entreprises que vous avez pu connaître et en quoi ?

C'est une entreprise qui est connue de toute la population, qui a une excellente réputation, ce qui est déjà un gros avantage. C'est aussi une grosse structure, mais elle a su rester à échelle humaine, en prenant soin de ses salariés et en étant à leur écoute. Elle met les moyens pour dispenser une réelle formation aux nouveaux arrivants.

PORTRAITS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

2022 a été l'année de sortie progressive de la crise Covid mais elle a surtout été celle du déclenchement de la guerre en Ukraine par la Russie, engendrant d'importants changements géopolitiques et économiques, la flambée du prix de l'énergie et le retour de l'inflation. Point le plus marquant de l'année économique, la résurgence d'une hausse durable et généralisée des prix a conduit à un resserrement quasi-général des politiques monétaires dans le Monde. L'année 2022 clôt ainsi une période exceptionnelle de huit ans de politiques de taux négatifs. Elle clôt aussi la phase de rebond post-Covid.

En Nouvelle-Calédonie, le premier semestre 2022 a permis de lever progressivement les mesures anti-Covid et les possibilités de déplacement internationaux ont repris au fur et à mesure de la réouverture des pays voisins. Cette embellie a desserré un peu l'étreinte qui pesait sur une économie en ralentissement depuis plusieurs années. La poussée inflationniste et la hausse des taux qu'elle engendre pour la contrecarrer n'épargnent cependant pas le Territoire.

D'un point de vue monétaire, l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) a normalisé sa politique le 28 juillet 2022 pour tenir compte à la fois de la progression de l'inflation observée en zone franc Pacifique et des décisions de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette nouvelle stratégie conduit notamment à aligner le taux de la Facilité de Dépôt (FD) de l'IEOM avec celui de la BCE et à appliquer aux banques des taux de refinancement supérieurs à celui de la facilité de dépôt. Cette stratégie marque ainsi le point de départ d'une remontée des taux de crédit en Nouvelle-Calédonie.

Sur le plan financier, la Nouvelle-Calédonie qui a participé à sa mesure, au côté de l'État, au soutien des entreprises et des ménages, s'est lourdement endettée. Elle se trouve aujourd'hui dans une situation difficile, avec des recettes fiscales en baisse et un taux d'endettement très élevé. De grands équilibres financiers touchant notamment à la santé et aux retraites, sont aussi sujets à préoccupation. Un plan de réformes fiscales est en cours de mise en œuvre.

S'agissant du Nickel, l'activité principale du Territoire, les trois usines métallurgiques, confrontées à des difficultés diverses (techniques, sociales, intempéries) n'ont profité que partiellement de la forte hausse de la demande et des cours du métal vert.

Pour sa part, la Banque a continué de prendre en compte les répercussions de la crise Covid et de la situation économique locale. Elle a poursuivi sa politique de dépréciations complémentaires sur les créances douteuses et contentieuses au regard de l'aggravation des difficultés à recouvrer celles-ci. Les dépréciations complémentaires pratiquées s'élèvent à 1 414 millions F CFP à fin 2022 après avoir fait l'objet d'une dotation nette complémentaire de 786 millions F CFP au cours de l'exercice. La BCI a en revanche procédé, en l'absence de sinistre et de dégradation, à la reprise de la provision pour risques qu'elle avait constituée sur les clients faisant partie de secteurs qu'elle avait estimés sensibles à la crise Covid et dont les difficultés auraient pu être masquées par les mesures mises en place par les pouvoirs publics et les établissements financiers. Cette reprise s'élève à 652 millions F CFP.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement post-clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque, n'est à signaler.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels de la Banque Calédonienne d'Investissement clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit, aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, aux règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables et dans le respect des principes comptables généralement admis.

Toutefois, la Banque déroge aux principes ci-dessus dans les 2 cas suivants :

- La Banque n'a pas mis en œuvre l'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité qui prévoit que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne logement doivent être provisionnés à chaque arrêté, ces engagements étant relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. La mise en œuvre de l'épargne logement en Nouvelle-Calédonie qui ne remonte qu'à septembre 2002 et la faiblesse du nombre d'opérations d'épargne ou de crédit, ne permettent pas à la Banque de disposer d'échantillons mathématiques suffisants pour estimer les comportements futurs d'épargne et de crédit, et par là même, les conséquences défavorables qui pourraient en résulter. Compte tenu du volume

restreint des dépôts d'épargne, les engagements qui pourraient en résulter ne pourraient être que faibles.

- La Banque a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2010, l'avis 2009-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, mais elle enregistre au passif en produits constatés d'avance, les commissions à étaler, au lieu de les enregistrer en diminution des créances.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2022 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement. Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets de dépréciations, d'amortissements et de corrections de valeur.

Tous les montants sont exprimés en milliers de Francs CFP (sauf mention contraire).

Pour mémoire, la parité Franc CFP / Euro est fixe et s'établit comme suit :

1000 francs CFP = 8,38 euros.

ACTIF

1.1 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur montant net de dépréciations.

Elles comprennent les créances commerciales, les autres concours à la clientèle qui totalisent les crédits de trésorerie, les crédits à l'exportation, les crédits à

l'habitat, les crédits d'équipement et les valeurs en cours d'imputation, ainsi que les comptes débiteurs de la clientèle. Elles sont inscrites au bilan pour le montant du principal restant dû et non exigible à la date de clôture.

Les intérêts courus non échus sur opérations avec la clientèle ainsi que les intérêts capitalisés du fait des périodes de différé sont intégrés aux créances auxquelles ils sont rattachés.

La Banque utilise pour l'évaluation de ses créances deux indicateurs : la cotation IEM et un système interne d'évaluation de la relation commerciale à 12 niveaux classés de A à L.

La segmentation des encours retenue par l'établissement est la suivante :

Outre la segmentation des crédits par durée restante à courir, la Banque a retenu l'approche suivante en matière de ségrégation des crédits :

- Par grand type de contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises, secteur public);
- Pour les entreprises et professionnels, par secteur d'activité économique ; les secteurs suivants ont été retenus : Développement rural, Pêche, Artisanat/ Industrie, Hôtellerie/Tourisme, Services/Commerce, Crédits sécheresse, Prêts en devises, et Autres crédits court terme.

Compte tenu de son poids pour l'établissement, le secteur de l'immobilier est présenté toutes contreparties confondues.

ANNEXES

La Banque opère l'intégralité de son activité de crédit en Nouvelle-Calédonie. La présentation par secteur géographique à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie n'est pas jugée être un indicateur critique.

1.2 CRÉANCES DOUTEUSES ET DÉPRÉCIATIONS

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins en harmonisation avec les événements de défaut conformément à la réglementation applicable au 31 décembre 2022.

La mise en place d'une concession à un débiteur présentant des signes probables de difficulté financière ou la diminution de plus de 1 % de la valeur actualisée des cash-flows d'une créance a pour conséquence d'identifier cette créance comme étant en situation de « *forbearance* ». Ceci conduit également à son déclassement en douteux et par contagion au déclassement du client.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est

prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles, les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain à l'issue d'une période de probation de 90 jours pendant laquelle les règlements ont repris de façon régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances déclassées identifiées « *forbearance* » restent, quant à elles, en défaut pendant une période probatoire de 12 mois puis sont reclassées en encours sain en conservant leur identification « *forbearance* » pendant une période d'observation de 24 mois au cours desquels elles restent placées sous surveillance. Les incidents survenant pendant l'une des deux périodes auront pour effet de prolonger d'autant la période concernée et le maintien ou le retour du client en statut douteux selon la typologie de l'incident. À l'issue de la période d'observation la qualification du contrat en « *forbearance* » est levée.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, jusqu'au prononcé de la déchéance du terme.

Lorsqu'ils sont impayés, ils sont intégralement dépréciés. Les mouvements sur la dépréciation pour intérêts des créances douteuses amortissables sont portés en correction des produits d'exploitation bancaire constatés. En l'absence d'information sur l'encaissement des intérêts des crédits non amortissables, les dépréciations constituées sur ces intérêts ne sont pas retraitées.

Les créances d'un montant inférieur à 15 millions de F CFP font l'objet d'une dépréciation établie sur la base d'une modélisation des défaillances observées par le passé sur des groupes de créances homogènes. Les créances d'un montant supérieur ou égal à 15 millions F CFP font l'objet d'une analyse et d'une estimation individuelle des perspectives de recouvrement. Les dépréciations ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation au taux du crédit. L'effet de désactualisation constaté sur les exercices suivants reste imputé sous la rubrique coût du risque. Ces dépréciations sont inscrites directement en diminution de l'actif.

Les remboursements d'arriérés sont imputés prioritairement sur les échéances les plus anciennes, d'abord sur les pénalités de retard, puis sur les intérêts et enfin sur le capital.

1.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes: titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

1.4 TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME.

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée, au prorata des titres détenus, sur la base des fonds propres connus, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Lorsque les résultats de l'exploitation sont déficitaires de manière récurrente ou en l'absence de visibilité consécutive à l'absence de transmission des documents comptables, une dépréciation est constatée par prudence à hauteur de 100 % de la valeur d'acquisition de la participation.

- ▶ Sont classés en titres de participation, les titres dont la détention durable est estimée utile à la Banque en raison de son activité.
- ▶ Sont classés en autres titres détenus à long terme, les titres de sociétés participant directement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels acquis par l'entreprise sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire à partir de leur date de mise en service, soit :

- Logiciels micro-informatiques 1 à 3 ans
- Logiciels bancaires 1 à 5 ans

Les coûts de développement interne générés par la mise en œuvre de projets d'ampleur sont inclus dans le coût des logiciels concernés.

Les autres coûts de développement supportés par la société sont comptabilisés directement en charges.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des constructions et des terrains acquis initialement par la SICNC, conservés par la BCI lors de la scission, et qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre le 31 décembre 1987. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire exclusivement.

Les durées probables d'utilisation ont été estimées à :

- ▶ Constructions :
 - Façades destructibles 30 ans
 - Fondations et ossatures 50 ans
 - Couverture 25 ans
 - Ravalement et étanchéité 10 ans
 - Équipements techniques 10 ans
 - Agencements intérieurs 10 ans
- ▶ Matériel, mobilier, et agencements de 4 à 10 ans
- ▶ Matériel informatique de 3 à 7 ans
- ▶ Véhicules 5 ans

Sont également classées en immobilisations corporelles, les participations majoritaires dans des sociétés civiles immobilières ainsi que les avances en

comptes courants qui ont été faites à ces sociétés, pour financer la construction de locaux d'exploitation. Elles ne font l'objet d'aucun amortissement. Lorsque leur résultat est déficitaire, il fait l'objet d'une dépréciation des titres et créances rattachées. Cette dépréciation est assimilable à un amortissement.

1.7 INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les intérêts courus non échus sur opérations interbancaires figurent dans le poste d'actif à raison duquel ils sont dus.

PASSIF

1.8 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne ordinaires et autres dettes pour la clientèle. Est incluse, dans les dettes envers les établissements de crédit, la mobilisation de fonds par voie de réescompte auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont constituées exclusivement par des titres de créances négociables avec ou sans sûretés.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en compte de dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat et figurent sous la rubrique « Titres de créances négociables ».

1.10 PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 du même code, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Elles comprennent notamment :

- Les provisions pour charges de retraite et primes de fidélité du personnel ;
- Les provisions pour promesses de rétrocession de crédit d'impôts ou d'abandon de créances consenties dans le cadre d'opérations visées à l'article Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Le calcul des droits à indemnité de départ à la retraite et des droits à prime de fidélité, acquis par les salariés au titre des années de présence dans la Banque, prend en compte les probabilités de réalisation de ces droits. Les charges de retraite sont supportées par les caisses et les organismes auprès desquels la Banque et ses salariés cotisent.

Ce poste recouvre également les provisions destinées à couvrir les risques et charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations

connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine et notamment :

- le risque probable de mise en jeu d'engagements par signature ;
- le risque de défaillance des créances saines appartenant à des secteurs touchés par la crise sanitaire ;
- la provision pour litiges clients.

1.11 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Doté ou repris conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, le fonds pour risques bancaires généraux est destiné à faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais relevant de l'activité bancaire.

ENGAGEMENTS (HORS-BILAN)

1.12 ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

Sont considérés comme engagements, tous droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine de la Banque sont subordonnés à la réalisation de conditions (cautions ou avals) ou d'opérations ultérieures (autorisations de crédit). Seuls les engagements qui ont un caractère d'irrévocabilité sont enregistrés au hors bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT

1.13 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges d'exploitation sont comptabilisés selon le principe d'indépendance des exercices.

Les commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité, d'encaissement ou de paiement.

1.14 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations en devises sont constituées :

- Des emprunts souscrits par la BCI auprès d'établissements financiers ;
- Du montant des avoirs des clients logés dans les livres de la banque, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- Du montant des avoirs de la BCI logés dans les livres des correspondants étrangers, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- Des encaisses destinées aux opérations de change manuel ;
- Des titres de créances négociables émis en devises ;
- Des titres de participations acquis en devises ;
- Les engagements en devises.

Toutes ces transactions font l'objet d'une réévaluation mensuelle aux cours de clôture et d'un enregistrement au compte de résultat hormis les opérations pour lesquelles sont enregistrées un écart de réévaluation.

1.15 IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Banque comptabilise un impôt différé pour étaler les crédits d'impôt des Prêts à Taux Zéro sur la durée de vie de ces prêts.

1.16 PRIME D'INTÉRESSEMENT

La prime d'intéressement due au personnel est constatée à la clôture de l'exercice en créditeurs divers. Son montant a été fixé en application de l'accord signé en 2020 pour les exercices 2020 à 2022 inclus.

NOTE 2 - OBSERVATIONS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

2.1 OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

en milliers FCFP	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
De 0 à 3 mois	19 103 653	24 326 564	6 059 127	7 229 859
De 3 à 12 mois			23 532 743	13 396 388
De 1 à 5 ans			44 596 364	54 222 416
Plus de 5 ans	17 900	18 897	10 886 059	9 284 585
Créances et dettes rattachées	26 583	24 674	288 448	156 495
TOTAL	19 148 136	24 370 135	85 362 741	84 289 742

Parmi les opérations ci-dessus, les refinancements obtenus auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer, font l'objet de créances données en garantie. Les montants des refinancements et des créances données en garantie sont synthétisés ci-dessous :

en milliers FCFP	MONTANT DU REFINANCEMENT		MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Réesc compte	-	-	-	-
Lignes de refinancement (LR)	47 134 091	43 427 697	107 748 146	98 888 866

2.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

A) Détail des créances et des dettes avec la clientèle par échéance

en milliers FCFP	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
De 0 à 3 mois	31 009 117	26 759 670	231 380 276	203 545 842
De 3 à 12 mois	26 782 422	27 440 661	22 312 060	31 824 842
De 1 à 5 ans	110 376 227	106 329 856	16 336 398	22 255 515
Plus de 5 ans	173 342 696	162 841 193	114 046	110 600
Créances et dettes rattachées	751 488	819 517	328 853	268 351
TOTAL	342 261 950	324 190 897	270 471 634	258 005 150

B) Détail des créances sur la clientèle :

► Par secteur d'activité

en milliers FCFP	Brut	Dépréciation	Net 2022	Net 2021
Créances commerciales	678 761	101 408	577 353	503 133
Crédit à l'immobilier	190 947 046	2 176 338	188 770 708	176 788 238
Crédit de trésorerie	50 790 932	2 278 633	48 512 299	49 880 456
Prêts aux professionnels :	97 875 378	2 700 408	95 174 970	89 038 371
. Développement rural	5 849 966	156 590	5 693 376	4 497 301
. Pêche	87 182	37 137	50 045	50 526
. Artisanat / Industrie	4 044 114	374 142	3 669 972	3 516 254
. Hôtellerie / Tourisme	3 914 151	134 335	3 779 816	4 073 696
. Services / Commerce	83 823 376	1 989 115	81 834 261	76 777 974
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Créances rattachées	156 590	9 089	147 501	122 620
Collectivités publiques	39 348		39 348	115 602
Valeurs en cours d'imputation	554 399		554 399	933 630
Comptes ordinaires débiteurs	10 209 566	1 576 693	8 632 873	6 931 468
TOTAL (1)	351 095 430	8 833 480	342 261 950	324 190 898
(1) dont encours restructuré à des conditions hors-marché	-	-	-	-

Les valeurs en cours d'imputation enregistrent le montant des échéances de prêts exigibles à la clôture de l'exercice et impayées à cette même date, ainsi que les prélèvements en cours de recouvrement non encore imputés sur les comptes clients, compte tenu des délais de règlement.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent l'ensemble des découverts autorisés ou non.

► Par contrepartie

en milliers FCFP	Brut	Dépréciation	Net 2022	Net 2021
Sociétés et quasi-sociétés	153 226 554	4 297 439	148 929 116	140 893 013
Entrepreneurs individuels	21 324 152	1 089 349	20 234 803	18 510 444
Particuliers	174 484 162	3 400 633	171 083 529	162 098 479
Autres	1 506 162	46 059	1 460 103	1 757 331
Valeurs en cours d'imputation	554 399		554 399	931 630
TOTAL	351 095 430	8 833 480	342 261 950	324 190 898

RISQUES IMMOBILIERS

Les crédits à l'habitat représentent 55,2 % du montant brut des Autres Concours à la Clientèle. Dans ce secteur, les risques de la BCI sont limités compte tenu de leur large répartition et du fait que la majorité des crédits à l'immobilier est garantie par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle.

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2022	31/12/2021
Prêts garantis par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle	168 880 129	161 607 335
Crédits à l'immobilier	190 947 046	178 351 892
Taux de couverture	88,44 %	90,61 %

Outre les crédits amortissables à l'habitat, les crédits à l'immobilier comprennent également le financement à court terme de promotions immobilières. Ce marché représente 1,7 % du portefeuille immobilier.

Le taux de dépréciation des créances douteuses et litigieuses relatives à des concours amortissables à l'immobilier, s'élève à 26,2 %. Leur taux de douteux rapporté à l'encours brut est de 4,4 %.

Les créances douteuses sur promotion s'élèvent pour leur part à 4,7 % de l'encours total accordé aux promoteurs. Elles sont dépréciées à hauteur de 46,7 %.

Dans leur globalité, les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 44,7 %. Elles sont détaillées comme suit :

C) Détail des créances douteuses

Les créances douteuses sont détaillées comme suit pour leur valeur brute :

► Par secteur d'activité

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2022	31/12/2021
Créances commerciales	109 366	95 315
Crédit à l'immobilier	8 318 259	5 696 671
Crédit de trésorerie	4 863 266	2 782 267
Prêts aux professionnels :	4 545 565	4 953 352
. Développement rural	238 631	152 651
. Pêche	38 124	41 647
. Artisanat / Industrie	417 446	524 421
. Hôtellerie / Tourisme	277 118	403 764
. Services / Commerce	3 565 158	3 822 202
. Crédits sécheresse	-	-
. Créances rattachées	9 089	8 666
Collectivités publiques	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 928 563	1 847 507
TOTAL	19 765 018	15 375 111

► Par contrepartie

en milliers FCFP	Douteux	Compromis	Total 2022	Total 2021
Sociétés et quasi-sociétés	5 058 190	3 778 732	8 836 923	7 473 001
Entrepreneurs individuels	1 719 936	722 109	2 442 045	1 913 023
Particuliers	6 366 039	1 958 793	8 324 832	5 820 413
Autres	152 899	8 320	161 219	168 673
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	13 297 064	6 467 955	19 765 018	15 375 111

D) Détail des dotations et reprises et dépréciations de créances sur la clientèle

► Par secteur d'activité

en milliers FCFP	DÉPRÉCIATIONS			31/12/2022
	31/12/2021	Dotations	Reprises	
Créances commerciales	87 711	26 500	12 803	101 408
Crédit à l'immobilier	1 563 654	958 361	345 677	2 176 338
Crédit de trésorerie	1 390 040	1 187 249	298 655	2 278 633
Prêts aux professionnels :	2 706 734	528 913	535 239	2 700 407
. Développement rural	108 198	52 968	3 201	156 590
. Pêche	42 222	1 362	3 089	37 137
. Artisanat / Industrie	399 775	59 026	67 978	374 142
. Hôtellerie / Tourisme	195 549	5 518	62 725	134 335
. Services / Commerce	2 038 723	409 451	398 081	1 989 115
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Autres crédits court terme divers	8 666	588	166	9 089
Collectivités publiques	-	-	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 469 017	454 151	346 475	1 576 693
TOTAL	7 217 156	3 155 174	1 538 850	8 833 480

► Par contrepartie

en milliers FCFP	DÉPRÉCIATIONS 2022			DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2021
	Douteux	Compromis	Total	
Sociétés et quasi-sociétés	1 594 629	2 702 810	4 297 439	3 946 210
Entrepreneurs individuels	483 934	605 415	1 089 349	896 918
Particuliers	1 982 826	1 417 807	3 400 633	2 326 519
Autres	37 985	8 075	46 059	47 509
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	4 099 374	4 734 106	8 833 480	7 217 156

2.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe (actif)

en milliers FCFP	Valeur d'acquisition	Coût amorti en fin de période dont coupon couru	Valeur liquidative à la clôture de l'exercice	Produits de l'exercice	Résultat des cessions de l'exercice
FR0011337880	-	-	-	2 330	5 546
ES00000123K0	-	-	-	34 905	-
FR0013189073	1 193 317	1 194 850	1 112 649	3 484	-
FR0013200813	1 135 130	1 169 357	1 085 991	2 983	-
FR0013228756	596 659	596 767	569 749	4 940	-
FR0013200813	570 736	585 776	542 995	1 492	-
ES0000012801	-	-	-	1 739	1 376
XS1559352437	599 140	600 325	584 470	3 729	-
FR0014007L00	1 156 802	1 160 098	907 637	-	-
FR0014007L00	1 142 434	1 146 772	907 637	-	-
ES0000012F43	1 186 806	1 186 994	1 008 396	5 198	-
TOTAL	7 581 023	7 640 939	6 719 525	60 801	6 921

Ces titres antérieurement classés en titre de placement ont été reclassés en titre détenus jusqu'à maturité, en conséquence ils ne font pas l'objet d'une dépréciation sur la base de leur valeur de marché.

2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable (actif)

Néant.

2.3.3 Titres de créances négociables (Passif)

Les opérations sur titres au passif sont uniquement constituées de Titres de Créances Négociables émis par la BCI.

en milliers FCFP

	DETTES	
	31/12/2022	31/12/2021
De 0 à 3 mois	1 118 700	5 861 807
De 3 à 12 mois	6 090 549	10 171 518
De 1 à 5 ans	6 313 465	8 824 062
Plus de 5 ans	-	-
Dettes rattachées	618 619	646 041
TOTAL	14 141 334	25 503 428

Certains de ces titres font l'objet de créances garantissant leur émission :

en milliers FCFP

	TCN ÉMIS AVEC CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE		MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	8 235 018	8 087 347	19 473 688	20 544 652

2.4 LES PRÊTS PARTICIPATIFS

en milliers FCFP

	Brut	Dépréciation	net 2022	net 2021
Prêts participatifs	-	-	-	21 141
TOTAL	-	-	-	21 141

2.5 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

en milliers FCFP

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
Activité de portefeuille									
DANS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES - A									
SOGEFOM	31/12/2021	131 528	1 148 048	164 033	-124 973	3,76%	4 766	4 766	-
FGDR	-	-	-	-	-	-	153 944	153 944	-
TOTAL A	-	-	-	-	-	-	158 711	158 711	-
DANS DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES - B									
AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL	31/12/2021	10 434 973	-259 447	9 278 720	107 941	0,21%	63 816	21 015	-
NORD TOURISME	31/03/2021	472 740	-2 784 007	66 955	-91 612	3,96%	18 740	-	-
PROMO - SUD	31/03/2022	358 000	4 696 766	53 189	-351 418	5,59%	19 000	19 000	-
S.A. KOULNOUÉ VILLAGE	31/03/2021	5 688	-1 194 935	236 556	-83 390	3,86%	18 012	-	-
S.H.N.	31/12/2021	6 113 357	-1 537 715	8 866	-549 029	1,51%	92 325	46 163	-
SEM DE TINA	31/12/2021	340 378	11 765	174 439	17 442	0,64%	4 173	-	-
SECAL SA	31/12/2021	565 000	201 860	2 016 324	58 243	8,00%	2 600	2 600	-
SODEMO SAEM	31/12/2021	185 000	164 992	622 620	-73 027	3,48%	6 430	6 430	-
SURF S.A.	31/03/2022	478 927	-1 395 156	-	28 167	0,00%	12	-	-
CÔTE OCÉANIENNE SEML	31/03/2022	158 200	67 255	-	27 424	4,65%	7 350	7 350	-
GRAND NORD SEML	31/03/2021	163 710	-143 664	-	-49 448	7,76%	12 700	-	-
ESPACES DE L'OUEST SEML	31/03/2022	158 750	51 703	-	21 494	5,02%	7 970	7 970	-
SUD MINIER SEML	31/03/2022	159 680	-157 924	-	-4 477	2,91%	4 640	51	-
SC NORD INVEST 2011	nd	10	-	-	-	40,00%	4	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	15,00%	600	-	-
SC GRISETTES INVEST	nd	3 000	-	-	-	30,02%	901	-	-
SC HESPÉRIDES2 INVESTS	nd	2 999	-	-	-	20,11%	603	-	-

ANNEXES

en milliers FCFP

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	30,00%	1 200	-	-
HP INVEST	nd	4 000	-	-	-	19,09%	764	-	-
BH INVEST	nd	4 000	-	-	-	47,23%	1 889	-	-
SCP WADRA INVEST	nd	200	-	-	-	18,00%	36	-	-
TINA INVEST	nd	4 000	-	-	-	33,34%	-	-	-
SCP SERPOLETS INVEST	nd	200	-	-	-	28,00%	-	-	-
SCP ÎLES 2019	nd	200	-	-	-	66,70%	133	-	-
SCP ÎLES 2020	nd	200	-	-	-	41,70%	83	-	-
SCP WADRA INVEST II	nd	200	-	-	-	60,00%	120	-	-
SCP SERPOLETS INVEST II	nd	200	-	-	-	28,00%	-	-	-
SAS NAVIMON	nd	200	-	-	-	19,40%	-	-	-
SAS GYGADEIX	nd	200	-	-	-	22,70%	45	-	-
KWITA WIJE	nd	4 000	-	-	-	26,29%	1 052	-	-
SCP MEV INVEST	nd	200	-	-	-	24,90%	50	-	-
SCP WADRA INVEST IV	nd	200	-	-	-	52,20%	104	-	-
PROMED INVEST II	nd	440	-	-	-	10,99%	440	-	-
RECYF INVEST	nd	4 000	-	-	-	37,75%	1 510	-	-
SCP WADRA INVEST V	nd	200	-	-	-	25,00%	50	-	-
SCP BISCO INVEST 1	nd	200	-	-	-	24,80%	50	-	-
TOTAL B							267 400	110 579	
TITRES DE PARTICIPATIONS - C									
Dans des sociétés financières									
Banque de Wallis et Futuna ⁽¹⁾	31/12/2021	455 000	191 628	220 334	28 193	34,00%	92 820	92 820	21 165
BRED FIDJI	31/12/2021	8 544 159	-1 059 740	1 461 471	141 932	10,00%	854 416	854 416	-
Dans des sociétés non financières									
CSB	30/06/2021	104 000	1 419 330	1 939 279	128 782	15,38%	15 990	15 990	15 385
VISA INC.	nd	-	-	-	-	ns	-	-	-
TOTAL C							963 226	963 226	36 550
TOTAL (A+B+C)							1 389 336	1 232 516	36 550

(1) Hors 61 880 000 F CFP d'actions gratuites

(nd) Comptes du 1^{er} exercice non disponible à la clôture des comptes de la BCI.

2.6 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
<i>en milliers FCFP</i>									
Sociétés financières									
néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières									
Titres des filiales									
SOCADIR	31/12/2021	1 000	100	-	444	100,00%	1 000	1 000	-
SOCALPAR	31/12/2021	500	-88	-	-	100,00%	500	500	-
Créances rattachées									
SOCADIR	31/12/2021	-	-	-	-	0,00%	284 270	284 270	-
SOCALPAR	31/12/2021	-	-	-	-	0,00%	79	79	-
GIE SIENC	31/12/2021	-	-	-	-4 814	14,29%	13 854	9 043	-
TOTAL					-		299 702	294 892	

2.7 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 388 853	224 061	6 156	1 606 758
Amortissements cumulés	-1 157 079	-106 630	-	-1 263 709
Immobilisations en cours	60 923	90 987	151 910	-
TOTAL NET	292 697	208 418	158 066	343 049

2.8 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2022
Immobilisations					
Titres des sociétés civiles (1)	94 754	-	-	-	94 754
Créances rattachées	90 216	47 547	13 429	-	124 335
Dépréciations	-10 110	22 414	21 682	-	-9 378
Total SCI	174 859	69 961	35 110	-	209 710
Immobilisations d'exploitation	5 319 001	390 129	282 122	-	5 427 008
Immobilisations hors exploitation	498 490	45 345	8 813	-	535 022
Immobilisations en cours	122 116	100 016	167 529	-	54 602
Total brut des immobilisations	5 939 607	535 490	458 464	-	6 016 632
Amortissements / Dépréciations					
Immobilisations d'exploitation	-2 869 192	-226 720	-245 456	-	-2 850 456
Immobilisations hors exploitation	-150 780	-21 927	-5 994	-	-166 714
Total amortissements	-3 019 972	-248 647	-251 449	-	-3 017 169
TOTAL NET	3 094 494	356 804	242 125	-	3 209 173

(1) Entreprises dont la BCI est indéfiniment responsable :

- SCI - Avenir 50 avenue de la Victoire Nouméa
- SCI - Le Banian Rue du Docteur-Guégan Nouméa

2.9 AUTRES ACTIFS/PASSIFS

2.9.1 Postes d'Actif

AUTRES ACTIFS	en milliers FCFP	31/12/2022	31/12/2021
. Débiteurs divers		1 680 241	1 896 199
. Stocks et emplois divers		-	-
. Créances rattachées à des participations		2 100 000	1 690 000
. Provisions sur débiteurs divers		-	-
. Biens acquis sur adjudication		39 500	-
. Provisions sur débiteurs divers		-165 375	-165 375
TOTAL		3 654 366	3 420 824

Les créances rattachées à des participations concernent principalement les financements consentis dans le cadre des articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

2.9.2 Postes de Passif

AUTRES PASSIFS	en milliers FCFP	31/12/2022	31/12/2021
. Dettes fiscales		682 843	1 168 254
. Dettes sociales		947 526	833 543
. Dettes fournisseurs		87 890	37 454
. Crédoeurs divers		535 166	664 009
. Fonds gérés pour le compte de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces et autres collectivités		810 764	857 073
TOTAL		3 064 189	3 560 333

Les fonds gérés s'analysent ainsi :

FONDS GÉRÉS	en milliers FCFP	31/12/2022	31/12/2021
Pour le compte :			
. de la Nouvelle-Calédonie		282 721	401 922
. de la Province des Îles		14 419	14 232
. de la Province Nord		22 772	27 774
. de la Province Sud		490 852	413 145
TOTAL		810 764	857 073

Ces fonds sont utilisés conformément aux dispositions des conventions qui les régissent. Les soldes représentent l'excédent net entre les ressources ainsi confiées à la gestion de la BCI et les utilisations sous forme de prêts ou d'aides publiques. Les excédents sont rémunérés par la BCI et la Banque perçoit des commissions pour la gestion de ces conventions, suivant les modalités prévues par les conventions.

2.10 COMPTES DE RÉGULARISATION

2.10.1 Postes d'Actif

COMPTES DE RÉGULARISATION	en milliers FCFP	31/12/2022	31/12/2021
. Comptes de régularisation et divers		261 447	594 129
. Valeurs en recouvrement		2 071 844	2 061 724
TOTAL		2 333 292	2 655 853

2.10.2 Postes de Passif

COMPTES DE RÉGULARISATION	en milliers FCFP	31/12/2022	31/12/2021
. Produits constatés d'avance et autres		3 245 088	3 307 900
. Valeurs à compenser		1 378 610	2 164 775
TOTAL		4 623 698	5 472 675

2.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2021	Dotations aux provisions	Reprises de provisions devenues disponibles	Reprises de provisions pour utilisation	31/12/2022
<i>en milliers FCFP</i>					
. Engagements de retraite	453 242	43 869	12 700	16 021	468 390
. Engagements de fidélité	159 604	14 642	7 732	3 488	163 026
. Engagements donnés (1)	11 417	-	-	-	11 417
. Litiges avec la clientèle	38 270	-	-	-	38 270
. Litiges sociaux	12 000	15 000	-	-	27 000
. Promesses d'abandon de créances	588 656	191 775	-	66 300	714 131
. Litiges fiscaux	305 361	-	-	305 361	-
. Risques sectoriels	652 286	-	-	652 286	-
Total des provisions pour risques et charges et assimilés	2 431 856	340 042	107 629	443 432	2 220 837

(1) Concerne des engagements de hors bilan.

Les engagements en matière de retraite et de fidélité ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3 %. Ils tiennent compte depuis 2018 de l'allongement progressif de l'âge de départ à la retraite.

Les provisions sur engagements donnés concernent des engagements de hors bilan pour lesquels il existe un risque que la Banque soit appelée.

Les promesses d'abandon de créances concernent les engagements pris au regard des financements consentis dans le cadre des opérations visées aux articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de la Nouvelle-Calédonie.

À la clôture de l'exercice le litige fiscal est éteint, la provision a été reprise et à fait l'objet d'une perte à hauteur de 239 millions F CFP.

2.12 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les mouvements affectant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont été les suivants au cours des 5 derniers exercices :

<i>en milliers FCFP</i>	Mouvements	Solde en fin d'exercice
EXERCICE 2018	124 294	5 040 699
EXERCICE 2019	480 008	5 520 707
EXERCICE 2020	-	5 520 707
EXERCICE 2021	-	5 520 707
EXERCICE 2022	-	5 520 707

2.13 CAPITAUX PROPRES (HORS FRBG)

A) Détail des capitaux propres (hors FRBG)

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2020	Affectation du résultat n-1	Autres mouvements	31/12/2022
. Réserve légale	1 500 000	-	-	1 500 000
. Réserves spéciales	50 000	-	-	50 000
. Autres réserves	17 032 975	1 775 369	-	18 808 344
. Résultat de l'exercice	-	-	3 022 501	3 022 501
. Résultat de l'exercice antérieur	2 525 369	-2 525 369	-	-
. Capital social	15 000 000	-	-	15 000 000
Distribution de dividendes	-	750 000	-750 000	-
TOTAL	36 108 344	-	2 272 501	38 380 845

B) Informations sur le capital social

Le capital social de la Banque Calédonienne d'Investissement entièrement libéré s'élève à 15 milliards de F CFP. Il est composé de 250 000 actions d'une valeur nominale de 60 000 F CFP.

À la clôture de l'exercice, le capital social de la Banque est détenu de la manière suivante :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par la COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence Française de Développement.

NOTE 3 – OBSERVATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

3.1.1 Les engagements reçus

Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit sont détaillés de la manière suivante :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	en milliers FCFP	31/12/2022	31/12/2021
D'entreprises liées		-	-
D'autres établissements de crédit		-	2 386 635
TOTAL		-	2 386 635

3.1.2 Les engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	en milliers FCFP	31/12/2022	31/12/2021
Ouvertures de crédits confirmés		31 440 808	30 450 436
Ouvertures de crédits documentaires		1 147 085	355 102
Autres engagements		177 306	105 100
TOTAL		32 765 199	30 910 638

LES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

3.2.1 Les engagements reçus

en milliers FCFP

	31/12/2022	31/12/2021
Cautions, avals et garanties reçus d'établissements de crédit	2 230 160	2 230 721
Dont entreprises liées	-	-

3.2.2 Les engagements donnés

en milliers FCFP

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de garanties d'ordre de la clientèle	11 732 084	9 753 883
Dont entreprises liées	-	-
Engagements de garanties d'ordre d'établissements de crédit	132 005	183 285
Engagements de garanties donnés douteux	244 160	175 230

3.3.1 Les autres engagements reçus

en milliers FCFP

	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues d'administrations publiques (avals)	10 963 980	12 324 582
Autres garanties reçues de la clientèle	-	-

3.3.2 Les autres engagements donnés

en milliers FCFP

	31/12/2022	31/12/2021
Créances données en garantie des lignes de refinancement de l'IEOM et des titres de créances négociables	127 221 834	119 433 518

LES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations réalisées concernent exclusivement des instruments à terme de taux, négociés sur le marché de gré à gré. Elles portent sur des swaps visant à couvrir l'impasse de taux de la Banque. Leur durée résiduelle est inférieure à 5 ans.

en milliers FCFP

	31/12/2022		31/12/2021
MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ	Nominal	Valorisation à la clôture	Nominal
- Opérations fermes sur instruments de taux d'intérêt	11 455 847	1 404 435	11 455 847

Compte tenu de leur finalité, la valorisation de ces opérations n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

AUTRES DIVERS

Les engagements en devises

Les contrats d'achats et de ventes à terme concernent :

en milliers FCFP

	31/12/2022	
DEVICES	Achats	Ventes
Dollars australiens	1 059 650	-
Dollars néo-zélandais	-	-
Dollars US	-	750 343
Yens japonais	-	-

La Banque organise systématiquement la couverture des opérations à terme qu'elle réalise avec ses clients. Elle couvre également le cas échéant, par des achats à terme, les dépôts à terme que la clientèle effectue auprès d'elle.

NOTE 4 – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en milliers FCFP	2022	2021
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	96 228	-87 318
. À terme	91 389	98 777
Sous-total (1)	187 617	11 459
Sur opérations avec la clientèle		
. Intérêts sur créances commerciales	39 265	29 306
. Intérêts sur crédits de trésorerie	1 989 963	1 803 247
. Intérêts sur crédits à l'habitat	4 359 853	4 338 504
. Intérêts sur crédits d'équipement	2 664 863	2 575 419
. Autres produits assimilés	254 541	189 671
Sous-total (2)(3)	9 308 485	8 936 148
TOTAL	9 496 102	8 947 607
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-
(3) Dont net de dotations reprises des intérêts douteux retraités des règles de présentation CRC N° 2000.03.	17 955	-14 997

4.2 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

en milliers FCFP	2022	2021
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	10 277	8 606
. À terme	485 214	516 498
. Autres	53 366	-16 348
Sous-total (1)	548 857	508 755
Sur opérations avec la clientèle		
. À vue	151 324	165 522
. À terme	565 339	732 513
. Autres	4 586	11 895
Sous-total (2)	721 250	909 930
Sur dettes représentées par des titres	251 432	404 054
Autres intérêts et charges assimilées (fonds gérés)	18 641	714
TOTAL	1 540 180	1 823 453
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-

4.3 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Titres de placement	43 879	77 578
. Étalement des primes d'acquisition	-3 001	-39 105
. Titres de participation	33 599	43 750
. Autres titres détenus à long terme	-	-
. Parts dans les entreprises liées	-	-
. Intérêts des prêts participatifs	105	106
TOTAL	74 583	82 329

4.4 COMMISSIONS - PRODUITS

COMMISSIONS PERÇUES (PRODUITS)	<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Commissions sur opérations avec la clientèle		2 194 544	1 942 827
. Commissions sur moyens de paiement		2 635 947	2 295 546
. Commissions sur opérations de change		17 099	4 688
. Commissions sur prestations de service		794 529	721 186
TOTAL (1)		5 642 119	4 964 248
<i>(1) Dont entreprises liées</i>		-	-

4.5 COMMISSIONS - CHARGES

COMMISSIONS VERSÉES (CHARGES)	<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Sur opérations de trésorerie et interbancaires		92 471	81 051
. De gestion des moyens de paiement et divers		1 404 456	1 160 298
TOTAL (1)		1 496 927	1 241 349
<i>(1) Dont entreprises liées</i>		-	-

4.6 GAINS SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Les gains sur opérations de portefeuille de négociation correspondent pour leur totalité au bénéfice de change réalisé sur les opérations en devises. Celles-ci comprennent : les opérations au comptant, les opérations à terme et l'évaluation du stock des opérations en devises inscrites à la clôture de l'exercice.

<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Résultat de change	442 296	342 517
TOTAL	442 296	342 517

4.7 GAINS SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Titres d'activité de portefeuille	-	-
. Titres de placement	6 921	-
TOTAL	6 921	-

4.8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

4.8.1 Autres produits d'exploitation bancaire

<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Commissions de gestion sur dossiers d'assurance	177	305
. Intérêts de retard perçus sur clientèle contentieuse	29 803	38 915
. Revenus des immeubles	27 865	27 679
. Prestations de services diverses	72 738	61 718
. Autres produits	22 211	86 439
TOTAL	152 795	215 057

4.8.2 Autres charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Autres charges	87 154	56 325
TOTAL	87 154	56 325

4.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

4.9.1 Frais de Personnel

en milliers FCFP	2022	2021
. Salaires	2 663 971	2 570 411
. Charges patronales	1 018 849	981 895
. Autres charges (formation continue, CE...)	99 134	86 210
. Intéressement des salariés au résultat	211 776	182 922
. Charges de personnel refacturées et transfert de charges (1)	-75 059	-67 084
. Net de dotations reprises sociales	33 570	17 257
TOTAL	3 952 241	3 771 611
(1) Dont transfert de charges correspondant au coût du personnel immobilisé sur le développement d'un nouveau système informatique.	-	-

4.9.2 Autres frais administratifs

en milliers FCFP	2022	2021
. Assistance technique	280 256	262 930
. Locations	133 583	143 782
. Transports et déplacements	60 628	30 650
. Fournitures consommables et autres services extérieurs	234 011	270 199
. Frais d'entretien et de réparation	380 028	350 995
. Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	60 510	69 957
. Autres frais généraux	531 591	432 289
TOTAL SERVICES EXTÉRIEURS	1 680 607	1 560 803

4.9.3 Impôts et taxes

en milliers FCFP	2022	2021
. Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnements	10 191	8 012
. Autres impôts et taxes	17 663	30 345
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	27 854	38 357

4.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
Dotations aux amortissements :		
. des immobilisations incorporelles	111 742	75 642
. des immobilisations corporelles	287 470	256 315
Sous-Total	399 211	331 957
Dotations pour dépréciations des titres et créances rattachées	9 378	10 110
TOTAL	408 590	342 067

4.11 COÛT DU RISQUE

<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-52 188	-43 810
. Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-223 535	-196 935
. Reprises de dépréciations utilisées	223 535	196 935
. Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	-3 173 129	-1 819 571
. Récupérations sur créances amorties	25 685	30 430
. Reprises de dépréciations devenues disponibles	1 315 315	860 322
. Pertes sur litiges avec la clientèle	-	-
. Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-126 766
. Reprises de provisions pour risques et charges	652 286	-
TOTAL	-1 232 031	-1 099 395

4.12 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en milliers FCFP

	2022	2021
. Dotations pour dépréciations sur titres	-3 299	-9 543
. Reprises de dépréciations sur titres	1 717	2 862
. Plus-value sur cessions de titres	-	-
. Moins-value sur cessions de titres	-1 334	-1 862
. Reprises de dépréciations constituées sur immobilisations corporelles	-	-
. Moins-value sur cessions d'immobilisations	-704	-1 665
. Plus-value sur cessions d'immobilisations	471	1 341
TOTAL	-3 149	-8 869

4.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en milliers FCFP

	2022	2021
Produits		
. Résultat d'assurance	379	41 097
. Reprise dépréciation SCI LE BANIAN	10 110	10 288
. Reprise de provision sur litige fiscal	305 361	-
. Autres produits exceptionnels	1 617	2 522
Total Produits	317 467	53 906
Charges		
. Indemnités de remboursements anticipés d'emprunts (1)	-	-
. Subvention d'équilibre filiales	-	229
. Perte SCI LE BANIAN	10 009	4 892
. Perte sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	-
. Charges sur litige fiscal	238 845	-
. Autres charges exceptionnelles	2 112	7 228
Total Charges	250 966	12 349
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	66 501	41 557
(1) Dont entreprises liées	-	-

4.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

A) Fiscalité

L'impôt sur les sociétés et la Contribution Sociale Additionnelle, dus au titre de l'exercice, sont présentés dans le tableau ci-dessous, déduction faite de l'impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements (IRCDC), de l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) des titres des sociétés calédoniennes et des crédits d'impôt liés à des mesures de défiscalisation.

Au cours de l'exercice, la BCI a effectué des prises de participation et des apports en comptes courants dans différentes sociétés. Les projets supportés par ces sociétés ayant obtenu des agréments de défiscalisation, ils ont permis à la BCI de bénéficier d'une réduction d'impôt présentée ci-dessous, en contrepartie dans certains cas, de promesses d'abandons des sommes apportées en comptes courants ou sous forme de prises de participation. La dotation aux provisions de ces promesses d'abandon de créances, ainsi que les autres charges et produits liés à ces opérations sont inscrites au poste Impôts sur les bénéfices comme étant le coût de l'économie d'impôt réalisée.

<i>en milliers FCFP</i>	2022	2021
. Impôts sur les sociétés hors opérations de défiscalisation	1 635 055	1 452 723
. Contribution sociale additionnelle	780 307	694 310
. Réductions d'impôt liées aux opérations de défiscalisation	-293 250	-194 867
. Impôts différés sur Prêts à Taux Zéro	62 948	23 760
Impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice	2 185 060	1 975 926
. Régularisation sur exercices antérieurs	-332	26 319
Impôts sur les sociétés dus	2 184 728	2 002 245
Charges et produits sur opérations de défiscalisation	223 045	115 054
Contribution additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés	22 312	8 418
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 430 086	2 125 717

B) Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, s'établit comme suit :

NATURE DU RÉSULTAT	<i>en milliers FCFP</i>	Montant brut	IS ⁽¹⁾	Montant après IS
Résultat courant (y compris dotation au FRBG)		5 386 085	-2 407 773	2 978 311
Résultat exceptionnel		66 501	-	66 501
Contribution additionnelle à l'IS			-22 312	-22 312
RÉSULTAT NET COMPTABLE		5 452 586	-2 452 398	3 022 501

(1) et charges assimilées

NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS

A) Fiscalité latente

Le tableau ci-dessous synthétise les créances et dettes d'impôts non comptabilisées.

La différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal est justifiée principalement par la non-déductibilité de l'Impôt sur les Sociétés et de la Contribution Sociale Additionnelle pour un total de 2 122 millions de F CFP.

À noter que l'ensemble des dotations au FRBG constatées n'ont pas été déduites fiscalement.

en milliers FCFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS (en base d'IS)	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
Décalages certains ou éventuels						
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour abandons de créances	-	-	-	-	-	-
Décote pour écarts futurs d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour indemnités de départ en retraite	453 242	-	43 869	28 721	468 390	-
Provisions pour litiges clientèle non déductibles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	62 107	-	-	62 107	-	-
Provisions pour risques sectoriels	652 286	-	-	652 286	-	-
Étalement des frais de dossiers	1 032 757	-	1 104 488	1 032 757	1 104 488	-
Dépréciation sur créances clients	628 040	-	1 413 880	628 040	1 413 880	-
Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
- Provisions sur perte Fonds de prêts d'honneur	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement	-	-	-	-	-	-
- Fraction différée des plus-values à court terme	-	-	-	-	-	-
- Plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
- Plus-values latentes taxables d'avance	-	-	-	-	-	-
IRCDC s/intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
	2 828 433	-	2 562 237	2 403 912	2 986 758	-
Éléments à imputer						
- Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
- Amortissements différés	-	-	-	-	-	-
- Moins-values à long terme	65 886	-	3 299	1 717	67 468	-
	65 886	-	3 299	1 717	67 468	-
Éléments de taxation éventuels						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	-	-	-	-	-
- Réserve spéciale des profits éventuels	-	-	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS NON COMPTABILISÉES (en base)	2 894 319	-	2 565 536	2 405 629	3 054 227	-

en milliers FCFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
IS sur Prêts à Taux Zéro	548 204	-	-	41 965	506 238	-
CSA sur Prêts à Taux Zéro	274 102	-	-	20 983	253 119	-

B) Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune partie n'est considérée comme liée à la BCI compte tenu de la détention de son capital.

C) Épargne Logement

en milliers FCFP

	2022	2021	2020
Montants collectés			
Comptes Épargne-Logement (CEL)	27 042	24 760	32 525
Plans Épargne-Logement (PEL)	282 740	280 742	369 211
Encours de crédits			
Comptes Épargne-Logement (CEL)	-	-	-
Plans Épargne-Logement (PEL)	-	-	-

D) Livret A

Au 31 décembre 2022, la part des fonds collectés par la Banque au titre du Livret A et non centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 363,5 millions F CFP. Ces fonds sont employés par la Banque au financement des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement, ainsi qu'au financement des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.

E) Effectif moyen (Équivalent Temps Plein)

	2022	2021
Cadres expatriés	2	4
Cadres	97	90
Gradés	178	184
Employés	141	139
Apprentis	13	11
TOTAL	431	428

Il s'agit de l'effectif moyen opérationnel (hors congé sabbatique, création d'entreprise, maladie, etc.).

F) Contre-valeur des comptes en devises (hors Euros)
en milliers FCFP

ACTIF	2022	2021
Opérations de trésorerie	2 824 781	1 608 933
. Billets, monnaies et autres valeurs	330 268	276 569
. Comptes et prêts, comptes de régularisation et divers	2 494 514	1 332 364
Opérations avec la clientèle	-	-
. Crédits à l'équipement	-	-
. Valeurs non imputées et divers	-	-
Valeurs immobilisées	854 416	841 934
. Titres de participations	854 416	841 934
PASSIF		
Opérations de trésorerie	-	-
. Comptes ordinaires et à terme, dettes rattachées	-	-
. Dettes représentées par un titre	-	-
Opérations avec la clientèle	-3 932 796	-8 309 179
. Comptes ordinaires et à terme, dettes rattachées	-3 937 446	-3 014 293
. Dettes représentées par un titre	4 650	-5 294 886

G) Projet d'affectation des résultats de l'exercice
en milliers FCFP

. Résultat de l'exercice (Bénéfice)	3 022 501
. Report à nouveau	-
TOTAL À AFFECTER	3 022 501
. Affectation à la réserve légale	-
. Distribution de dividendes	900 000
. Affectation autres réserves	2 122 501
TOTAL AFFECTÉ	3 022 501

H) Résultat au cours des cinq derniers exercices

en milliers FCFP

NATURE DES INDICATIONS	2022	2021	2020	2019	2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
. Nombre d'actions ordinaires existantes	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
. Chiffre d'affaires	15 814 816	14 551 757	14 440 409	15 170 184	15 361 560
. Bénéfice avant amortissements, provisions et impôts	6 878 320	5 779 406	4 652 934	5 728 943	5 399 759
. Impôts sur les bénéfices et charges assimilées	2 430 086	2 430 086	2 277 341	2 164 182	2 430 086
. Bénéfice après amortissements, provisions et impôts	3 022 501	2 125 717	2 569 348	2 536 423	2 149 683
RÉSULTAT PAR ACTION (EN UNITÉ MONÉTAIRE)					
. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	17 793	9 022	8 334	12 770	13 000
. Résultat après impôts, amortissements et provisions	12 090	10 101	7 505	11 415	11 379
PERSONNEL					
. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice (1)	431	428	418	410	405
. Montant de la masse salariale de l'exercice (2)	2 614 321	2 525 491	2 493 488	2 420 487	2 346 528
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (2)(3)	1 337 920	1 246 120	1 208 405	1 318 090	1 235 194

(1) Hors personnel détaché.

(2) Déduction faite des charges refacturées au titre du personnel détaché.

(3) Intéressement des salariés compris.

I) Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

Il n'a été alloué aucune rémunération aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice.

La rémunération brute des membres de la direction générale, qu'ils soient salariés de la BRED Banque Populaire et fassent l'objet d'une refacturation par cette dernière à la BCI dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel, ou qu'ils soient salariés de la Banque, s'élève pour l'exercice à 88 602 323 F CFP.

J) Avances, crédits accordés et engagements donnés aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Aucune avance ou aucun découvert significatif n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale au cours de l'exercice.

Les prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale, l'ont été aux conditions normales du marché, à raison de leur qualité de clients de la Banque, et non de leur participation aux organes de direction. Les conditions d'octroi n'ont pas dérogé aux conditions normales d'octroi des crédits à la clientèle.

Aucun engagement n'a été pris par la Banque pour le compte des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

K) Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, facturés au titre du contrôle légal des comptes clos le 31 décembre 2022, s'élèvent à 13 400 000 F CFP HT.

L) Consolidation

La Banque n'établit pas de comptes consolidés, soit parce qu'elle ne détient pas de contrôle exclusif sur ses participations et autres titres détenus à long terme, soit parce que l'intégration des filiales serait sans incidence sur les résultats consolidés.

La Banque est consolidée par mise en équivalence au sein du groupe BRED Banque Populaire.

M) Rapport de gestion et d'activités

Le rapport de gestion décrivant en particulier les activités de l'exercice est mis à la disposition du public sur le site internet de la BCI, www.bci.nc.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Au cours de l'année 2022, conformément à l'article L.312-20 du Code Monétaire et Financier, la Banque a procédé au transfert à la Caisse des Dépôts et Consignations de 113 comptes inactifs pour un total de 20,4 millions F CFP.

Au 31 décembre 2022, la Banque dénombrait dans ses livres 1631 comptes inactifs pour un total de 407,1 millions F CFP.

Conformément à la Loi Eckert, la Banque met en œuvre les moyens nécessaires à la recherche des clients titulaires de ces comptes.



Convention BCI du 16 juin 2023.

Les contacts au 31 décembre 2022

AGENCES

Victoire

50-52, avenue de la Victoire - Nouméa
 Tél. : 25 69 79 - Fax : 25 65 40
 (DAB-ARC-ADE*)

Anse-Vata

113, route de l'Anse-Vata - Nouméa
 Tél. : 28 58 60 - Fax : 25 11 46
 (DAB-ARC-ADE*)

Baie-des-Citrons

Complexe Mirage Plaza
 27, promenade Roger-Laroque - Nouméa
 Tél. : 25 09 90 - Fax : 27 63 51
 (DAB-ARC-ADE*) - Changeur de devises

Carré Immo

10, route du Vélodrome - Nouméa
 Tél. : 25 56 40 - Fax : 28 86 87

Cercle Patrimonial

11 rue Georges-Baudoux - Nouméa
 Tél. : 25 53 96 - Fax : 23 74 23

Ducos agence particuliers

37, route de la Baie-des-Dames - Nouméa
 Tél. : 28 81 53 - Fax : 27 69 16
 (DAB-ARC-ADE*)

Ducos Centre d'affaires

même adresse

Kénu-In

Centre médical et de service Picou,
 Kénu-In - Koutio - Dumbéa
 Tél. : 25 69 71 - Fax : 41 63 66
 (DAB-ARC-ADE*)

La Coulée

Centre commercial La Coulée - Mont-Dore
 Tél. : 25 69 75 - Fax : 43 55 45
 (DAB-ARC-ADE*)

Magenta

185, rue Auguste-Bénébig - Nouméa
 Tél. : 25 69 54 - Fax : 25 15 63
 (DAB-ARC-ADE*)

Mairie

Centre commercial Nouméa-Centre
 20, rue Anatole-France - Nouméa
 Tél. : 25 53 65 - Fax : 24 20 65
 (DAB-ARC-ADE*) - Changeur de devises

Médipôle

83, bd Joseph-Wamytan - Dumbéa
 Tél. : 26 56 90
 (DAB-ARC-ADE*)

Normandie

362, avenue Jacques-Iekawé - Nouméa
 Tél. : 25 53 40 - Fax : 44 17 26
 (DAB-ARC-ADE*)

Orphelinat

117, avenue du Général-de-Gaulle
 Nouméa
 Tél. : 23 00 45 - Fax : 24 85 44
 (DAB-ARC-ADE*)

PK6 La Belle Vie

224, rue Jacques-Iekawé - Nouméa
 Tél. : 25 69 04 - Fax : 41 01 24
 (DAB-ARC-ADE*)

Trianon Professions libérales

106, route de l'Anse-Vata - Nouméa
 Tél. : 25 53 94 - Fax : 23 74 23
 (DAB-ARC*)

Vallée-du-Tir

Carrefour Berthelot
 1, rue Unger - Nouméa
 Tél. : 25 69 03 - Fax : 27 60 77
 (DAB-ARC-ADE*)

Païta

4 route Territoriale n°1 - Païta
 Tél. : 25 69 85 - Fax : 43 44 19
 (DAB-ARC-ADE*)

Boulouparis

Route Territoriale n°1 - Boulouparis
 Tél. : 25 64 85 - Fax : 41 11 36
 (DAB*)

La Foa

Route Provinciale n°1 - BP 11 - La Foa
 Tél. : 25 53 60 - Fax : 44 35 96
 (DAB-ARC-ADE*)
 + Bureaux périodiques :
 Kouaoua - Tél. : 92 95 16
 Thio (DAB*) - Tél. : 44 50 50

Bourail

Rue Simone-Dremon - BP 333 - Bourail
 Tél. : 25 69 92 - Fax : 44 10 26
 (DAB-ARC-ADE*)
 + Bureau périodique :
 Houaïlou (DAB*) - Tél. : 42 46 42

Koné

Centre commercial Téari - Koné
 Tél. : 25 53 80 - Fax : 47 26 30
 (DAB-ARC-ADE*)

Koumac

Centre administratif - BP 186 - Koumac
 Tél. : 25 53 77 - Fax : 47 51 72
 (DAB-ARC-ADE*)

Canala

145, rue Henri-Mayet - Canala
 Tél. : 42 30 43 - Fax : 42 30 42
 (DAB*)

Poindimié

97, voie Urbaine 6 - BP 37 - Poindimié
 Tél. : 25 53 85 - Fax : 42 74 44
 (DAB-ARC-ADE*)
 + Bureau périodique :
 Hienghène (DAB*) - Tél. : 42 77 10

Île des Pins - Vao

Tél. : 46 10 45 - Fax : 46 11 80
 (DAB*)

Maré - Tadine

BP 108 - Tél. : 25 53 20 - Fax : 45 40 66
 (DAB*)

Lifou - Wé

BP 62 - Tél. : 25 53 24 - Fax : 45 15 44
 (DAB*)

Ouvéa - Banutr

Tél. : 28 05 84 - Fax : 45 71 30
 (DAB*)

Tontouta-Aéroport International

Tontouta-Aéroport (Bureau de change)
 aux horaires des vols
 Tél. : 35 10 03 - Fax : 35 10 07

AUTRES DAB/LSB*

Aérodrome de Magenta - Nouméa
Casino Méridien - Nouméa
Casino Surf - Nouméa
Clinique Kundo Magnin Nouville -
Nouméa
Le Kiosque Anse-Vata - Nouméa
Magasin GIFi - Nouméa
Magasin SC6 Ouémo - Nouméa
Magéco - Nouméa
Plexus Ducos - Nouméa
Sainte-Marie - Nouméa
Station Shell 4^e KM - Nouméa
Station Shell Portes-de-Fer - Nouméa
Station Shell Victoire - Nouméa
Super U Kaméré - Nouméa
Tuband - Nouméa
Korail Ducos - Nouméa
Aéroport international de La Tontouta
Magasin Chez Camille - Boulouparis
Centre commercial Auteuil - Dumbéa
Centre commercial Kénu-In - Dumbéa
Station Shell Apogoti - Dumbéa
Station Shell Auteuil - Dumbéa
Station Total Vallée de Koé - Dumbéa
Station Total ZAC Panda - Dumbéa

Centre commercial Téari - Koné
Station Mobil - Koné
Village - Koné
Magasin Vival - Koumac
Korail Pont-des-Français - Mont-Dore
Station Total Robinson - Mont-Dore
Station Total - Népoui
Station Shell - Païta
Super U Tontouta - Païta
Station Total - Poya
Station Shell - Voh
Agence mobile foires et salons

LES AUTRES CLÉS D'ACCÈS

BCInet

Via le site internet : www.bci.nc
Sous abonnement

BCIcom

Via son téléphone portable, en recevant,
automatiquement par SMS, les données
essentielles de son compte
Sous abonnement

BCIvox

Au 36 67 01 en tapant son numéro de
compte (11 chiffres) + son code BCIvox**

BCIDirect¹

Via un conseiller au 36 67 77

BCIzen

L'alerte anti-dépassement par SMS
Sous abonnement

BCImob²

Via son téléphone portable, en envoyant
un SMS au 2565, avec un point (.) entre
chaque donnée :
- son numéro de compte (11 chiffres),
- son code BCIvox**,
- le mot clé (SOLD, MOUV, CART, PRET)

* DAB : Distributeur Automatique de Billets
LSB : Libre Service Bancaire
ARC : Automate de Remises de Chèques
ADE : Automate de Dépôts d'Espèces

** Le code BCIvox figure sur tous les relevés de compte
1 - Coût de l'appel : 12,6 F TTC par tranche de 11 secondes
2 - Coût du SMS : 60 F HT



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

SAEM au capital de 15 milliards F CFP
Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex
Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57
RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007